

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 24 février 2021

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 17 décembre 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 4 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 17 décembre 2020.**

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 17 décembre 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER (présent jusqu'à 15h45 puis procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN le matin, présente l'après-midi),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE le matin, présente l'après-midi),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent le matin),
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana Mc CARTHY),
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES (présent jusqu'à 11h20 puis procuration à Madame Léana MC CARTHY),
Monsieur Arthur SABATIER.

Membre absent

Monsieur Alexandre TISSIER,

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Éric CHENAL (présent le matin, procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT l'après-midi),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Arthur SABATIER à partir de 11h),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Yang SONG (procuration à Madame Peggy CÉNAC).

Membre absent

Madame Maude CLAVEQUIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Gilles CHARTRAIRE, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Alexander FRAME, Coordinateur académique de l'Alliance d'universités européennes FORTHEM pour l'université de Bourgogne,
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVE, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Madame Edith SALES-WUILLEMIN, Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	24
II) Modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et modalités d'enregistrement et de conservation des débats.....	24
III) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 13 octobre et 3 novembre 2020	26
IV) Questions financières	27
1. Examen du BR2 – exercice 2020.....	28
2. Recettes fléchées – exercice 2021.....	42
3. Examen du budget initial 2021.....	42
4. Seuil des immobilisations : date d'effet.....	49
V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 24 novembre 2020).....	52
1. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021.....	53
2. Additif à la campagne d'emplois 2021.....	55
3. Prévisions de recrutement BIATSS 2021.....	60
5. Bilan social pour l'année 2019.....	66
4. Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.....	70
VI) Dématérialisation des bulletins de paie et accès à l'Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État (ENSAP).....	75
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du :.....	79
• 17 novembre 2020	79
1. Bilan des évaluations du CIPE.....	79
- Expérimentation Semestre REO Université de Bourgogne 2019-2020	80
- Évaluation des enseignements et formations réalisés par le CIPE à l'uB en 2019-2020	89
2. Universitarisation des IFMK : convention quadripartite entre l'uB, la Région, l'IFMK de Nevers et Dijon.....	89
3. Travaux de la commission FSDIE du 07/10/2020.....	92
4. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 14/10/2020.....	93
5. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 5 novembre 2020.....	93
- Projets internationaux.....	93
- Offre de formation 2020.....	94
- Modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS.....	94
- Modification de fiches filières.....	95
- Projet de formation de l'IUT du Creusot : label « Formation supérieure de spécialisation » - Développeur.....	96
- Scénario(s) alternatif(s) sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances.....	97
• 07 décembre 2020	105
1. CIPE.....	105
- Bilan des résultats de l'évaluation des M2 en 2019-2020	105
- Présentation de la fiche filière du semestre REO.....	106
2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 18/11/2020.....	107
3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 23 novembre 2020.....	108
- Scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances.....	108
- Présentation des BUT	108
4. Offre de formation.....	109
➤ Session 2021	109
- Accès en 1 ^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-DUT : vote des paramètres Parcoursup	109
- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers	110
➤ Session 2020	111
- Modification des fiches filières.....	111
- Modification du calendrier des examens	112

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 7 décembre 2020	112
1. Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2021 : Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche.....	112
2. Campagne BQR 2021 : Attribution des subventions des Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 3 « Recherche en Réseau ».....	116
3. Demandes de subventions.....	119
IX) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers.....	120
X) Adoption des statuts de l'alliance FORTHEM.....	123
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	125
XI) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	125
XII) Compte rendu des conventions hors subvention.....	130
<u>Point C</u> : Questions diverses	130

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020)

*(La séance est ouverte à 09 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à tous, si vous voulez bien vous installer pour qu'on puisse commencer avec les informations, d'autant plus qu'il y a des collègues membres du CA qui nous attendent derrière leur écran, à distance.

On va pouvoir commencer sur ces points.

I) Informations du Président

Le Président.- On va commencer par les informations du Président mais qui appelleront évidemment des interventions de votre part.

Quelques informations, d'abord, très ponctuelles, néanmoins importantes.

Vous savez que Philippe Garnier, qui était membre de notre Conseil d'Administration dans le collège B, a été promu professeur, donc il a perdu sa qualité, la qualité pour laquelle il siégeait dans notre Conseil. Et du coup, ne pouvant plus siéger, il est remplacé par Marie-Geneviève Gerrer qui était la candidate suivante sur les listes « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse ».

Je ne peux pas souhaiter bienvenue à Marie-Geneviève ce matin, mais elle nous rejoindra cet après-midi. Donc elle m'a demandé de l'excuser, néanmoins je le fais devant tout le monde. Voilà. Bienvenue à Marie-Geneviève. J'aurais l'occasion de le lui redire tout à l'heure.

Deuxième information très ponctuelle, notre nouvelle Directrice de la communication arrivera le 4 janvier. Elle prend ses fonctions le 4 janvier, juste après les vacances.

On s'est vu donc une première fois lors des auditions de recrutement. Et puis...

Mme Pucéat.- J'ai une demande, ici, du PAJI. Il faudrait que les personnes qui sont présentes à distance, répondent « présent » dans le fil des discussions pour qu'on puisse les comptabiliser.

Le Président.- Ah ! Vous avez entendu ? Dans le fil des discussions, il faudrait que vous mettiez « présent » pour qu'on puisse vous comptabiliser, s'il vous plaît.

Mme Pucéat.- Comme étant présent.

Le Président.- Comme étant présent. Merci beaucoup.

Donc, arrivée de la nouvelle Directrice de la communication le 4 janvier.

C'est quelqu'un qui est trentenaire, qui a déjà une expérience en communication dans divers secteurs du service public. Elle a travaillé dans la pénitencier. Elle a travaillé à la Communauté d'agglomération de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin. Elle a travaillé dans une base aérienne.

Donc, des domaines extrêmement différents et elle a d'ores et déjà toute une stratégie de communication à nous proposer.

Je trouve que, pour le moment en tout cas, on va être très heureux de l'accueillir et je crois que cela fera du bien.

Elle a d'ores et déjà pris contact, d'ailleurs, avec l'ensemble du service de la communication pour rencontrer les gens, pour échanger avec eux. Enfin, vraiment, c'est de bon augure.

Juste un petit peu mot sur les lauriers de l'INRAE...

Oui... Jean-Emmanuel Rollin, oui ?

M. Rollin.- Non, c'est simplement une question pratique parce qu'en fait, on ne sait pas qui est là et qui n'est pas présent à distance. Cela serait peut-être bien aussi dans ces conditions... Autant, quand c'est en présentiel, il n'y a pas de souci...

Le Président.- D'accord.

M. Rollin.- Mais je pense que c'est valable pour tout le monde, parce que même de l'autre côté de l'écran, je ne suis pas sûr qu'ils sachent qui est présent à ce Conseil. Ce serait peut-être bien de faire au moins un listing de l'ensemble des administrateurs.

Le Président.- Oui. Oui. Alors, je vais vous en faire lecture. Ceux qui ont répondu présent.

Alors, Karen Fiorentino, Arthur Sabatier, Alexandra Laurent, David Cousson, Patricia Fauque, Léana Mc Carthy, Lionel Crognier, Anton Marques Rodrigues, Éric Chenal.

C'est tout ?

Mme Pucéat.- C'est tous ceux qui ont répondu présent. Oui.

Le Président.- Tous ceux qui ont répondu présent.

M. Gomet.- Nathalie Munier-Jolain devrait être aussi en visio.

Le Président.- Alors, Nathalie Munier-Jolain.

M. Gomet.- Elle n'est pas connectée, mais en tout cas elle m'a fait un message.

Le Président.- Est-ce qu'elle est là ? Moi, je ne la vois pas.

Mme Pucéat.- Elle n'a pas répondu présent.

Le Président.- Elle n'est pas connectée encore.

M. Gomet.- Je lui demande.

Le Président.- Oui. Je veux bien. Merci.

Voilà. Ce sont les membres du CA qui sont présents sur l'équipe Teams. C'est bon ?

Alors, justement, en parlant de Nathalie Munier-Jolain, qui est la Présidente d'INRAE de Dijon, vous le savez, donc les lauriers de l'INRAE, c'est l'équivalent des médailles d'or, d'argent, de bronze du CNRS pour l'INRAE.

Et il y en a six qui sont attribués chaque année par l'INRAE au plan national. Et cette année, il y a eu trois Dijonnais sur six... C'est excellent. Mais c'est une vraie... Je pense que c'est la reconnaissance d'une vraie, vraie dynamique de l'INRAE Dijon qui est incroyable, qui est sur une pente ascendante. Vraiment une très belle qualité de travail, de recherche, des beaux projets. Et c'est reconnu par l'INRAE lui-même, mais au-delà bien sûr de l'INRAE.

Donc, voilà, trois collègues, un directeur de recherche, un ingénieur de recherche et puis quelqu'un qui fait de l'appui à la recherche aussi.

Donc, vraiment, bravo à l'INRAE et à nos partenaires du Grand Campus dijonnais et à l'INRAE qui est un partenaire extrêmement important.

Autre point d'information, on a lancé les états généraux de la formation. On en a parlé un petit peu dans le CAR, dans le Conseil d'administration restreint. Cela a été lancé début décembre. Cela a connu, je crois, déjà un premier succès. Il y a eu pas mal de collègues qui se sont connectés à la plateforme numérique, qui ont commencé à répondre au questionnaire.

C'est parti. On vous en fera un point en temps utile avec Joëlle Demougeot-Lebel. Je n'ai pas eu le temps ces derniers jours, ces deux trois derniers jours, de faire un point avec elle pour savoir où on en était depuis début décembre. On reverra cela en janvier et puis peut-être qu'on réactivera en janvier une deuxième vague de communication sur ces états généraux de la formation, de sorte qu'il y ait un maximum de monde qui s'y intéresse.

Sachant qu'il y a un effet conjoncturel important en ce moment, c'est la situation sanitaire qui oblige à nous placer à distance, en hybridation, à faire du comodal, etc. Vous savez tout cela par cœur. Et donc, c'est sans doute l'occasion aussi de rendre compte des expériences. Des expériences positives ; peut-être de nos frustrations aussi dans l'utilisation des outils à distance et voir comment est-ce qu'on peut améliorer les choses et améliorer ce lien pédagogique avec nos étudiants, qui est quand même un lien fondamental.

Autre information rapide, nous avons signé, mardi, à Besançon, la convention avec le CNRS et UBFC. Donc, ça, c'est fait. Il y avait Antoine Petit, le PDG du CNRS qui était là, qui nous a bien encouragés, qui nous a dit : « Vous êtes sur les bons rails, il faut continuer ». Il a été très, très encourageant, donc c'est une bonne chose.

C'était un événement un petit peu diplomatique, il faut bien le dire, pour montrer aussi un peu à tout le monde qu'entre les établissements membres de la

COMUE, ça y est, c'est parti. Il y a une bonne entente. On a un projet commun. On est d'accord sur l'essentiel. C'est parti.

Donc on est sur des bons rails et je crois qu'on a réussi à le montrer à travers les discours, à travers la conférence de presse qu'on a donnée ensuite.

C'est encourageant et, en tout cas, c'est l'illustration qu'on s'entend bien à nouveau et c'est une formalisation de cette entente. On a réussi. On a réussi à aboutir sur ce sujet. Le gros du sujet étant, bien sûr, maintenant l'élaboration des statuts de la COMUE.

Sur ce point, peut-être, une information qui date d'hier soir. On a fait un conseil des membres rapide par Teams aussi, hier soir, avec les chefs d'établissement et Dominique Grevey.

On a lancé un calendrier de réunion de la Commission des statuts, donc chargée de réfléchir sur l'élaboration d'une première mouture des statuts à partir de janvier. On se réunira tous les mercredis après-midi de 14 h 00 à 15 h 30, donc rapidement pour faire un point, faire avancer. Il y aura des conseillers juridiques extérieurs à Bourgogne-Franche-Comté. Je crois que c'est très important pour éviter tout risque de soupçon ou de je-ne-sais-pas-quoi et qui feront donc le travail intermédiaire, le travail technique de mise en œuvre des décisions que nous aurons prises dans la Commission juridique.

Cette Commission juridique, elle a été élue par le Conseil d'administration qui s'est tenu la semaine dernière, me semble-t-il. Désolé pour les dates, il y en a tellement que je finis par ne plus savoir exactement quand est-ce que cela se tient, quand est-ce que toutes ces réunions se tiennent.

Le Conseil d'administration...

Mme Pucéat.- C'était jeudi dernier.

Le Président.- C'était jeudi dernier. D'accord. C'était la semaine dernière.

Cette Commission juridique, elle est composée, je vous le rappelle, des chefs d'établissement et puis de neuf membres, je crois, issus du Conseil d'administration.

Alors, là-dessus, il y a une discussion, j'anticipe peut-être un peu sur une question qui pourrait être posée. Les élus du SNESUP-FSU se sont émus de ne pas avoir eu de délégué désigné dans cette commission.

Je crois que c'est une question résolue, puisque j'ai... Non ?

Alors, Peggy, je ne sais pas.

Mme Cénac.- Je ne peux pas parler avant la décision de nos élus qui...

Le Président.- Ah. D'accord. Oui.

Mme Cénac.- Il y a un autre CA aujourd'hui. Je ne sais donc pas exactement les termes dans lesquels ils reprendront leur positionnement, mais le fait est que lors du vote de la première réunion, avant la nouvelle proposition de Dominique Grevey, alors que nous représentons quand même la moitié des sièges des Conseils du Collège B, moins dans le Collège A, qu'aucune place n'ait été faite à un membre de notre liste pour participer à la Commission des statuts, quand on sait l'importance que va avoir la Commission des statuts dans cette nouvelle mandature, on est plus que vexé.

Je pense donc que la proposition de rajouter une place, étant donné l'indignation qu'il y a eu, ne passe pas très bien auprès de mes collègues SNESUP et donc... voilà, je ne sais pas ce qu'ils feront, mais je pense qu'on ne peut pas dire que la situation est réglée.

Le Président.- Alors, moi, ce sur quoi j'étais resté, c'était que Dominique Grevey donc a proposé effectivement au SNESUP d'avoir un représentant. Alors, maintenant c'était aussi le fruit d'une élection. Enfin, il me semble. D'après ce que j'ai compris. Donc, il y a eu des candidatures. Il y a eu une élection et... voilà.

Je n'en sais pas plus que cela, c'est-à-dire que je n'y étais pas. Mais en tout cas, il y a eu une désignation qui a été faite sur la base d'une délibération du Conseil. Après, il y a un fait majoritaire, mais comme partout. Je veux dire : c'est le fonctionnement des Conseils d'une manière générale.

Et je pense que... Le fait de permettre au SNESUP d'avoir un représentant dans la Commission, c'est aussi une reconnaissance de la légitimité d'une partie des élus, qui n'est pas majoritaire, sinon ils auraient été élus dès le début dans la Commission, de figurer dans cette Commission. Et je pense qu'il y a, de ce point de vue-là, une reconnaissance. Me semble-t-il.

Mme Cénac.- C'est un mode de fonctionnement, mais c'était la même chose pour la Commission des statuts ici. Si vos équipes... votre liste avait décidé de mettre un nom devant chacune des positions pour élire les membres des différentes Commissions, quand nous avons eu le CA d'installation, aucun élu hors de vos listes ne serait passé. C'est mécanique. Et c'est ce qui s'était passé, lors du mandat précédent, avec la liste d'Alain Bonnin qui n'avait fait la place à aucune autre proposition.

Vous avez décidé de procéder autrement, donc on vous en remercie, mais je veux dire : certes, la mécanique fait que quand une liste sort majoritaire et que c'est le CA qui vote ligne par ligne, si on présente un candidat devant chacune des lignes, c'est sûr que tous les candidats de la liste qui est arrivée en tête vont passer.

Donc c'est juste une manière d'organiser la discussion, de discuter en amont et de se mettre d'accord sur une place qui ne soit pas un strapontin. Voilà.

Sur une liste, qui fait quand même la moitié des sièges dans le Collège B, je trouve que faire une place sur dix parce qu'on râle, cela montre quand même un peu la façon dont ils entendent gérer, entre guillemets, la COMUE.

Le Président.- OK. En tout cas, voilà.

Oui. Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. Sans vouloir remettre en cause la majorité, mais comme dit ma collègue, Peggy, c'est une manière de fonctionner.

Je rappelle quand même que le mode d'élection fait qu'une liste arrivée en tête remporte 50 % des sièges ne veut pas dire qu'elle représente 50 % des personnels. Donc la majorité, elle est toute relative quand on la reprend par rapport au nombre de suffrages exprimés.

Mais comme le dit Peggy, c'est un mode de fonctionnement qui a montré, dans le passé, que la majorité écrase le reste. Elle a montré ses limites. J'espère que ce n'est pas votre conception. Et d'ailleurs, si on prend les résultats des élections, moi je ne suis, quelque part, pas étonné et, en même temps, pas satisfait,

j'ai eu l'occasion de vous le dire lors d'un entretien, du peu de participation des personnels administratifs (35 %). Cela montre comme quoi ils ne se reconnaissent pas dans la COMUE, comme quoi ils n'en voient pas l'intérêt, mais aussi justement parce que c'est les modes de fonctionnement qui ont été appliqués qui font que les personnels... qu'une liste, non affiliée à une présidence, représentait plus de 70 ou 80 % des voix et n'était pas représentée dans la gouvernance. Voilà.

Donc c'est exactement cela. C'est le mode comment on représente même une minorité, (*mot inaudible*) la majorité.

Alors il y a des organes délibérants, je ne remets pas en cause. Le système est comme cela. Mais vous voulez quand même, je pense, pour le bien-être de la démocratie participative, ou quel que soit le nom qu'on met derrière, que dans certaines instances, les commissions de travail, les groupes de travail, etc., les minorités soient aussi représentées.

Le Président.- D'abord, je crois que cela a été souligné, ce n'est pas mon positionnement personnel, très clairement, puisque lors des commissions, cela a été souligné.

Ensuite, bon.... En fait, ce n'est pas vraiment à moi de répondre à ce genre de question.

Et puis, en plus, la question que vous posez généralement, enfin d'une manière globale, c'est celle de la représentativité - qui représente quoi, etc.

Nous, on a un process électoral qui fonctionne. Après, les gens participent ou pas. Moi, je regrette qu'il n'y ait que 35 % de participants chez les personnels administratifs, franchement. Peut-être que vous avez raison que c'est peut-être parce que les gens ne voient pas vraiment l'intérêt de la COMUE et sans doute qu'il y a un effort d'explication. Parce qu'en fait la COMUE, c'est une structure qui porte des projets qui sont extrêmement importants pour tous les établissements membres de la COMUE, donc y compris pour nous, et ce n'est parce qu'on n'en perçoit pas immédiatement les effets avec évidence, que ces effets ne se produisent pas même sur l'ensemble des personnels BIATSS de cette université, voilà. C'est une dynamique globale qui porte tout le monde.

Mais ce n'est pas vraiment le sujet.

En tout cas, on va attendre de voir ce qui se passe aujourd'hui au CA et dans le dialogue qu'il y aura entre la gouvernance de la COMUE et donc les élus du SNESUP et puis on en prendra acte, bien sûr. Evidemment.

Autre point peut-être. On a prévu d'évoquer la question du DSG, du Dialogue Stratégique et de Gestion. Vous le savez, c'est ce dialogue qui a lieu entre les établissements et le Rectorat pour déterminer globalement les conditions dans lesquelles l'État va abonder notre budget, donc budget de fonctionnement, RH, et puis d'autres points souvent plus ponctuels.

Et ce DSG, il a eu lieu, on va dire, quasiment en deux temps.

Un premier temps avec le Rectorat. À l'issue de la présentation que nous avons eue et qui a été faite, menée principalement, mais c'est toute l'équipe qui a travaillé sur cette présentation faite au Rectorat et notamment au Secrétaire général. À l'issue de cette présentation, je crois qu'il y a plusieurs choses qui ont émergé.

La première, c'est que pour la première fois, nos interlocuteurs du Rectorat ont reconnu la grande qualité du travail réalisé.

Jusqu'à présent ils nous disaient : « Oui mais quel est le périmètre d'étudiants que vous prenez en compte ? Quelle est la manière dont vous calculez le GVT ? Quels sont... », etc., etc. Bref, il y avait des interrogations, somme toute, tout

à fait légitimes du Rectorat sur la manière dont nous procédions à nos analyses budgétaires, financières, RH, etc.

Tout le travail en amont a consisté à reprendre l'intégralité des indicateurs sur lesquels nous étions attendus - n'est-ce pas ? - pour les travailler et les traiter et qu'on puisse parler avec les représentants du Rectorat de la même chose.

Ce travail a été fait. Ce travail a été reconnu. Nos interlocuteurs nous ont dit que nous avons fait un très bon travail. Donc cela, c'est quand même important. Et derrière, on nous a aussi envoyé un message en disant : « Écoutez, on voit bien que la situation de l'université de Bourgogne est particulièrement délicate et on sait aussi, au niveau du Rectorat, qu'on n'aura pas les marges suffisantes pour pouvoir rectifier, on va dire, les effets de l'histoire ». Et on nous a conseillé de prendre rendez-vous avec la DGEIP, avec la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Anne-Sophie Barthez, pour lui présenter les travaux qui vont vous être présentés dans une version très raccourcie, très condensée par Fabrice Hervé et Emmanuelle Pucéat tout de suite.

Peut-être qu'on va faire cette présentation et puis, après, on parlera de la réaction. C'est un peu du *teasing*. De la réaction d'Anne-Sophie Barthez et de son équipe qui était aussi là. Il y avait Géraud de Marcillac qui remplace Jean Narvaez qui est bien connu dans notre université puisqu'il a précédé, il y a quelques années maintenant, Alain Helleu au poste de DGS. Géraud de Marcillac donc, qui a une autre responsabilité au service de la Direction des conventions et de l'immobilier, il me semble. C'est cela. Je ne connais plus exactement le nom de son service.

Alors, ce que je propose... Fabrice, tu veux peut-être nous rejoindre, pour que vous puissiez parler ensemble et vous compléter sur cette présentation de ce qui s'est dit au DSGA et qui est quand même quelque chose d'important.

Donc, Emmanuelle, je te passe la parole.

Mme Pucéat. - Oui. Donc merci.

On va donc, avec Fabrice, vous présenter quelques points parmi les plus saillants de la présentation qu'on a effectuée lors du dialogue stratégique et de gestion qui s'est déroulé début novembre avec le Rectorat, qui vise bien sûr à obtenir un rééquilibrage de la subvention pour charges de service public qui nous est versée par l'État.

Alors, c'est un dispositif qui est assez récent, donc je ne sais pas quel est votre degré d'information sur ces éléments-là.

Pour information, ce DSG, c'est un dialogue qui a été mis en place l'année dernière et qui a vocation à se renouveler chaque année, qui est un dialogue entre les établissements et le ministère qui se fait par l'intermédiaire du Rectorat, et qui vise à permettre une allocation différenciée des moyens entre les établissements apportant une attention toute particulière à la trajectoire financière et de masse salariale sur les trois années à venir.

Et parmi les enveloppes qui ont vocation à être ventilées, il a été fait mention de crédits qui sont destinés à sécuriser cette trajectoire financière et de masse salariale en soutien à des établissements qui éprouveraient des difficultés du fait justement de la tension existant sur la masse salariale et notamment sur le GVT. Et cela est précisément notre cas, comme on s'est efforcé de le démontrer.

Pour faire le point sur notre situation. Comme vous le savez, les classements internationaux nous placent parmi les 5 % des établissements les mieux recensés dans le monde, en particulier le classement de Shanghai dans lequel nous avons gagné 100 places cette année.

Cette reconnaissance, elle se base, bien sûr, sur des laboratoires qui mènent des recherches de haut niveau, sur une relation forte avec les organismes nationaux de recherche et, bien entendu, sur la présence d'ISITE également sur notre territoire.

Donc, l'uB est très active sur la réponse aux appels à projets avec un taux de succès qui est important, à la fois sur des appels à projet nationaux comme les ANR, mais aussi européens, comme les H2020.

Le rayonnement aussi international de l'uB, il se traduit par... il s'est traduit, l'année dernière, par la fondation d'une université européenne avec six autres partenaires européens qui est l'alliance FORTHEM.

La qualité des formations qui est proposée à l'uB, elle, se traduit bien par une attractivité importante auprès des étudiants, comme le montre l'évolution croissante des effectifs qu'on observe sur les dernières années.

Alors là, vous voyez plusieurs courbes qui apparaissent sur cette figure parce que, dans le cadre du DSG, il y a un périmètre particulier pour la comptabilisation des effectifs qui exclut du calcul les étudiants qui sont inscrits à l'INSPE et en classes préparatoires, donc les CPGE. Et ce sont juste les inscriptions principales qui sont effectuées au 1^{er} janvier de l'année.

Donc cela, c'est la courbe rouge que vous voyez apparaître avec, en gris, dans le même périmètre, ce sont les données du ministère qui sont publiques sur le site « #dataESR » qui sont, *grosso modo*, assez similaires aux nôtres avec quand même quelques petites différences qui, pour l'instant, restent encore non résolues.

Et pour information, en noir, vous avez la courbe des effectifs totaux en inscription principale au 1^{er} janvier, donc qui inclut, cette fois-ci, les étudiants INSPE et CPGE.

En tout cas, si on reste dans le périmètre qui est défini pour le DSG, c'est-à-dire ces inscriptions au 15 janvier, hors INSPE et CPGE, c'est la courbe rouge, donc on observe une augmentation qui est de presque 20 % en quatre ans, donc qui est très conséquente.

À cela s'ajoute une volonté de développer le maillage territorial des formations qui s'est fait, jusqu'à présent, sans moyens supplémentaires, à l'exception très récemment de crédits spécifiques qui ont été alloués pour l'ouverture du département IUT Informatique à Nevers et qu'on reverra d'ailleurs dans l'additif à la campagne d'emploi dans la partie sur les ressources humaines puisqu'il y a quatre postes qui ont été accordés et qui vont être ouverts.

Et en parallèle, on observe, en revanche, une réduction du nombre de personnels depuis 2016, à la fois titulaires et contractuels. Pour les enseignants/enseignants-chercheurs, c'est la courbe en vert et pour les personnels BIATSS, c'est la courbe en bleue.

Donc cette diminution, elle s'observe bien : on a un point d'inflexion en 2016 qui est l'entrée, ici, dans le plan de retour à l'équilibre financier.

Donc, ces évolutions conjointes, c'est-à-dire cette augmentation des effectifs et, en même temps, cette diminution du nombre de personnels, induisent nécessairement une dégradation du taux d'encadrement qu'on observe depuis 2016 ; taux d'encadrement qui est le nombre de personnels divisé par les effectifs étudiants, exprimé en pourcentage.

Donc, en vert ici, toujours pour la courbe pour les enseignants/enseignants-chercheurs et, en bleu, la courbe pour les personnels BIATSS.

Et cette évolution, c'est très préoccupant, bien entendu, puisque cette tension, ici, de plus en plus importante, qui pèse sur les personnels, est susceptible à

terme de représenter une menace pour la trajectoire de l'établissement puisque toutes ces heures complémentaires qui sont effectuées par une très grande majorité d'enseignants-chercheurs réduisent, de fait, le temps qu'ils peuvent consacrer à la recherche, bien entendu, mais aussi pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques, pour s'investir dans les dispositifs de réussite étudiants, pour mettre en place les différentes réformes, et conduisent, et on le voit déjà aujourd'hui, à un épuisement certain de la communauté.

Pourtant, l'uB s'est engagée dans une dynamique active de développement de ressources propres avec le développement des formations continues et en alternance, à travers la valorisation de la recherche, à travers les réponses très actives aux appels à projets nationaux et internationaux, avec un projet en cours d'une fondation également.

Toutes ces ressources propres qui sont dégagées, elles sont bien entendu très importantes pour l'établissement, puisqu'elles contribuent à l'équilibre financier de notre établissement.

Cependant, d'une part, elles augmentent la tension qui pèse sur le personnel, puisque le développement des formations continues et en alternance, c'est quelque chose qui est coûteux en temps, et, d'autre part, elles ne résolvent pas la problématique que l'on a autour de l'emploi puisqu'on ne peut pas les utiliser pour financer de l'emploi pérenne.

Alors, on pourrait se dire que finalement, c'est le cas, de toute façon, dans toutes les universités en France, qu'on ne fait pas exception à la règle, mais une comparaison qui est faite avec des établissements similaires au nôtre nous montre qu'en réalité, on est extrêmement sous-doté.

Et je vais laisser la parole à Fabrice qui va vous présenter une comparaison entre établissements similaires qui est tout à fait édifiante.

M. Hervé.- Merci, Emmanuelle.

Édifiante est le terme, effectivement.

On a repris, ici, la démarche qui était déjà une démarche utilisée précédemment de comparaisons, qui organise des comparaisons et des comparaisons de notre établissement à d'autres établissements pluridisciplinaires avec Santé, de taille similaire. Par « taille », on entend le montant de dépenses en salaire, ce qui est tout à fait raisonnable comme, on va dire, mesure pour approximer la taille de nos sœurs universitaires partout en France.

On a donc ici les chiffres qui sont utilisés, qui sont les chiffres qui ont été cités par Emmanuelle, d'inscriptions étudiantes, hors INSPE, hors CPGE, inscriptions principales, et c'est le périmètre « ministère », retenu par le ministère et le Rectorat qui a permis une discussion assez saine puisque, depuis des années, des discussions autour de chiffres divergents perturbaient les messages.

Donc, ici, apparaît, en haut, un recalcul de ce qu'on aurait comme postes en plus, ou en moins éventuellement, si on regarde l'université de Caen, mais en plus en général.

Si l'université de Bourgogne était l'UFC, en l'occurrence. Par exemple, en 2019, elle aurait 239 postes enseignants en plus.

Et si on regarde des universités de taille similaire, que ce soit Poitiers, Nice ou Caen, on voit qu'il y a un déséquilibre. Il n'y a que l'université de Caen qui est aussi mal lotie que l'université de Bourgogne... Enfin, qui est quand même légèrement moins bien lotie.

Mais globalement les écarts sont très sensibles et significatifs.

Pour les BIATSS, on a des écarts assez sensibles aussi qui sont un peu moins clivants quand on regarde l'université de Nice.

Mais, pour autant, si on a une réflexion qui n'est pas uniquement sur les universités proches par la taille, mais les universités proches par la COMUE, tout simplement, on constate un déséquilibre puissant entre l'UFC et l'uB et on est à presque 350 postes, si on s'appuie sur les taux d'encadrement de l'année 2019.

Si on fait un travail un peu similaire, mais qui n'est pas exactement sur le même plan, qui est au niveau de la subvention de charges du service public par étudiant, il y a un certain nombre de données, ici, et notamment vous avez une donnée moyenne, SCSP par étudiant en moyenne du groupe, donc 7 597, etc. jusqu'à 7 592. Ces données-là sont des données du ministère de l'Enseignement supérieur sur lesquelles il s'appuie pour cerner les situations des différentes universités. On a des écarts à la moyenne qui, au fond, sont assez faibles, mais si on les retranscrit en euros, en fait ils sont assez élevés.

Alors, on a plusieurs mesures ici. Il y a SCSP par étudiant 2, SCSP par étudiant 3, puisqu'il y a une divergence entre les chiffres ministère/Rectorat qui apparaissent en haut – « Nombre d'étudiants ministère/Rectorat » - qui sont indiqués, donc 26 581 en 2017 et puis le nombre d'étudiants data ESR, 26 631 en 2017, ce qui est assez surprenant puisque ce sont les chiffres de l'État dans les deux cas et que l'État a deux sources de données différentes, mais c'est ainsi. Il y a quelques étudiants de différence, mais leurs calculs sont influencés à plusieurs centaines de milliers d'euros quand même.

Et donc si on regarde les données accessibles à toutes et tous, les données data ESR en bas, on constate un déséquilibre assez puissant, variable selon les années, mais qui est de l'ordre de 8 millions d'euros sur l'année 2020. Si l'uB était dotée au même... sur la moyenne, au niveau de la moyenne de son groupe, des pluridisciplinaires avec Santé, elle aurait 8 millions d'euros en plus.

Donc, voilà ce qu'on retrouve en permanence, cette sous-dotation chronique. Elle apparaît ici dans les chiffres et les chiffres que nous fournit l'État.

Mme Pucéat.- Et donc c'est sur la base de ces éléments ainsi que d'autres éléments, qui ne vous sont pas présentés ici parce que c'était une présentation relativement longue, mais qui impliquent un déploiement de différents axes stratégiques dans les domaines de la formation, de la recherche, du patrimoine, du pilotage de l'établissement, auxquels ont contribué l'équipe entière des VP très activement, et puis également sur une estimation du coût à la fois humain et financier des différentes réformes, sur lesquels on s'est appuyé, sur tous ces éléments, pour demander un rééquilibrage de notre subvention pour charges de service public à l'État.

Le Président.- Merci, Emmanuelle. Merci, Fabrice, pour cette extraction, on va dire, d'un document... enfin, de deux documents. Le document écrit fait plus de 20 pages, qui accompagnait évidemment ce dialogue stratégique et de gestion, et puis les slides... enfin, le diaporama comportait, je ne sais plus, cinquante... non ?

Mme Pucéat.- Je ne sais plus. Trente ou quarante.

Le Président.- Trente ou quarante diapositives... enfin bon, voilà. Avec des courbes, des chiffres, qui ont été réalisés par l'équipe et notamment par Fabrice.

Cette présentation a donc été faite à la DGESIP et on a bien vu que... Enfin, cet écart de dotation qui se voit en nombre de postes, très clairement, et surtout l'iniquité de traitement, là vraiment, a été très clairement perçue par la DGESIP.

Alors, ça, on a eu une réaction, là, qui est de dire : « Oui, effectivement, cela ne va pas, il y a un problème ». Donc c'est déjà une chose... un progrès considérable parce que jusqu'à présent, le fait, c'est ce que je disais tout à l'heure, qu'on remette en cause les chiffres qu'on utilisait, les périmètres d'analyse, etc., là, cette fois-ci, on est tombé d'accord et le malaise a été perçu.

Ensuite, la réponse qui nous a été faite, c'est de dire qu'il y avait des enveloppes disponibles, bien sûr, pour rectifier, on va dire, les écarts les plus importants. On nous a demandé si le GVT avait été compensé l'année dernière, j'ai rappelé que non. Il y a eu 0 euro de compensation là où d'autres établissements ont obtenu une compensation. Nous, on a eu 0 euro, alors même que le GVT était de 3,5 millions, qu'il est à peu près équivalent cette année.

Et donc on nous a dit : « Envoyez-nous les documents complets ». Cela a été fait immédiatement, les deux documents dont je parlais tout à l'heure.

Et l'idée, ce qui a été proposé par nos interlocuteurs, c'est de dire que la première phase du DSG, celle qui, en fait, se finalise en ce moment, *grosso modo* correspond à la mise en œuvre de la stratégie de l'État - dans DSG, il y a « stratégie ». Et puis la deuxième phase, c'est la stratégie des établissements.

Oui, l'idée étant donc d'avoir peut-être une mesure de rattrapage plus importante évidemment que ce qui nous est proposé, là, au titre du DSG 1 qui est *grosso modo* une reprise de l'existant. D'avoir une mesure de rattrapage significative lors du DSG 2, la deuxième phase de DSG, qui aura lieu quand le calendrier sera fixé. C'est aux alentours de mars/avril. Dans cette période-là.

J'ai quand même attiré l'attention de nos interlocuteurs, du Rectorat essentiellement et j'en ai parlé un tout petit peu de manière peut-être un peu plus elliptique devant la DGESIP, mais j'ai rappelé quand même que, la dernière fois au DSG 2, on nous avait annoncé, voilà, des projets structurants, des choses, etc. et que, finalement, l'enveloppe globale, c'était 200 000 euros. Mais ce n'est pas ce qu'on demande du tout. On ne fait pas cela pour 200 000 euros, que ce soit clair !

Parce que 200 000 euros, évidemment que c'est une somme d'argent extrêmement importante, ce n'est pas le problème, mais on voit bien que cela ne répond absolument pas à l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire de rétablir simplement un peu de justice dans le traitement que l'État réserve aux différents établissements, de la région mais au plan national aussi. On voit bien qu'il y a un écart énorme. D'accord ?

Et donc l'objectif reste toujours le même, c'est bien de jouer sur la masse salariale, et cela, c'est important, pour desserrer l'étau qu'il y a sur notre emploi. C'est très clair ! C'est toujours le même et c'est là-dessus qu'on se bat parce que des ressources, vous allez voir, on en dégage.

Vous vous rappelez. 2018, on va en reparler, là, un peu plus de 9 millions... Enfin, presque 10 millions. 2019, un peu plus de 9 millions également qui sont, en fait, des excédents qui apparaissent sur la consolidation de l'exercice de l'année considérée. D'accord ?

Mais cela, c'est des sommes qui ne sont pas engagées mais qui ne peuvent pas être gagées sur de l'emploi pérenne. Ce n'est pas... Cela ne correspond pas à la masse salariale, vous comprenez ?

Donc, nous, on a un besoin de dotation supplémentaire sur la masse salariale, que ce soit clair ! Ce n'est pas par ailleurs.

Le reste, on a une capacité d'autofinancement qui nous permet de mener des investissements. On peut payer des fournisseurs, on peut... Cela, on peut le faire.

Ce qu'on ne peut pas faire, c'est accompagner la dynamique d'enseignement et de recherche de notre établissement et c'est là-dessus qu'il faut agir. Voilà. Donc, on l'a bien, on va dire, rappelé.

Si vous voulez, le propos était vraiment orienté sous cet angle-là. C'est l'objectif. C'est celui sur lequel on s'était engagé depuis le début et c'est celui qu'on ne lâche pas, qu'on ne veut pas lâcher et on veut enfoncer le clou.

Je voudrais dire une chose aussi. Ce travail, le travail qui a été réalisé, est considérable. Il est énorme. Et je le dis avec d'autant plus d'aisance que je m'exclus de ce travail dans la mesure où, en fait, on a participé à la synthèse ensemble, on a orchestré, etc., mais c'est les services aussi administratifs, techniques qui ont travaillé énormément dans des conditions que vous connaissez, qui sont celles de faire tout en même temps, les budgets, faire les remontées, etc. Cela a été un travail de Romain.

Donc vraiment merci aux services pour la qualité du travail réalisé, pour la quantité de travail réalisé parce que si ce travail n'avait pas été réalisé avec la même qualité et la même quantité, on n'aurait jamais pu porter ensuite politiquement le propos au niveau du Rectorat et au niveau du ministère.

Donc, cela, vraiment un grand, grand merci et surtout en cette période difficile où on sait que tout le monde est fatigué.

Le coup, on va dire, de rein qui a été fourni par les services a été déterminant dans la réalisation du dossier.

Merci aussi aux VP et au DGS qui ont participé à l'élaboration de ces documents, qui les ont conçus. On a retravaillé tous ensemble. C'est un vrai travail collectif. C'est le travail de toute l'équipe. Mais franchement... enfin, pour ma part, je trouve que c'est un excellent travail. Voilà. Je le dis, ma modestie dût-elle en souffrir, mais en tout cas, je crois qu'on a présenté un travail convaincant et qui était, voilà, une étape, et j'espère que c'est une étape vers quelque chose de significatif lors du DSG 2.

On a bien compris que c'était ce calendrier-là. De toute façon... Enfin, nous travaillons beaucoup dans cette université, j'en suis persuadé. Cela travaille aussi beaucoup au ministère. Enfin, je veux dire par-là que le ministère est dans la même tension calendaire. Et très sincèrement, même s'ils avaient voulu, à la limite, repenser ce qui allait être attribué au DSG 1, honnêtement, je ne suis pas certain qu'ils étaient en mesure de le faire. Je n'en suis pas certain.

Peggy, oui. Je t'en prie.

Mme Cénac.- Je m'associe aux remerciements pour le travail qui a été effectué et qui est très précieux.

Je tenais juste à ajouter une information.

Il me semble avoir compris qu'à l'université Paris 1, ils ont obtenu tout récemment une rallonge pour financer l'augmentation des capacités d'accueil avec 13 postes visiblement d'enseignants-chercheurs et 5 postes de BIATSS, qui vient d'être annoncée ces jours-ci au CA de Paris 1.

À croire donc qu'il y a quand même des possibilités de faire des rallonges de postes quand il y a une nécessité.

Le Président.- Je vous remercie, Peggy, pour cette douche froide.

Vous voyez, manifestement, Dijon est plus loin que Paris 1 de la montagne Sainte-Geneviève, il semblerait. Voilà... J'en prends acte.

Mais je ne désespère pas.

Optimisme de la volonté, pessimisme de l'intelligence.

En tout cas, on voulait vous présenter, au Conseil d'administration, aux membres du Conseil d'administration, ce travail qui a été réalisé.

On conserve l'espoir, vraiment.

On reprendra contact après la rentrée avec le ministère pour rappeler que nous sommes en attente d'un geste significatif, de sorte qu'on puisse retrouver un peu de marge de manœuvre.

C'est quand même... À tout le moins, il faudrait que soit soclé le GVT pour qu'on ait un début de rattrapage. Vraiment un début de rattrapage.

Voilà pour ce point-là.

Mme Pucéat.- Il y a quelqu'un qui lève la main.

M. Crognier.- Je voudrais prendre la parole.

Le Président.- Lionel, oui. Excuse-moi. Oui. Vas-y. Vas-y. On t'entend.

M. Crognier.- Oui. Merci du travail effectué.

Je voulais vous informer que, concernant les STAPS, il y a une démarche nationale engagée par la Conférence des directeurs. Il y a eu un courrier signé de tous les directeurs de STAPS, adressé à la ministre ou qui va l'être. Les associations aussi, étudiantes, sont montées au créneau sur la question aussi des emplois pérennes. C'est effectivement là où le bât blesse.

Et peut-être que la démarche pourrait être relayée par les composantes de façon à bien donner d'autres arguments encore circonstanciés également.

Ce qui m'étonne aussi, c'est que compte tenu, et en même temps qui montre la vitalité des équipes, c'est le décalage entre le travail qui est fait, l'amélioration des résultats au plan scientifique, l'amélioration des résultats au plan des formations courtes, au niveau de l'alternance aussi, même s'il y a un effet d'aubaine cette année, et puis la chute drastique que vous montrez au niveau des effectifs, que ce soit au niveau des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS. Il y a un vrai effet ciseaux ici où on voit qu'on progresse à beaucoup de niveaux et en même temps qu'on se retrouve à beaucoup moins de capacité humaine. Voilà.

Donc, il y a une énergie très forte dans cette université, me semble-t-il, et en même temps on tire sur la ficelle, on le voit bien. Mais malgré tout, on avance et c'est cela qui est dommage, c'est qu'avec quelques dizaines ou vingtaine ou trentaine de postes de plus, ou quarantaine globalement ou cinquante, on pourrait encore faire mieux, je pense. Voilà.

Mais c'est cela qui est un petit peu désolant, c'est qu'on nous donne des réformes sans nous concerter, on adhère à ces réformes finalement et puis on travaille. Toutes les composantes, on travaille. Voilà.

En tout cas, moi, je vais relayer, je t'informe Vincent, cette réflexion et je vais envoyer un courrier aussi pendant les vacances là-dessus.

Mais en tout cas, les STAPS, on se mobilise très, très fortement au plan national sur la question de l'emploi. Voilà. Je voulais vous en informer.

Et peut-être qu'on pourrait relayer cela au niveau des composantes. En tout cas, que chacun puisse faire le point sur sa situation.

Le Président.- Merci.

M. Crognier.- Excusez-moi, j'ai été un peu long.

Le Président.- Non. Non. Il n'y a pas de souci, Lionel. Merci. Merci pour cette précision.

Évidemment, toute initiative qui va dans ce sens-là est bienvenue. Tout ce qui peut aboutir à ce qu'on augmente notre volet d'emplois pérennes - je parle bien d'emplois pérennes - est bienvenu.

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la qualité des données qui sont retranscrites. Enfin on en a, même si, on le sait depuis des années, en particulier chez les BIATSS, c'est quelque chose qui est reconnu au niveau ministériel que l'université de Bourgogne est déficitaire d'une année sur l'autre à peu près 100 à 120 postes selon les calculs. Mais voilà, là, on a des données chiffrées.

Moi, j'ai une question qui est beaucoup plus large, en fait, qui s'adresse directement à vous, Monsieur le Président : comment, maintenant, la CPU peut aussi, globalement, au niveau de l'enseignement supérieur de la France... Parce qu'en fait, finalement, nous, on se bat pour essayer de récupérer quelques miettes, mais c'est tout l'enseignement supérieur universitaire national qui est un peu dans cette situation. Alors que là, certains s'en sortent un peu mieux. Mais quand même il y en a d'autres... Parce qu'on peut comparer. Mais si on compare Nice, l'université de... Caen ?

Le Président.- Caen, oui.

M. Rollin.- Voilà. Il y a quand même d'autres universités qui, même si elles sont un peu mieux loties que nous, ne sont pas forcément dans des meilleures conditions.

Et de toujours se référer... Je pense que la CPU doit aussi, à un moment, poser la question justement de la capacité, de comment on accueille tous nos étudiants dans des bonnes conditions, de comment on peut continuer à développer, à être attractif au niveau international, parce qu'on nous en parle de plus en plus. International, international, international. On n'entend que cela, d'ailleurs. On oublie un peu que quand même on a d'abord une responsabilité vis-à-vis des étudiants locaux, nationaux aussi, même si on doit se tourner vers l'international. C'est donc ces questions-là qui doivent être aussi, peut-être clairement, stratégiques aussi pour la CPU de s'en saisir.

Le Président.- Alors, je fais partie de la Commission des moyens de la CPU. Donc il y a plusieurs commissions à la CPU. Il y a la Commission des moyens, j'en parle à chaque fois.

La CPU a beaucoup de mal à parler d'une seule voix. Franchement ! Parce qu'en fait, oui, globalement, on va dire, en France, la France ne finance pas suffisamment son enseignement supérieur. Cela, moi, j'en suis intimement persuadé.

Maintenant, je peux vous garantir qu'il y a des universités qui ne sont pas dans la même situation que la nôtre. Et ces universités-là, comme par hasard, se

regroupent dans une association entre elles, communiquent entre elles, font du lobbying entre elles et puis nous... voilà. Et voilà !

Et je peux vous garantir que cela exaspère un certain nombre de présidents d'universités parmi lesquels je figure, parce que si on ne porte pas un discours unitaire, ce n'est pas compliqué, on est divisé et si on est divisé, c'est chacun pour soi. Et ceux qui, par exemple, se repaissent de systèmes proposés, je ne sais pas, dans le cadre de la LPR, par exemple, parce que c'est un gage pour eux de continuer à engranger des financements, oublient de penser un petit peu à leurs camarades qui, eux, ne sont pas dans la même situation. Voilà.

Nous, on est dans une situation intermédiaire. Je ne parle pas budgétairement, je parle d'une manière... sur le succès, on va dire, en matière de recherche, en nombre d'étudiants, etc., on est globalement dans une situation intermédiaire et donc c'est un vrai problème.

Et aujourd'hui, justement, ont lieu les élections à la CPU. Il y a un triumvirat qui se présente.

J'espère que ce triumvirat saura fédérer. C'est trois personnes, trois présidents d'universités qui représentent des universités très différentes et j'espère que cette diversité se ressentira dans le message qui est porté par la CPU à l'égard de l'État.

Moi, je m'exprime à chaque fois. En Commission des moyens, j'en parle, je refais le point, etc. et je me suis déjà entendu répondre : « Oui, mais tu comprends, toute politique de différenciation n'est pas mauvaise », machin, etc. Et comme par hasard, cela venait de qui ? D'une université qui est particulièrement bien dotée, évidemment, puisqu'on sait très bien que l'enveloppe, de toute façon, elle n'est pas extensible. Ou extensible, en tout cas, dans des proportions qui ne permettraient pas d'accéder aux souhaits, on va dire, aux revendications de tous les établissements. Donc voilà.

Oui. Je vous en prie.

M. Rollin.- Oui, je comprends tout à fait qu'on est dans une période de dialogue, que l'université est dans une période de dialogue.

Mais je pense qu'à un moment... Justement, on voit bien que la CPU, on l'entend. Je la suis depuis un petit moment, quelques-uns font entendre leur voix, font du lobbying et que, finalement, on a quelque chose d'assez lissé et que les questions de certaines universités et d'un nombre important d'universités qui sont en difficulté par des décisions et que les autres en profitent... enfin, s'en sortent mieux.

Je pense qu'à un moment, quand on entend les discours sur le fonctionnement des universités au niveau national, on a l'impression que tout ne va pas trop mal, mais que la question, c'est si cela ne fonctionne pas totalement, c'est parce que c'est des questions de gestion.

Et je pense que là, on a quand même des données circonstanciées, on a des données sur lesquelles s'appuyer pour montrer que justement, non, tout ne va pas bien et suivant là où on est, suivant comment on est doté, l'État ne finance pas de la même manière.

Et je pense que si rien n'aboutit, il y a quand même des documents qui sont intéressants à exploiter peut-être d'une autre manière s'il le faut parce que je pense qu'à un moment, il est intéressant que les organes de presse et le public sachent qu'on n'est pas traité de la même manière qu'on soit à l'université de Bourgogne ou qu'on soit à Paris ou dans d'autres universités.

Le Président.- Oui. Je partage votre analyse. Sauf sur un point, nos interlocuteurs au niveau du Rectorat et du ministère ont parfaitement conscience de cet écart de traitement. Alors, cela, je crois...

En revanche... Alors, mais peut-être pas à un niveau de détail parce que c'est vrai qu'au ministère, moi, j'ai senti cela et puis, bon... Peut-être pas à un niveau de détail, on va dire, aussi aigu que celui qu'on a présenté, aussi précis que celui qu'on a présenté et c'est pour cela que je crois qu'il y a eu...

Il y a la conscience qu'il existe des différences entre établissements, mais il n'y a peut-être pas une conscience suffisamment précise pour que cela puisse se traduire après sur une inflexion de la politique qui est menée actuellement.

C'est un peu intuitif ce que je dis, mais c'est le sentiment que j'ai.

Je crois qu'il y a une part de conscience et, du coup, si l'information n'est pas suffisamment précise, il y a aussi peut-être une part d'ignorance. Je ne sais pas.

D'abord, on porte le message justement pour bien montrer et mettre en évidence qu'on est dans cette situation-là, d'une part, et, d'autre part, derrière, si effectivement cela ne porte pas ses fruits, il va falloir prendre la parole autrement. Cela, c'est sûr.

On ne peut pas continuer comme cela. Ce n'est pas possible. Je crois que c'est clair.

Lionel l'a dit tout de suite, là. Si cela marche, c'est parce que c'est... enfin, c'est nous, quoi ! Enfin, quand je dis « nous », c'est nous tous, là, qui faisons, qui portons cette université.

Et à force de compter sur les bonnes volontés, on tire sur la corde. « La ficelle » disait Lionel. Peut-être que c'est une corde, finalement, parce qu'elle est quand même solide. Ce n'est pas seulement une ficelle, mais à force, les gens ne peuvent plus et *a fortiori* dans la situation sanitaire qui est la nôtre et qui nous mobilise terriblement.

Donc, il y a, là ici, je crois, un vrai enjeu, en tout cas pour notre établissement, pour en revenir à nous, et puis au-delà, sur l'enseignement supérieur d'une manière générale.

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est une dernière question, mais c'est une question un peu technique. C'est une question technique surtout parce que la diapo est passée rapidement. De tête, le delta entre des données étudiants dont nous, on rend compte et celles que donne le ministère, le delta est... Alors, quand on parle en termes de nombre d'étudiants, en pourcentage, ne semble pas si grand. Peut-être que je me suis trompé.

M. Hervé.- Enfin, c'est compliqué.

M. Rollin.- C'est cela ?

Par contre, c'est vrai que quand on transfère en termes financiers, en masse financière, cela fait...

Mme Pucéat.- En fait, cela dépend de quel delta vous parlez.

Est-ce que vous parlez du delta, dans le même périmètre, entre les chiffres ministère et ceux que, nous, on comptabilise, après, dans l'établissement ou est-ce que vous parlez de...

M. Rollin.- Ceux-là.

Mme Pucéat.- Oui. Effectivement, il y a des écarts qui se traduisent en plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. Rollin.- Mais en termes d'étudiants ? Parce que je pense que...

Mme Pucéat.- Ah ! En termes d'étudiants, cela doit faire...les chiffres ici.

M. Rollin.- Parce qu'après, voilà, quelque part, je pense que déjà peut-être que la stratégie, si déjà on pouvait avoir une compensation au moins sur la base ministérielle...

Mme Pucéat.- C'est de l'ordre d'une centaine d'étudiants à peu près.

M. Rollin.- Voilà. Parce qu'il y a... Déjà si, au moins, le ministère abondait, dans le fond, par rapport au nombre d'étudiants qu'il reconnaît, lui, ce serait déjà une belle victoire. C'est-à-dire : même si cela ne compense pas.

Le Président.- Oui. Tania Carnet.

Mme Carnet.- Oui. Je suis très contente et satisfaite de voir que vous avez fait cette demande et je vous félicite aussi du travail qui a été fait et je pense que les services administratifs ont énormément contribué à cela, mais c'est très bien.

Vous voyez qu'il y a des personnels extrêmement compétents, mais cela, il en faut.

Le Président.- Alors, cela, je le savais déjà.

Mme Carnet.- Donc je salue ce travail, mais j'avais une petite question puisque vous avez rencontré le Recteur. Est-ce qu'il vous a aidés aussi ? Je veux dire : est-ce qu'il a appuyé votre demande ?

Le Président.- Oui. Franchement, oui ! On est entendu, on est écouté par le Rectorat et si Jean-Luc Rossignol, le Secrétaire général, nous a invités à rencontrer la DGESIP, c'est qu'il estime que notre demande est légitime. Enfin, c'est comme cela que l'interprète.

Évidemment, il a un devoir de réserve. Il ne peut pas... Mais ce conseil qu'il nous a donné est signé qu'il a conscience du problème et qu'il a conscience également que le problème ne peut pas se régler au niveau de la région académique.

Enfin, c'est mon interprétation des choses. Attention, je ne suis pas en train de faire parler les gens. C'est l'interprétation que je fais de notre échange au cours du DSG 1. C'est comme cela que je le comprends et je... Enfin, je crois qu'on l'a tous compris comme cela.

Donc il y a une vraie conscience de notre situation. Cela, c'est gagné, je crois. Maintenant, il faut que cela se traduise.

Donc, voilà, sur ce DSG, on a été un peu long mais, honnêtement, c'est important. C'est très important parce qu'on sait très bien que c'est... Après, ce qui est derrière, c'est notre avenir, c'est notre manière de fonctionner.

Et donc encore merci.

Tania, vous avez dit : « On a quand même des gens compétents ». Oui. Oui. On a des gens compétents dans cette université, évidemment. Évidemment.

Alors, j'ai appris, là, depuis le début, que la ministre a donné une interview à la radio, ce matin, donc la ministre Frédérique Vidal annonce ce matin « retour partiel des étudiants en présentiel entre le 4 et le 11 janvier ».

Alors, là, on l'a en direct ! Je n'ai pas de filtre.

« Les étudiants ne seront pas tous concernés par cette mesure... » Je vous lis Ouest France, dont la page se fait l'écho de cette interview que j'ai sous les yeux.

« Les étudiants ne seront pas tous concernés par cette mesure. Les premières années, les étudiants en situation de handicap et les étudiants internationaux pourront reprendre les cours en présentiel en janvier, a précisé Frédérique Vidal. Les autres resteront à la maison en attendant une amélioration de la situation épidémique liée au Coronavirus. »

Alors, cela, pour moi, c'est un *deus ex machina*. Je ne sais pas... Alors, vous vous rappelez, jeudi dernier, Jean Castex a pris la parole et donc j'avais repris le message... dans le message que j'ai envoyé le lendemain matin. J'attendais sa prise de parole pour savoir ce qu'on allait faire. D'abord, dans sa présentation, il n'avait pas abordé les universités ou de manière très incidente, mais sans conséquence. Et une journaliste lui a posé la question, « Oui, mais alors, là, pour les universités : qu'est-ce qui va se passer ? ». « On réfléchit éventuellement sur la possibilité d'une reprise des TD, mais simplement pour un public qui en aurait strictement besoin. » Enfin, je résume. Je résume. Ce n'est pas exactement les termes qu'il a utilisés, mais c'est ce que j'en ai tiré.

Et donc, là, il y a peut-être quelque chose, là, qui va venir, mais pour le moment, on n'a pas d'instruction.

Et puis est-ce qu'on va passer le jour de l'An et Noël à travailler là-dessus une fois de plus ? Enfin, je crois qu'on... Pardonnez-moi, mais on en a un peu marre...

Mme Pucéat.- Oui.

Le Président.- Enfin, il faut dire les choses.
Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. Ce matin, j'écoutais une interview sur France Info de Mme la Ministre. Elle n'a pas été beaucoup plus claire. « Peut-être, éventuellement et hypothétiquement, nous travaillerons peut-être... » Enfin, voilà... « Sur un certain public ciblé dont il faudra... ». Donc, en fait...

Le Président.- Il est urgent d'attendre.

M. Rollin.- ...c'est une manière politique de ne pas répondre.

Le Président.- Il est urgent d'attendre et...

M. Rollin.- De ne rien faire.

Le Président.- ...de se reposer. Je crois que... voilà.

Pour ma part, cela ne change pas grand-chose, c'est-à-dire que je pense, là, mais je réagis à chaud, qu'on réfléchira à tout cela. De toute façon, la semaine du 4 au 11 janvier, c'est une semaine d'examen quasiment pour toute l'université, sauf peut-être à l'ESIREM, peut-être à l'ISAT. Je n'en sais rien. Je parle sous ton contrôle, Luis.

M. Le Moyne.- Il y examens, oui.

Le Président.- Il y a aussi des examens, oui.

Donc je crois que... Laissons reposer un peu tout cela et attendons des choses un petit peu plus précises et voyons au 4 janvier ce qu'il en sera.

De toute façon, je ne sais plus si on a communiqué là-dessus, mais on prévoit de faire une conférence des directeurs de composantes très tôt, le 5 janvier, quelque chose comme cela. Le 6, oui. D'accord. Pour qu'on reprenne pied tout de suite et puis voir ce qu'on fait en ce début de semestre.

Mais je crois que, pour le moment, on ne va pas aller trop vite non plus. Il faut qu'on attende des instructions un peu plus précises.

Luis, tu voulais ?

Luis Le Moyne, oui.

M. Le Moyne.- Oui. Oui. Bien évidemment, il faut attendre puisqu'il n'y a pas de directive claire, mais il faut se rendre compte que le 4 janvier, les étudiants, dès aujourd'hui, veulent savoir s'ils peuvent rejoindre leur domicile, leur résidence pour études, en particulier sur les sites territoriaux et je peux vous garantir que les directeurs de composantes, on va s'en prendre encore plein la gueule parce que les étudiants, les parents, les familles, les enseignants nous prennent à partie parce qu'on ne sait pas donner les réponses et c'est pour demain.

Le Président.- Oui. Mais alors, là, pour le coup, Luis, on ne peut pas formuler des réponses si jamais ces réponses entrent en contradiction avec les instructions qu'on reçoit. C'est tout le problème, en fait, qu'on a. C'est-à-dire que si on prend des décisions et puis qu'on les annonce et qu'une instruction ministérielle vient infirmer les décisions qu'on a prises, qu'est-ce qu'on fait ?

J'ai conscience de ce que tu dis. Vraiment ! Mais en fait, on est dans la même situation avec des interlocuteurs différents.

À la limite, il aurait peut-être mieux valu qu'elle ne dise rien avant nos vacances et puis qu'elle nous dise au mois de janvier : « Bon, allez, réfléchissons ». Cela nous aurait arrangés. Enfin, je ne sais pas. Voilà.

Écoutez, sur ce sujet-là, on va s'arrêter.

Moi, j'ai fait à peu près le tour des points d'information que je voulais aborder mais je pense que d'autres membres du CA veulent peut-être des éléments.

Peggy Cénac, oui.

Mme Cénac.- Comme malheureusement, je n'ai pas pu être là la dernière fois, mes questions se sont accumulées. Alors j'en ai trois.

La première concerne la mise en place du forfait mobilité durable. Plusieurs personnels m'ont demandé quand est-ce que ce serait mis en place au niveau de l'uB. Cela a été mis en place au niveau du Rectorat, cela a été mis en place au niveau du CNRS, mais pas encore au niveau de l'uB.

J'ai vu aussi que dans des universités, cela prenait des formes différentes pour 2020 avec des montants un peu moindres que pour les années suivantes ou... Enfin, en tout cas, juste poser la question où est-ce qu'on en est, au niveau de l'uB, de la réflexion sur la mise en place de ce forfait.

La deuxième question, c'est sur l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel d'égalité professionnelle. C'est une obligation pour les employeurs avant le 31 décembre, pas de mettre en place le plan, mais d'élaborer le calendrier et les différents points. Donc le 31 décembre, c'est bientôt.

Le bilan social peut, en partie, servir de diagnostic, parce qu'il y a une part de diagnostic dans la mise en place de ce plan, mais cela ne doit pas se contenter du diagnostic. Donc est-ce qu'il va être soumis au CT et au CA ? Mais, du coup, avant le 31 décembre, j'ai quand même des doutes. Ou alors est-ce qu'il y a un calendrier de mise en place du plan, à venir ?

Et ma troisième question, c'est sur la LPR, en particulier par rapport à ce qui a été ajouté au Sénat concernant les dérogations de CNU.

Vous vous étiez engagés au sujet de la LPR et puis nous-mêmes avons voté une motion à ce sujet en juillet. Donc j'aimerais savoir quel est votre position au regard des nouveaux éléments et quels sont vos engagements par rapport à cela au niveau de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Oui. Merci pour ces trois questions.

Alors, la première, le forfait mobilité durable. On ne l'a pas mis en place cette année. D'abord, je rappelle que c'est facultatif pour les établissements, ce n'est pas obligatoire, mais qu'on a reçu une enveloppe, je crois, de 15 000 euros en 2020 pour le mettre en place.

On ne l'a pas mis en place encore. En réalité, on est en train de le mettre en place, c'est-à-dire que c'est un plan global qui est en cours d'étude. J'ai revu Amandine Borneck qui en est chargée, il y a peu de temps. Il y a quelques semaines, je dirais. Et donc c'est en bonne voie.

L'idée, c'est de le rendre opérationnel en 2021. Mais c'est de le rendre opérationnel de telle sorte qu'on puisse avoir la certitude que les agents qui en bénéficient, prennent bien leur vélo.

On va donc mettre en place un système de badge qui permettra de badger quand on arrive avec le vélo. On passe à un endroit, et hop !, cela valide une journée à chaque fois qu'on passe. Et il faut 100 journées pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durable qui est de 200 euros par an.

Et donc une fois que ce sera validé, ce sera bon.

On va procéder de cette manière-là, de sorte d'éviter les effets d'aubaine qui consistent à dire : « Voilà, je me déclare » et puis finalement je prends mon véhicule. L'objectif est bien que les gens viennent à vélo. Éventuellement, en covoiturage, parce qu'il y a aussi la question du covoiturage. Il faut qu'on la règle aussi parce que, cela, c'est important quand on habite assez loin. Et on en a même reparlé, pour tout vous dire, avec Nathalie Munier-Jolain d'INRAE, la Présidente d'INRAE, pour qu'on puisse réfléchir à l'intégration du covoiturage à l'échelle du Grand Campus dijonnais.

Pourquoi ? Parce qu'en fait, il y a des collègues qui travaillent à l'INRAE, Agrosup, etc., ils viennent du même quartier, du même village autour de Dijon, etc., et il va falloir qu'on réfléchisse à organiser ce covoiturage à l'échelle du campus dans sa globalité et pas seulement à l'échelle de l'établissement. Cela, c'est pour le covoiturage et le plan de mobilité et donc le plan global sur le forfait mobilité durable.

Sur le deuxième point, la LPR. Alors, j'ai été interpellé par des collègues élus des listes « Résister » à la CR. Donc, j'ai répondu à la CR, aux élus, j'ai fait la réponse suivante que je réitère et que je maintiens. Il y avait trois points sur lesquels j'étais interpellé.

Le premier... Enfin, le premier, c'est la LPR dans sa globalité. Je réitère mon désaccord sur la part qui est faite à la recherche sur projet. C'est cette part-là qui, à mon avis, est beaucoup trop importante par rapport à la part qui est réservée aux dotations récurrentes des laboratoires. Pour une raison très claire, très simple, c'est que la recherche, ce n'est pas seulement répondre à des projets qui sont fixés par des politiques. C'est aussi, c'est aussi la liberté de la recherche, c'est-à-dire la possibilité pour des chercheurs d'explorer des domaines qui ne sont pas attendus et qui permettent justement l'innovation.

Ce n'est pas en cherchant à améliorer la bougie qu'on a inventé l'électricité.

Il faut garantir cette liberté de la recherche.

Alors, on essaie de le faire. Pascal Neige le met en application en essayant de maintenir absolument la dotation de base des labos, des labos de la COMUE puisque c'est un effort global qui est porté par le territoire, par le site ESR et on se bat dans ce sens-là.

Le deuxième point sur lequel j'ai été interpellé, c'était sur ce qu'on appelle les « tenure tracks », c'est-à-dire, vous savez, ces post-docs de 5-6 ans qui peuvent aboutir à la création d'un poste de directeur de recherche ou de professeur d'université.

C'est un système qui, moi, n'a pas non plus mes faveurs à titre personnel. Maintenant, si ce système existe, je ne serais pas le président qui s'opposera à une demande de laboratoire qui souhaite accueillir un post-doc dans ces conditions-là.

Et ce, d'autant que *in fine* la ministre s'est engagée à ce que lorsqu'un poste de DR ou de PU est créé à l'issue de cette période de 5 ou 6 ans de « tenure track », il y ait l'équivalent pour un maître de conférence, pour assurer la promotion d'un maître de conférence en poste selon les procédures, on va dire, habituelles de recrutement.

Moi, je ne veux pas être le président qui empêche des collègues maîtres de conférences d'accéder à une promotion.

Sur un autre point sur lequel... Ah oui ! La qualification. Oui, point important. Et la possibilité pour les sections dans lesquelles - du CNU - dans lesquelles il n'y a pas d'agrégation ou les sections de Santé, donc pour toutes les autres sections, de recruter des maîtres de conférences non qualifiés par le CNU. Clairement, je m'y oppose. Voilà.

Je pense néanmoins que le débat s'est beaucoup concentré sur un seul point, c'est-à-dire la qualification du CNU et cela s'est transformé en défense du CNU.

Je pense que le CNU est une institution indispensable parce que c'est l'échelon national du recrutement des enseignants-chercheurs et, cela, j'y suis attaché à titre personnel.

Je pense aussi qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le fonctionnement du CNU. Je parle bien du fonctionnement du CNU, du fonctionnement institutionnel du CNU. Je ne veux surtout pas pointer du doigt les collègues qui travaillent dans les sections du CNU parce que souvent ils travaillent énormément, mais les conditions dans lesquelles l'État, finalement, permet au CNU de fonctionner ne sont pas satisfaisantes.

Pour avoir participé au HCERES en tant qu'expert et président d'un comité d'évaluation et dans un comité de suivi de la MSH également, je peux vous garantir que le travail des experts, le travail d'un président de comité, etc., est encadré, il est normé et le travail est le même qu'on expertise tel labo, tel labo, etc., etc. Au CNU, cela n'est absolument pas le cas.

Les sections travaillent différemment. Parfois certaines sections qualifient des professeurs... enfin, des candidats au professorat à 90 %, d'autres c'est à 10 %. Les critères sont parfois connus après les campagnes de qualification ou après les campagnes de PEDR, etc., etc. Bref... Et le traitement qui est réservé aux candidats, finalement, dépend essentiellement de la discipline à laquelle ils sont rattachés. Donc il en résulte des dysfonctionnements, à mon avis.

Lorsqu'on postule à un statut d'enseignant-chercheur unique en France et unifié, il faut que les conditions d'évolution de carrière, d'accès à la carrière soient également... alors, à défaut d'être strictement identiques, il faut tenir compte aussi des spécificités des disciplines, mais il faut à tout le moins qu'elles soient harmonisées, de sorte que les critiques qui ont été adressées au CNU - je ne parle pas des membres du CNU, on est bien d'accord, mais au CNU dans son fonctionnement -, donnent lieu aussi à débat et puissent être un facteur d'amélioration du travail du CNU.

Donc, cela, c'est ce que je pense profondément et ce que je souhaiterais qu'on fasse aussi, c'est de travailler sur cet échelon national du recrutement des enseignants-chercheurs. Certains collègues disent : « Oui, s'ils sont sur une... le CNU, c'est la porte ouverte au localisme » et tout.

D'abord, le localisme, ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas vrai.

Et puis certains ont relevé aussi, et notamment à la Commission de la recherche, et ils l'ont dit publiquement, que parfois les dérives qu'on voit localement, on peut les percevoir aussi dans certaines sections du CNU.

Donc, je crois qu'il y a un travail de réflexion globale et d'amélioration de la procédure de recrutement de nos enseignants-chercheurs, de nos collègues, de nos futurs collègues maîtres de conférences.

La troisième question, je l'ai oubliée, Peggy. Je suis désolé.

Mme Cénac.- C'était le plan d'égalité professionnelle qui doit être mis en place avant le 31 décembre 2020.

Le Président.- Oui. Alors, là, Pierre-Etienne, je crois que je vais vous passer la parole, parce que c'est... Il y a une dimension technique, pour répondre. Voilà.

M. Thepenier.- Effectivement, le plan d'action, il doit être mis en œuvre. Par contre, la remontée qui doit être faite au ministère est prévue pour le 1^{er} mars à l'origine, et on a appris récemment, au vu du contexte sanitaire et des difficultés qu'il y a eu dans tous les établissements à pouvoir mettre en œuvre ce plan d'action, que la remontée devait être faite impérativement avant le 1^{er} mai prochain.

Il y a eu des groupes de travail qui se sont réunis à plusieurs reprises depuis la rentrée de septembre, qui associent d'ailleurs des élus au CT et au CHSCT, et donc le travail, il est bien engagé. Il doit être finalisé et il sera effectivement présenté à la fois en comité technique et en conseil d'administration au mois de mars et d'avril pour cette remontée au ministère au 1^{er} mai.

Le Président.- Très bien. Voilà. Donc, c'est en cours. Et évidemment on va mener au terme... enfin, sur les fonds baptismaux ce plan d'action. Bien sûr.

Voilà pour ces quelques informations.

Est-ce que vous avez d'autres informations ou d'autres points que vous souhaiteriez aborder avant de...

Oui, Cédric Clerc. Oui ?

M. Clerc.- Oui. Le SNPTES avait aussi interpellé sur le plan vélo notamment, cette semaine. Du coup, on avait un CA, là, on aurait peut-être pu avancer. Ce n'est pas possible, j'entends bien.

Par contre, ce système de badge, là, cela va coûter plus cher que ce qu'on va pouvoir donner aux collègues. C'est un peu... Je comprends qu'il faille un contrôle, qu'il puisse y avoir des abus, mais entre le covoiturage... enfin, les différents modes de transport qui sont envisagés dans ce plan... Enfin, on va perdre un quart d'heure tous les jours pour justifier qu'on est venu.

Le Président.- Non.

M. Clerc.- C'est compliqué. Il y a peut-être d'autres moyens de vérifier.

Le Président.- Non. Non. Non. Non. Non... D'abord, c'est une piste de travail et puis ensuite, évidemment, si cela coûte 300 000 euros, c'est hors de question. Mais cela ne coûtera pas 300 000 euros. Non. Non.

On est en train de travailler sur cette hypothèse. Voilà.

Le tout, c'est d'avoir un système qui est fiable et qui permet de contrôler, comme le permet d'ailleurs le décret qui crée ce forfait mobilité durable.

L'idée, c'est d'attribuer et vraiment d'arriver à un résultat. D'arriver à un résultat, c'est-à-dire que les gens prennent vraiment leur vélo ou covoiturent réellement.

Après, sur les modalités concrètes, techniques, etc., on va voir ce que cela coûte, mais on n'ira évidemment pas à un coût délirant. Ça, c'est sûr. Et si c'est trop cher, on trouvera autre chose. Voilà.

Très bien, je vous remercie pour tous ces échanges et il est déjà 10 h 30, et nous n'avons qu'une heure de retard. Je suis désolé.

Donc, on va accélérer un peu mais en même temps... Enfin, voilà, c'est quand même des informations, pour moi, déterminantes. C'est des choses très importantes et donc il faut aussi le temps d'échanger.

Je vais maintenant passer la parole à Emmanuelle Pucéat pour le deuxième point de l'ordre du jour. On ouvre donc les points soumis à discussion, alors même que nous avons déjà beaucoup discuté - n'est-ce pas ? -, et le Point n° 2 de l'ordre du jour, ce sont les modalités d'organisation des délibérations.

Je te passe la parole.

Point A : Points soumis à discussion

II) Modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Mme Pucéat.- Oui. Donc vous avez reçu, d'ailleurs, pour ce point, une note relative à ce point de l'ordre du jour.

Concernant cette note, suite à une erreur technique, vous avez reçu une version plus ancienne, en réalité, de cette note. Cette note, cela doit être la même que celle que l'on a déjà votée au CA du 10 avril dernier. Il n'y a pas de changement.

Le seul changement par rapport à cette note, c'est juste qu'il sera enlevé la mention faite au 10 avril puisque c'est quelque chose d'obsolète.

Donc cela sera exactement la même chose que ce qu'on a déjà voté au 10 avril dernier.

Donc on avait voté ces modalités la dernière fois et c'était une décision qui prenait effet jusqu'à la fin du premier confinement. Donc on est obligé maintenant de revoter à nouveau ces modalités d'enregistrement et de tenue à distance des délibérations.

Et donc ce qui vous est proposé ici, c'est de renouveler donc ce mode-là, cette fois-ci, sans date de fin pour éviter de revoter à chaque fois qu'il y a... s'il y a encore des confinements/redéconfinements successifs, pour éviter de revoter cela à chaque fois.

Donc je ne sais pas si vous souhaitez que je vous rappelle les éléments de cette note. Vous avez une note qui vous liste les différentes modalités possibles de tenue de ces délibérations à distance.

Et sur la base de ces éléments juridiques et puis sur des éléments techniques aussi qui ont été apportés par la Direction du numérique, cette note, elle vous présente les modalités qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la tenue des conseils à l'université de Bourgogne.

Donc pour rappeler, c'est un mode de délibération à distance au moyen d'une conférence audiovisuelle qui s'appuie sur la plateforme Teams avec une modalité d'enregistrement des débats à travers cette plateforme et une conservation des enregistrements sur un serveur de l'université. Donc c'est ces enregistrements qui sont utilisés pour établir le verbatim notamment à l'issue des CA.

Il y a également un point sur les modalités de vote électronique avec un vote qui est exprimé sur Teams pour remplacer le vote à main levée, et un vote à bulletin secret... Enfin, quand un vote à bulletin secret est nécessaire, c'est la solution béléniós qui est proposée. Donc une plateforme développée par l'INRAE.

Donc, encore une fois, vous savez que c'est une solution qui demande une préparation en amont, quand il y a un vote à bulletin secret qui doit avoir lieu, le sachant quelques jours en avance, si certains le souhaitent, alors que ce n'est pas prévu.

Donc est-ce que vous avez des questions concernant ces modalités d'organisation des délibérations à distance qu'on mettra ensuite au vote ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement, les modalités d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges, les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus dans ce cadre, tel que détaillé dans la note jointe et conformément à l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et au décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014.

Pour ceux qui sont à distance, pourriez-vous, s'il vous plaît, répondre... Je vais appeler, par exemple, qui ne prend pas part au vote. Est-ce que vous pouvez dire « moi » dans le fil de discussion, si jamais c'est le cas, ou lever la main.

Peut-être une trace dans le fil de discussion, je pense que c'est préférable, Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- On va plutôt mettre « pour », « contre », « abstention ».

Mme Pucéat.- D'accord.

M. Bourgeon.- Ce sera plus efficace.

Le Président.- Ou « ne prend pas part au vote ».

Mme Pucéat.- D'accord.

Donc je vous demande, dans le fil de discussion, de noter votre décision « ne prend pas part au vote », « s'abstient », « contre » ou « pour » et je vais faire un appel ensuite pour ceux qui sont présents dans la salle.

Donc, je vous laisse répondre dans...

Le Président.- « Pour », ce n'est pas la peine.

Mme Pucéat.- Pour ceux qui sont en fil de discussion, c'est peut-être aussi bien.

Donc pour ceux qui sont la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Alors, personne dans la salle. J'attends ensuite les résultats dans le fil de discussion.

Qui s'abstient ? Donc personne dans la salle.

Et qui vote contre ? Deux votes contre dans la salle.

Mme Carnet.- Du coup, cela fait combien de pour ?

Mme Pucéat.- On est en train de regarder.

Le Président.- Tout le reste... Alors, sauf si...

Mme Pucéat.- Alors, j'attends des... Je découvre des abstentions...

Le Président.- À distance, tout le monde pour.

Mme Pucéat.- Il en reste encore, oui. Ce n'est pas encore terminé.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé ?

Ah non ! Pas encore.

Le Président.- Pour l'instant, tout le monde « pour » à distance.

Mme Pucéat.- Est-ce que tout le monde s'est exprimé à distance ?

Le Président.- J'ai l'impression, oui.

Mme Pucéat.- Donc, à distance, je n'ai que des « pour ». Donc, pas d'abstention, pas de personne qui ne prend pas part au vote, et deux « contre ».
Très bien, je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer à l'approbation du verbatim du conseil...

M. Bourgeon.- 27 pour, 2 contre.

Le Président.- 27 pour, 2 contre.

Mme Pucéat.- Donc 27 pour, 2 contre.

27 voix pour, 2 voix contre

III) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 13 octobre et 3 novembre 2020

Mme Pucéat.- Nous allons passer à l'approbation des deux verbatims des Conseils d'administration du 13 octobre et du 3 novembre.

Alors pour ce point-là, donc pour le premier, qui est celui du 13 octobre, nous avons déjà reçu une demande de modification, à la suite de l'envoi des documents, qui concerne l'intervention de Peggy Cénac page 23 qui est de remplacer « GAFA » par « GAFAM ». C'est une modification qui sera bien intégrée dans le verbatim qui sera mis en ligne.

Est-ce que d'autres personnes, ici, ont une remarque à formuler concernant ce verbatim ?

Dans ce cas-là, je vous propose maintenant d'approuver le verbatim du Conseil d'administration du 13 octobre 2020.

Donc, de la même manière, pour ceux qui sont à distance, je vous propose de vous exprimer « s'abstient », « pour », « contre » ou « ne prend pas part au vote » dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont en présence, donc qui ne prend pas part au vote ?
Personne dans la salle.

Qui s'abstient ?

Mme Dauphin-Benoist - J'étais absente.

Mme Pucéat.- Une abstention dans la salle.

Et qui vote contre ? Personne dans la salle.

Donc, j'attends les résultats dans le fil de discussion.

Donc il y a une personne qui ne prend pas part au vote dans le fil de discussion.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé ?

A priori tout le monde s'est donc exprimé dans le fil de discussion.

Nous avons donc une abstention, une personne qui ne prend pas part au vote et le reste pour.

Le verbatim est approuvé.

25 voix pour, 2 abstentions

Donc, là, on va passer au verbatim du Conseil d'administration du 3 novembre, cette fois-ci.

Nous n'avons pas reçu de remarque pour celui-ci.

Donc je vous propose de procéder à nouveau au vote.

Je laisse donc les personnes s'exprimer dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont en présentiel, qui ne prend pas part au vote ? Une personne ne prend pas part au vote.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Alors, on attend encore. Tout le monde n'a pas voté dans le fil de discussion... Voilà.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé dans le fil de discussion ?

Donc, nous avons une personne qui ne prend pas part au vote et le reste...
Le reste est pour.

Merci pour cette approbation de ce verbatim.

26 voix pour, 1 abstention

Nous allons passer au point sur les questions financières et je pense que Vincent... le Président voudra introduire ce point.

Le Président.- Oui. Merci. Merci, Emmanuelle.

IV) Questions financières

Le Président.- Effectivement, les questions financières.

Il y a deux points principaux sur les quatre qui sont présentés. C'est l'examen du BR2 au titre de l'exercice 2020, donc celui que nous sommes en train de clôturer, et puis l'examen du budget initial 2021.

Fabrice Hervé va vous présenter, dans un instant, l'examen du BR2 au titre de l'exercice 2020.

Je voudrais dire simplement que c'était un budget 2020 un petit peu particulier cette année. Pourquoi ? Parce qu'il a... Et ce BR2 a été effectué uniquement en central. Il y a bien un BR, mais le BR ne s'est pas effectué dans les composantes ni dans les labos.

Pourquoi ? À cause de la situation de crise. Enfin, tout le monde était en train de courir après le temps et, finalement, cela a été quand même une expérience qui était assez intéressante parce que la construction s'est faite quand même en lien avec les composantes et les labos, c'est-à-dire qu'il y a eu ce dialogue qui a existé, mais cela a permis d'éviter de faire autant de BR qu'il y a de composantes et de labos et donc autant de travail dans les composantes et dans les labos qui s'avère très lourd et qui souvent donc mobilise beaucoup, beaucoup de temps de travail pour, finalement, peu de chose.

Et donc, ce qui est intéressant ici, c'est de voir que tout cela a été fluide, que cela a fonctionné, que les labos et les composantes n'ont manqué de rien et que, finalement, ils ont pu faire face à ce que le BR, d'habitude, décidé dans le labo ou dans la composante, permet de faire. Donc je crois que c'est quand même une bonne expérimentation.

Et je remercie beaucoup les services des composantes et des labos qui ont travaillé avec les services centraux, mais aussi les services centraux, et je vois, ici, Magali Khatri, évidemment.

Merci beaucoup, Magali, et toutes vos équipes pour la réalisation du travail parce que, et je crois... enfin, après, vous pourrez peut-être en témoigner si vous voulez, mais je crois que ce mode de fonctionnement a quand même considérablement facilité les choses sans rompre le dialogue avec les labos et les composantes. Ça, c'est très important parce qu'il faut qu'il y ait une visibilité aussi pour les labos et les composantes.

En tout cas, merci beaucoup aussi pour la qualité de votre travail. Comme d'habitude d'ailleurs.

C'était juste le petit point que je voulais dire à titre liminaire et je vais passer la parole maintenant à Fabrice Hervé en sa qualité de Vice-président au budget et aux finances pour qu'il puisse nous présenter ce BR2 au titre de l'exercice 2020.

M. Hervé.- Très bien. Merci, Monsieur le Président
Donc l'examen du BR2.

1. Examen du BR2 – exercice 2020

M. Hervé.- En préambule, des éléments de contexte de ce BR2, qui est un budget d'atterrissage ou de réajustement suite au BR1, pour se rapprocher au mieux de la réalité et du compte financier.

Les éléments de contexte ont été précisés par le Président. On a un BR2 qui est établi en central et qui réajuste ce qui avait déjà été fait en BR1 en central aussi.

Il y a des grosses baisses d'enveloppe, comme vous le voyez dans le document de l'ordonnateur et comme cela va être projeté un tout petit peu plus loin. Mais pour gagner un peu de temps, je ne vais peut-être pas repréciser chacun des chiffres, vous avez eu tous les éléments dans la note de l'ordonnateur.

Si besoin, voilà, il ne faut pas hésiter à m'interpeller en cours de présentation. L'idée, c'est de présenter quelques grands éléments structurants sur ce BR2.

C'est donc l'actualisation vraiment des éléments budgétaires et financiers.

On va avoir un vote sur un certain nombre de tableaux, 1, 2, 4, 6, 9 pour ceux qui sont communiqués, qui sont reprécisés ici. Donc là, on est dans un budget rectificatif qui rectifie le budget rectificatif précédent, BRR, BR1, BR2, en prévision du BR1. Je reprends (*suite inaudible*).

Donc, pour le premier tableau, le tableau des emplois, pas d'évolution entre le BR1 et le BR2. Le plafond I est à 2 554 équivalents temps plein et le plafond II sur ressources propres, 380 équivalents temps plein. Aucun changement.

Maintenant, sur ces différents tableaux 2, 4, 6 notamment, hors tableau sur opérations pluriannuelles, qui est un tableau extrêmement détaillé.

Pour les situer, il y a des éléments, d'une part, budgétaires et, d'autre part, comptables. Donc, on ne parle pas des mêmes choses puisque les budgets, les deux sont prévisionnels. Pour autant, la comptabilité ne subit pas les mêmes latitudes, on va dire, que les éléments budgétaires.

Sur le tableau des autorisations budgétaires qui est le premier tableau, le tableau 2.

Il nous permet de déterminer le solde budgétaire qui est la différence entre les recettes de l'établissement et les crédits de paiement. On va donc être en mesure

d'identifier la variation de trésorerie liée aux opérations budgétaires au terme de ce tableau.

Il est lourd à présenter, il y a pas mal d'éléments, et cela préfigure tout le détail du budget de l'établissement avec une répartition en dépenses, ici, entre personnels, fonctionnement et investissement, visuellement.

On est sur un total de dépenses de... Je ne vais pas donner les chiffres à l'euro près à chaque fois, ils sont notés sur la diapositive, mais pour me simplifier la vie, je vais prendre des montants arrondis. Arrondis qui, à l'échelle de l'individu, représentent une somme mais, à l'échelle de l'établissement, une goutte d'eau.

Donc on est sur des dépenses globales de 254 millions d'euros en autorisations d'engagement et 256,5 à peu près en prévision, avec une large part dédiée aux personnels puisque c'est à hauteur de 198 millions environ, soit une baisse de 2 millions d'euros par rapport au budget rectificatif n° 1, avec des reprogrammations d'opérations pluriannuelles notamment et une baisse des crédits ouverts sur ressources propres.

Alors, d'un autre côté, ici, c'est factuel, les éléments qui sont présentés, mais on voit qu'on a des réajustements à la baisse et que l'on a donc, dans l'autre sens, des surestimations qui ont eu lieu. Surestimations qui sont le lot commun de notre budget depuis quelques années, désormais, et sur lesquelles on a un travail qui va être mené pendant l'année 2021 et dans lequel s'établit le budget initial qui vous sera ensuite présenté.

En termes de fonctionnement, on est sur un montant de 37 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une baisse de 6,3 millions. Même phénomène de surestimation avec les ajustements notamment sur les enveloppes en central et à hauteur de 3 millions d'euros sur les opérations... à l'exception des opérations pluriannuelles.

Vous avez des éléments de détail qui figurent ici, qui sont aussi dans la note de l'ordonnateur. J'ai relisté les montants les plus significatifs. Je n'insiste pas outre mesure sur chacun des montants.

On notera un point, ici, c'est que la SCSP est plutôt bien mesurée, ce qui est quand même quelque chose de rassurant, puisqu'on a juste une petite baisse de 54 155 euros pour la SCSP.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. Alors, une question sur la baisse, par exemple, des crédits pour le patrimoine. Est-ce que c'est parce que c'est des opérations qui, du fait de la crise, n'ont pas pu être réalisées ou est-ce que c'est parce que cela a coûté moins cher, ou c'est des choses qui vont être reportées ?

Alors qu'une partie a été plus ou moins reportée dans le BR1 ou... pour 2021.

M. Hervé.- En général, après ça, c'est le détail, Magali n'est pas là mais elle a tout le détail, mais en général c'est plutôt des opérations qui sont reportées plutôt que cela coûte moins cher.

M. Rollin.- D'accord.

M. Hervé.- On n'a pas vraiment une tendance à ce que cela coûte moins cher en patrimoine, en général.

M. Rollin.- Oui. En gros, cela veut dire que c'est des opérations qui n'ont pas été réalisées cette année et qui seront reportées.

M. Hervé.- Et qui seront reportées et qui vont être télescopées avec « France Relance » en plus, mais oui, c'est plutôt cette (*suite inaudible*).

Sachant que, là, c'est du fonctionnement. Donc c'est surtout sur la partie investissement que le patrimoine fait des vraies variations. C'est toujours très compliqué à mesurer et, là, la crise sanitaire a été particulièrement perturbante aussi.

Continuons sur cette partie Investissement, ici. Donc des autorisations d'engagement à hauteur de 19,5 millions environ et des crédits de paiement de 21 millions d'euros, soit une baisse de 7,6 millions des autorisations d'engagement.

Et donc on a des opérations pluriannuelles qui contribuent fortement à cette baisse, que ce soit sur des crédits recherche ou hors recherche.

Donc de nouveau, on retrouve les crédits patrimoniaux comme on l'a quand même très souvent sur ce type de masse que sont les investissements.

Et puis on a des ajustements de l'enveloppe en central ou des dépenses financées par nos ressources.

Donc, cela, c'est sur la partie dépenses avec un global à 254 millions.

Sur la partie recettes, on a 252 millions environ de recettes avec soit une baisse de 4,4 millions, avec un certain nombre d'éléments qui vous sont listés ci-dessous.

Ce que l'on voit et ce que l'on retrouvera de toute façon en budget initial, c'est exactement le même phénomène, c'est que la grosse part de l'enveloppe, c'est la subvention pour charges de service public.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- J'ai vu dans la diapo précédente que vous parlez de retard de travaux dû à la crise sanitaire, en particulier sur Learning Center. Est-ce que cela va impacter l'ouverture prévue ? Est-ce que cela va modifier ou pas l'ouverture ?

M. Hervé.- Il ne me semble pas...

M. Rollin.- Non ? C'est fait à la marge, les travaux ? Le retard ?

M. Hervé.- Il ne me semble pas, mais...

M. Rollin.- C'est une question...

M. Hervé.- On va demander à Magali... qui est en pleine discussion.

L'ouverture du Learning Center, il y a des retards de travaux ou on est toujours dans les mêmes dates prévues ?

Mme Khatri.- Je n'ai pas entendu avec le masque, désolée.

M. Hervé.- La date du Learning Center ?

M. Rollin.- Mme la Directrice est là.

Le Président - La Directrice du SCD.

Mme Barthet.- Je vous remercie.

Émilie Barthet, Directrice du pôle Documentation et, non, en effet, cela ne repousse pas pour l'heure la date d'ouverture du Learning Center. Les travaux seront livrés fin février.

M. Hervé.- Donc je reprends le fil des recettes. Oui, grosse marge des recettes constituée par la subvention de charges de service public et des ressources propres.

Les autres financements, de toute façon, s'ils sont significatifs, sont en pourcentage plus réduits et on retrouve le même phénomène en budget initial, ce qui montre les problématiques évoquées... enfin, ce qui va dans le sens des problématiques évoquées en introduction de ce Conseil d'administration et du DSG puisqu'on voit bien que si on veut avoir un peu de meilleur équilibre financier, va-t-on dire, dans l'établissement, c'est au niveau de la SCSP que cela se joue. Bien évidemment, aussi au niveau des recettes propres complètes, comme cela a été précisé déjà dans le passé sur la partie orientations budgétaires pour l'année 2021. Mais quoi qu'il en soit, on voit que l'enjeu, le gros de l'enjeu, c'est sur la subvention de charges de service public et que si on obtenait un réajustement à ce niveau-là, on commencerait à être nettement plus confortable.

Donc voilà.

Les recettes sont listées ici, elles le sont aussi dans le document, mais on ne revient pas sur ces détails qui apparaissent là et dans la note de l'ordonnateur.

Cette différence entre recettes/crédits de paiement amène à un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 4 500 000 euros, alors qu'en BR1, il était de plus de 16 millions d'euros. On a donc un écart notable de ce solde issu des soldes des opérations budgétaires entre le BR et le BRR, ce qui pose la problématique de deux surestimations liées à une structure organisationnelle des différentes entités. 46, si je ne me trompe pas.

C'est cela, le budget ?

Mme Khatri.- 46.

M. Hervé.- C'est cela. Je ne me suis pas trompé. Donc 46 entités agrégées, consolidées, représentent le budget de l'université de Bourgogne et amènent régulièrement à des surestimations, preuve en est.

Alors, ici, on a un cas particulier cette année puisque le BR1 avait été fait en central pour la plupart des enveloppes à l'exception de trois enveloppes qui étaient Patrimoine, DNUM et SEFCA. Il y avait donc eu des marges de manœuvre prévues en central pour éviter tout blocage et toute difficulté liés au budget rectificatif avant le contexte de crise sanitaire.

Mais on a un problème qui apparaît, de surestimation budgétaire, qui nous est reproché à juste titre par la Tutelle.

Donc on a, au final, un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est de 4,7 millions. Donc les autres opérations budgétaires... non budgétaires, pardon, creusent un tout petit le solde... enfin, viennent s'ajouter au solde budgétaire et viennent prélever sur la trésorerie, avec des écarts significatifs par rapport au BR1 et par rapport au BI, on est toujours bien plus faible hors ce réajustement de fin d'année.

Sur la situation patrimoniale, c'est le tableau 6, là on est dans la comptabilité. Donc, le compte de résultat prévisionnel fait montre d'un bénéfice comptable de

3 400 000 environ quand, au BR1, il était d'à peine 100 000, de 82 000, et d'une capacité d'autofinancement de 7 800 000 euros, en léger retrait par rapport à l'année passée.

Je vais recontextualiser ces chiffres sur plusieurs années et de manière plus large, nationale, et ensuite avec quelques petits graphiques.

Cette ressource est réintégrée, réinjectée dans le tableau Emplois/Ressources qui est la partie Investissement, où les investissements apparaissent, le financement des investissements, et cela amène à un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 4 500 000 euros qui est identifié à l'aide du tableau 2.

On obtient donc un bouclage avec la variation de trésorerie, qui est à 4 800 000 euros, à la baisse environ en BR2, quand elle était à 16 millions d'euros à la baisse en BR1.

On est donc ici avec ces éléments repris de manière plus large.

Donc vous avez... Alors c'est petit mais, pour autant, j'ai mis... alors, pas très, très joli, mais j'ai mis en bas, où il y a une ellipse bleue - on va appeler cela une ellipse, je ne suis pas hyper fort en maths mais on l'a faite bleue -, qui nous situe sur un plan national.

Tous les petits points gris que vous voyez, ce sont les autres établissements sur plusieurs années : 2018, 2019 et 2020.

2020, il ne faut pas regarder parce que c'est du budget, alors que 2017, 2018, 2019, dans les données que vous avez dans ces tableaux, sont des données de compte financier, donc d'atterrissage.

Alors, je dis « il ne faut pas regarder »... On est en BR2, on est censé se rapprocher du compte financier, voilà.

Mais cela nous permet donc de voir que notre solde budgétaire de BR2, qui est à moins 4,6 millions, n'est absolument pas scandaleux mais c'est le lot des établissements que d'avoir des soldes budgétaires négatifs.

Que la capacité d'autofinancement est tout à fait raisonnable encore. Cela nous situe plutôt en milieu de tableau, alors qu'avant, cela nous situait clairement, certes, les années précédentes, tout en haut du tableau, mais je vais revenir sur ce point.

Non pas l'idée de me réjouir qu'on ait moins de capacité d'autofinancement, mais que le ministère va voir qu'on a moins de capacité d'autofinancement.

Si on exprime des données ensuite de fonds de roulement, que ce soit en niveau ou en jours, on a un fonds de roulement qui est toujours quand même important, solide, ce qui est notable dans le sens... mais on verra en BI il a tendance à réduire et cela aussi, c'est notable et ce n'est pas complètement gênant puisque la norme du ministère est à 30 jours pour le fonds de roulement et qu'on est largement au-delà. Là, on est à 78 jours en BR2 et, en BI, on perd une vingtaine de jours, sans suspens. Je vous l'annonce maintenant, mais on le verra un peu plus loin. Une vingtaine de jours, ce qui nous maintient très au-delà du seuil du ministère.

Et si vous regardez dans le tableau, d'ailleurs, il y a pas mal d'établissements qui se situent en-dessous du seuil. Donc on a des indicateurs financiers, là, qui sont relativement rassurants et confortables pour l'année 2020 qui a été une année compliquée avec cette crise sanitaire.

On a les mêmes éléments au niveau du résultat comptable et de la trésorerie où l'université de Bourgogne dispose d'une trésorerie importante. On est sur le même seuil à 30 jours et on a un résultat comptable qui, s'il est en baisse, n'est, pour

autant, pas scandaleux, loin de là, loin s'en faut, et surtout il n'est pas négatif pour faire un décompte pour un éventuel retour à l'équilibre financier.

Donc, pour le moment, les données financières sont plutôt rassurantes.

Certes, c'est ce qui est indiqué ici, sur cette diapositive, on est sur une situation budgétaire que je me suis permis de qualifier de « pente descendante », avec des causes identifiées qui sont le GVT... Enfin, une cause identifiée principalement qui est le GVT, pour être précis. Mais on le maintient et on a toujours des indicateurs corrects.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. Je voulais revenir sur le fonds de roulement parce qu'on est à 78 jours, alors que le ministère prône 30 jours. C'est quand même un indicateur, en même temps, paradoxal parce que cela permet justement de programmer des opérations pluriannuelles d'investissement - donc cela, c'est utile pour le dynamisme de l'université - mais, en même temps, il ne faudrait pas qu'on se retrouve dans une situation comme il y a trois ans où le ministère avait pris 1 million sur un certain nombre d'universités parce qu'on était sur des seuils... des fonds de roulement importants et qu'il considérait que quelque part on faisait de l'épargne avec de l'argent public.

Donc je crois qu'il y a peut-être un équilibre à trouver qui n'est pas forcément évident.

Voilà, c'était simplement... Il ne faudrait pas qu'on se retrouve... Parce que c'est ce qui s'était passé, il y a trois ou quatre ans, où le ministère avait pris à l'ensemble des universités et on avait des universités qui étaient avec des fonds de roulement... enfin, des établissements de l'enseignement supérieur qui étaient avec des fonds de roulement de 100 jours, donc... On a du travail, en tout cas.

Le Président.- Oui. On a une trajectoire budgétaire qui va plutôt vers une diminution des montants en valeur absolue.

Alors maintenant, c'est... le...

M. Rollin.- Oui mais, après, c'est (*suite inaudible*).

Le Président.- Oui. Oui. Oui. Oui. Oui. Oui. Non. Non. Mais oui.

Et puis l'idée, vous l'avez souligné, c'est aussi d'avoir un instrument au service du dynamisme de l'établissement. C'est-à-dire que... Enfin, ce fonds de roulement, il nous a permis aussi de bien réagir pendant la crise sanitaire, très clairement. Donc voilà.

Alors il y a un équilibre à trouver, je suis d'accord, mais je pense qu'on tend vers cet équilibre, c'est-à-dire qu'on ne le fait pas en une seule fois, mais on prend cette direction.

M. Hervé.- Et donc, au final, là, ici, sur ce BR2, on observe une situation ajustée bien plus favorable qu'en budget rectificatif n° 1 qui est moins favorable, comme je vous l'indiquais, en compte financier 2019. Il y a un effet crise sanitaire.

Il y a aussi, et cela, c'est une trajectoire - là, on est sur un niveau -, on arrive à un BR2 qui nous met sur des niveaux où on est mieux qu'en BR1 mais moins bien qu'au compte financier 2019. Cela, c'est la crise sanitaire.

Mais sur la trajectoire, il y a un travail à mener et qui va être entrepris. On verra, parce que la situation est encore compliquée. Un travail donc sur la qualité de la prévision budgétaire.

Cela ne va pas être évident parce qu'il va falloir dialoguer avec les composantes. Que quoi qu'on en dise, cette année, même s'il y a des programmes de vaccination en cours en Europe, en France, cela va arriver, cela risque d'être encore une année particulière et chahutée et que c'est moins confortable pour un certain nombre de points et notamment des calages de ce type, de ce niveau-là, qui sont des calages importants de fonctionnement nouveau, au fond... Enfin, de nouvelles manières de prévoir, en tout cas.

Par Teams, c'est très bien, mais c'est vrai que c'est moins bien que quand on se voit autour d'une table, mais ce n'est pas sûr qu'on y arrive en une année... Enfin, loin de moi l'idée de dire qu'on ne va pas y arriver, il ne faut pas partir perdant, mais je ne suis pas sûr que ce soit si simple que cela à faire.

Et j'en profite au passage pour insister sur le travail qui a été rendu sur les budgets dans un contexte qui a été compliqué quand même en fin d'année, avec une collègue qui était en arrêt maladie, donc cela a vraiment été deux... enfin, deux exercices de travaux budgétaires très compliqués. Voilà.

Cela veut donc dire qu'il faut relancer la machine et essayer d'avoir un travail avec toute la communauté de l'université de Bourgogne. Cela ne va être le plus simple parce qu'on a très clairement des phénomènes de surestimation, ce qui veut dire que chacun a peur de manquer. Ce qui se comprend individuellement, qu'on ait tous peur de manquer. Mais à un moment donné, il faut aussi être raisonnable et ne pas avoir trop peur de manquer, essayer de prévoir au plus juste.

Il y a une difficulté sur la partie masse salariale, par exemple, qui est toujours compliquée, et qui est avec une surestimation particulièrement élevée, mais il faut toujours pouvoir payer les gens. Donc on est bien d'accord : il faut avoir les lignes budgétaires pour pouvoir payer, mais... voilà.

Donc c'est pour vous dire que l'on a un travail à mener, global, et qui doit être mené par la communauté, il ne doit pas être mené par le central. Je pense que c'est bien cela qui va être l'un des enjeux, c'est qu'on n'ait pas l'impression que c'est l'université qui fait quelque chose, c'est la communauté qui travaille à avoir des meilleures prévisions.

Et ce besoin-là, moi, je me permets d'insister là-dessus, parce que ce n'est pas un besoin... Personnellement, ce n'est pas parce que j'arrive dans une fonction que je me dis « tiens, je vais faire quelque chose, histoire de dire que j'ai fait quelque chose ». C'est juste que la Tutelle n'a de cesse de nous dire qu'il faut améliorer la qualité de la prévision.

C'est quelque chose, je pense, qui a déjà été évoqué, qui est de dire : « Quand on a des établissements en difficulté, ce qui a été évoqué, c'est le cas du DSG, et qu'on voit qu'en plus, ils ont une bonne qualité de prévision, ils gèrent bien leur budget, si on voit que leur budget leur dit que cela va aller mal, on va les aider.

Si, en revanche, on voit que systématiquement le budget n'est pas correct, qu'ils surestiment et qu'on ait une impression de difficulté à le piloter, peut-être qu'au fond, ces gens-là, on n'aura pas besoin de les aider ».

C'est très clairement le discours de la Tutelle. Donc c'est aussi un moyen de dire que si on nous donne de l'argent en DSG... On verra si on obtient quelque chose, comme Paris 1, espérons, puisque quand l'État veut, manifestement il peut. Mais du coup, si on obtient quelque chose, plus on améliorera cela, plus ensuite on pourra revenir demander de l'argent si on a des difficultés.

Donc c'était juste... En conclusion, cela préfigure ce qu'on a en BI où on a toujours des surestimations en budget initial qui va être présenté ensuite, après un vote précis pour ce budget rectificatif.

Le Président.- Oui. Merci. Merci, Fabrice.

Je voudrais peut-être revenir sur un ou deux points.

D'abord, le dernier. Tu dis – oui, effectivement – un des reproches qui nous a été fait : « Vous n'avez pas assez d'argent. En 2018, vous étiez à 9,8 millions d'excédent. En 2019, vous étiez à 9,7 millions. Améliorez votre pilotage, vous dégagerez des marges ». Franchement, je n'ai rien à opposer. Honnêtement. Voilà.

Sauf que l'analyse montre qu'en réalité, on a une structure budgétaire qui est parfaitement déséquilibrée au détriment de la masse salariale. C'est là où on a dit au Rectorat : « Oui, mais attendez. Oui, il y a ce travail de pilotage. Nous, on est en voie de le faire, de le réaliser. D'accord ? ».

Cela, c'est important. Je crois que c'est très important.

Et c'est vrai qu'un des éléments de diagnostic que nous avons fait, c'est ce que vient de dire Fabrice, c'est que tout le monde, à son échelle, a tendance à légèrement surestimer ses besoins pour se dire : « Voilà, comme cela, j'ai quelque chose, je suis sûr, j'ai ma marge de sécurité et cette marge de sécurité me permettra de faire face si jamais je rencontre une difficulté ». Et cumulé, c'est ce qui explique une bonne partie de ces millions qui réapparaissent en excédent une fois qu'on a consolidé le budget.

Donc, il y a un travail à faire là-dessus parce que c'est : un, on nous le reproche d'un point de vue politique en disant : « Oui, vous demandez de l'argent, mais vous en avez. La preuve, il y a des excédents qui se dégagent ». Donc, déjà, on est dans un plein paradoxe. Mais comme tout paradoxe, ce n'est qu'apparent, c'est-à-dire que quand on va dans le détail, on voit bien qu'on a un problème de structure budgétaire et, cela, on l'a démontré.

En revanche, là où on peut améliorer les choses, parce que c'est un vrai problème, c'est que cela signifie que cet argent qui réapparaît une fois qu'on a consolidé le budget, c'est de l'argent qui est mobilisé à ne rien faire, qui n'est pas au service du dynamisme de l'université. Et quand je dis « de l'université », ce n'est pas en central, on n'a pas besoin d'argent, mais au service des labos, au service des composantes, au service des activités, des projets, etc.

Enfin, je trouve qu'alors même qu'on est dans des difficultés budgétaires, d'avoir cet argent immobilisé, qui ne sert à rien *grosso modo*... Alors, pour le coup, on n'est pas dans le fonds de roulement parce que le fonds de roulement, Monsieur Rollin, vous avez dit tout à l'heure « c'est un instrument du dynamisme ». Oui. Oui. Moi, je suis absolument d'accord avec cela.

En revanche, cet argent qui apparaît *in fine*, qui n'est pas consommé, c'est du bas de laine qui ne sert à rien, alors même qu'on a des besoins et que ces besoins, on est là, on dit voilà...

C'est un vrai problème de pilotage et il va falloir qu'on améliore cela si on veut gagner aussi des marges de fonctionnement.

Alors, cela change. Je le répète : ce n'est pas de l'argent qu'on peut utiliser pour la masse salariale. Le problème est là ! On est bien sur un problème de structure budgétaire et c'est là où il faut qu'on améliore notre pilotage pour être convaincant vis-à-vis de nos interlocuteurs, de dire : « Voilà si on redonne de l'argent, ce n'est pas pour immobiliser un bas de laine, ne pas s'en servir et avoir des excédents qui réapparaissent ».

Il faut avoir des excédents, on va dire, parce que cela signifie qu'on ne s'est pas planté au niveau de la gestion et donc, cela, c'est plutôt un signe de saine gestion. Mais peut-être qu'il faut passer d'une saine gestion à une meilleure gestion pour pouvoir utiliser l'ensemble des ressources qui sont à notre disposition.

Et cela, je crois que c'est un élément de politique budgétaire qui est important à partager, à faire comprendre parce que si on le fait bien, tout le monde en profitera.

C'est vraiment au profit de tout le monde.

Donc il faut... Je crois qu'il y a une mobilisation générale et Fabrice Hervé l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas nous qui allons... Non. Non. C'est ensemble.

De toute façon, ce n'est pas compliqué. Si on ne fait pas ensemble, cela ne marchera pas. Voilà.

Les trucs, on impose ça, machin, les gens ne comprennent pas, ils refusent, terminé, il y a blocage. Non. Non. Il faut expliquer les choses, comme on le fait, là, aux membres du CA, pour le faire partager, pour avoir des réactions, des contrepropositions, des choses et on améliore et voilà.

C'est une manière aussi de concerter la politique budgétaire de l'établissement, budget qui est un instrument au service des activités de l'établissement et, cela, c'est important.

Et c'est pour cela que quand on voit ces sommes apparaître en excédent, qui ne sont pas utilisées, moi, je suis désolé mais je trouve que ce n'est pas un signe de la meilleure gestion possible qu'on souhaiterait.

Luis ?

M. Le Moyne.- Oui. Merci pour cette présentation et je suis tout à fait d'accord sur le principe. Il faut améliorer le pilotage.

Je réagis au sentiment de manque, qui n'est pas un sentiment, il y a un manque. Sauf qu'effectivement, là où on dégage certaines marges, ce n'est pas forcément là où on aimerait les dépenser, où on peut les dépenser.

En particulier, la masse salariale est un problème pour beaucoup, beaucoup de composantes.

Donc évidemment, il faut travailler ensemble.

Il y a deux conditions importantes, de mon point de vue et après un certain nombre d'années d'expérience, il faut absolument améliorer la qualité et la quantité de ce qu'on appelle les « dialogues d'objectifs et de moyens ». Il n'y a pas de moyens, donc on ne peut pas avoir d'objectifs.

Et pour faire un pilotage efficace, il y a besoin de confiance. Cela se construit, mais ce n'est pas un jour par an, pendant une heure qu'on peut régler tout cela. Donc un vrai dialogue, c'est des rencontres récurrentes, constructives avec un projet partagé, etc. Cela n'a pas été fait les années précédentes et je le regrette encore une fois.

Et l'autre volet important, c'est la pluriannualisation d'un certain nombre de rubriques.

Aujourd'hui, la GPEC le permet. L'université de Bourgogne ne la pratique pas. Il faut y aller parce que cela crée de la confiance, cela permet un meilleur pilotage et aujourd'hui, beaucoup des effets que l'on voit, c'est qu'arrivé au mois d'octobre, on n'a plus assez d'argent ni de temps pour lancer des tas de projets. Cet argent qu'on estime superfétatoire, accessoire, en trop, ce n'est pas le cas. C'est qu'on n'a pas les moyens, les outils pour le dépenser intelligemment. Voilà.

Le Président.- Alors, sur l'aspect « pluriannualisation », oui... Enfin, je vais tout à fait dans ton sens aussi. Il faut qu'on le mette en œuvre, il faut qu'on y arrive, etc.

Sachant, je le rappelle, qu'il y a toujours un paradoxe : l'État nous dit : « Vous pouvez pluriannualiser », mais l'État est incapable lui-même de pluriannualiser puisque sa loi de finances est annuelle, donc par hypothèse, mais... Donc il y a quand même, de ce point de vue-là, des choses un petit peu paradoxales.

L'autre point, on a aussi la technique de la reprogrammation qui est utilisée ici et qui permet justement d'éviter le phénomène que tu décrivais sur le mois d'octobre où on ne peut plus dépenser, etc.

C'est-à-dire qu'il y a quand même une partie du budget rectificatif n° 2 qui est consacrée à la déprogrammation des dépenses, ce qui n'a pas été dépensé au titre de cette année, et qui est reprogrammé dans le budget initial qui vous sera présenté tout à l'heure, de sorte qu'on puisse le dépenser dès le 4 janvier.

Donc ce n'est pas... C'est un peu plus souple que cela. Voilà.

Alors je ne dis pas c'est encore formidable mais il y a quand même ce travail sur la déprogrammation/reprogrammation, à l'occasion du BR2, qui est quand même important à intégrer, je pense.

Deux autres peut-être... très, très rapidement.

Le fonds de roulement. Je ne reviendrai pas dessus. On a déjà 20 millions qui sont imposés par l'État pour faire face à 30 jours de dépenses de fonctionnement.

Et puis on voit bien le... Enfin, on le verra tout à l'heure, le BI, tu l'as dit tout à l'heure, le budget initial 2021, il va prélever 12,3 millions pour être à l'équilibre sur ce fonds de roulement.

Donc on voit bien que c'est aussi quelque chose qui permet d'assurer la dynamique, mais vous l'avez dit tout à l'heure. Je voulais insister un petit peu. Ce n'est pas un bas de laine, c'est une ressource au service de la dynamique de l'établissement.

Autre élément important, la capacité d'autofinancement. Elle est de 7,8 millions cette année, elle était de 13,1 millions l'année dernière. Donc il y a un tassement.

Il y a un tassement. Néanmoins, elle reste là, présente, et cela aussi, c'est un moyen de... En fait, c'est le moyen d'être autonome pour l'établissement, c'est-à-dire de... en ce qui concerne les investissements et c'est un peu le gage de notre autonomie et donc de notre indépendance et je crois que c'est important qu'on ait la main là-dessus vis-à-vis des financeurs extérieurs sur les investissements en assurant une capacité d'autofinancement qui n'est pas maigre. Qui est moins importante que celle de l'année dernière, c'est sûr, mais qui n'est pas maigre.

Sur la baisse de cette capacité d'autofinancement, pour l'instant, on n'en sait trop rien... Les causes. Ce sera à affiner. Il faudra qu'on le sache et je pense qu'on le saura une fois qu'on aura consolidé l'exercice, je pense.

Magali, cela, c'est très technique. Je m'avance peut-être un peu, mais on saura plus tard. Mais on a à l'esprit de faire cette analyse pour savoir. Est-ce que c'est la crise sanitaire ? Est-ce qu'il y a d'autres choses ? Est-ce qu'il y a d'autres causes ? Voilà.

Il faut s'interroger là-dessus et rechercher pour, là encore, améliorer aussi notre pilotage à l'avenir et notre expérience.

Le troisième petit point, c'était la sortie comptable prévisionnelle. Elle est de 3,4 millions d'euros.

En exercice consolidé, on était à 9,8 millions en 2018, 9,1 millions en 2019, c'est cela ? Mais ces deux années-là, la sortie comptable prévisionnelle a été aux environs de 2,8-2,9. 2,8 millions - 2,9 millions ?

Magali, je ne sais plus.

De mémoire. Je n'ai pas repris les chiffres.

Là, elle est de 3,4 millions. Alors est-ce qu'on aura la même sortie définitive, c'est-à-dire en consolidation, est-ce qu'on avoisinera les 9 millions d'excédent ? Même chose, on ne le sait pas aujourd'hui, on n'en sait rien, on le saura peut-être plus tard... Enfin, on le saura nécessairement un jour... Enfin, peut-être... Enfin, j'espère en tout cas...

M. Helleu.- Pour le compte financier, il nous le faut.

Le Président.- C'est cela. C'est cela. Il nous le faut absolument, oui.

Non, pour redevenir un peu plus sérieux. On espère qu'il sera néanmoins supérieur à cela, mais il faut aussi qu'on améliore le pilotage, c'est ce que je disais tout à l'heure, pour éviter d'avoir trop d'excédent, je crois.

Un excédent, c'est signe de bonne gestion. Trop d'excédent, c'est peut-être un signe que la gestion est bonne mais qu'elle peut être encore améliorée.

C'était les petits points de précision que je voulais faire.

Est-ce qu'il y a d'autres... Oui ?

Monsieur Rollin, oui.

M. Rollin.- Alors, moi, j'ai une question mais je pense qu'on n'a peut-être pas encore complètement la réponse. On doit attendre le compte financier pour l'avoir. Est-ce qu'on a déjà une idée un peu plus précise du coût de la crise sanitaire en termes d'achat ? Est-ce qu'on ne le sait pas encore ? Il faut vraiment attendre d'avoir le compte financier ? On n'a pas du tout encore de...

Le Président.- Oui. Enfin, je crois que pour le moment... On avait fait un intermédiaire qui était à 2 millions après le premier confinement et puis le déconfinement. Mais il y a eu des économies aussi de faites.

Enfin, il y a des économies sur les missions, sur les voyages, sur des choses comme cela. Bon.

Honnêtement... Enfin, je parle sous le contrôle du DGS parce qu'il est plus au fait que moi de cela, du détail, mais pour le moment, il est difficile d'avoir une estimation à peu près pertinente.

M. Rollin.- Oui, parce que... Je m'en doutais un peu. Il faut avoir cela en tête parce que c'est aussi intéressant dans le cadre du... Comment ?

Le Président.- Du DSG ?

M. Rollin.- Oui. Également aussi d'un point de vue du budget initial, même si on a les grandes lignes, etc., mais aussi d'avoir un peu déjà une projection de ce que cela a coûté *grosso modo* entre les économies et les dépenses...

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Pour pouvoir se... Oui, on nous dit « une fois le vaccin », etc. Je suis assez d'accord avec... Mais enfin, on est reparti pour une année qui va être aussi compliquée à ce niveau-là et qui aura des impacts financiers pour l'université, donc il faudra bien aussi qu'on ait un peu une idée, un bilan de ce que cela a coûté, l'un et l'autre.

Le Président.- Oui... Enfin, c'est une préoccupation. C'est clairement une préoccupation des services.

Magali, oui, peut-être ?

M. Rollin.- Parce qu'il faut penser que, à un moment ou à un autre, on en sortira ? Parce que même si c'est une charge qu'on aura pendant un, deux ou trois ans, on (*suite inaudible*)...

Le Président.- J'espère que ce sera avant, mais...

M. Rollin.- ...ce soit une situation normale.

Le Président.- Oui. Magali Khatri.

Mme Khatri.- Juste pour préciser sur ce point. Effectivement, je pense qu'il faut qu'on attende d'avoir finalisé les écritures de l'exercice 2020 pour poser les choses de manière à les analyser de manière efficace.

D'un point de vue très général, le constat qu'on peut poser à ce jour, c'est qu'effectivement on a des surcoûts liés à la crise Covid, surcoûts en termes de matériel, d'équipement informatique notamment, d'hybridation des enseignements.

Mais on constate, par ailleurs, qu'on a réalisé un certain nombre d'économies sur des postes de dépenses qui sont habituellement assez conséquents.

Donc, finalement, les surcoûts qu'on va générer d'un côté vont certainement être absorbés par les économies qu'on aura, malheureusement, quelque part réalisées d'un autre.

L'inquiétude pèse plutôt sur notre niveau à aller recetter ce qu'on est en droit de recetter sur l'exercice parce qu'on a accumulé quand même beaucoup de retard au niveau du titrage de recettes. L'inquiétude est plutôt ici.

Le deuxième point d'inquiétude, c'est ce qu'on appelle les restes à payer, c'est-à-dire qu'on se rend compte, cette année, qu'on a beaucoup de retard de livraison sur des matériels importants et à forts volumes financiers qui viennent donc consommer notre budget à proprement parler sur l'exercice 2020, mais qui engageront les crédits de paiement sur l'exercice 2021. Et là, en revanche, on risque... À notre sens, en tout cas au niveau des services financiers et comptables, le risque, nous, on le place plutôt sur l'exercice 2021 que sur l'exercice 2020, finalement.

Le Président.- Merci, Magali, pour ces précisions.
Tania Carnet.

Mme Carnet.- Oui. Juste pour rajouter par rapport aux propos de Magali. Je suis tout à fait d'accord avec elle.

Juste un petit exemple. À l'UFR STAPS, nous avons commandé un Trafic, nous l'avons commandé au mois de février, on nous l'avait annoncé pour une livraison en septembre, on nous l'annonce ensuite pour une livraison au 14 décembre et maintenant ils ne savent plus à quelle date nous allons être livrés.

Donc il est bien évident que c'est quand même aussi un coût à hauteur de plus de 28 000 euros. C'est vrai que cette crise, elle a beaucoup d'effets néfastes et je comprends, Magali, que...

Je veux dire : si la composante STAPS se trouve dans cette situation, cela doit aussi l'être pour d'autres composantes. Donc au niveau central, cela représente une somme relativement importante.

Le Président.- Oui. Les effets leviers, en effet, liés à la masse des services, des composantes, des labos, etc. Voilà.

C'est sûr que cela ne facilite pas le pilotage non plus.

M. Helleu.- On a doublé le reste à payer... Cela a été doublé cette année, le reste à payer.

Le Président.- Le Directeur général des services me dit qu'on a doublé le reste à payer cette année. Voilà. Bon.

S'il n'y a pas d'autres observations...

Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui. Une remarque qui a à voir quelque chose avec tout cela mais qui va être très globale, c'est que, en tout cas de mon côté, j'ai constaté que l'énorme partie des dépenses dues au Covid, c'est des produits chinois et que, par contre, tous nos fournisseurs locaux, tous ceux que nous pouvions irriguer avec le fonctionnement de la composante de l'université, c'est là qu'on a fait des économies.

Donc sur le plan économique global, dans nos territoires, dans nos villes, dans notre pays, il faudra être très vigilant au niveau interne parce qu'il y a des gens aussi qui dépendent en partie de nous et que nous n'avons évidemment pas irrigué. Alors que masques, ordinateurs, clés 4G, tout cela, ce n'est pas fait dans notre territoire.

Le Président.- Je ne peux que le regretter avec toi.

Emmanuelle...

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer... Alors, je vous propose d'approuver... Donc vous avez, projetée ici, la délibération.

« À l'article 1 :

Le Conseil d'administration demande d'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 554 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II.
- Des autorisations d'engagement totales pour un montant de 254 415 703,06 euros après BR2, dont :

- 197 743 745,94 euros en personnel ;
 - 37 263 048,76 euros en fonctionnement ;
 - 19 408 908,36 euros en investissement.
- Des crédits de paiement pour un montant de 256 447 070,53 euros après BR2 :
- 197 743 745,94 euros en personnel ;
 - 37 449 786,65 euros en fonctionnement ;
 - 21 253 537,94 euros en investissement.
- 251 893 348,60 euros de prévisions de recettes après BR2.
- 4 553 721,93 euros de solde budgétaire déficitaire après BR2.

À l'article 2 :

Je vous propose d'approuver les prévisions budgétaires suivantes après BR2 :

- 4 767 786,93 euros de variation négative de trésorerie ;
- 3 403 987,33 euros de résultat patrimonial ;
- 7 745 719,33 euros de capacité d'autofinancement ;
- 4 553 721,93 euros de variation négative de fonds de roulement - diminution sur le fonds de roulement.

Et à l'article 3 :

Je vous propose d'approuver les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement) et des opérations pluriannuelles. »

Donc, de la même manière, pour les personnes qui sont à distance, je vous propose d'exprimer votre vote dans le fil de discussion : « abstention », « ne prend pas part au vote », « pour » ou « contre ».

Et pour ceux qui sont en présentiel.

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Alors je vais enlever le diaporama pour pouvoir retrouver le fil de discussion parce que, sinon, je ne l'ai plus...

Est-ce que tout le monde s'est exprimé dans le fil de discussion ?

Je n'ai donc que des « pour » dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Nous allons pouvoir passer à l'examen des recettes fléchées pour l'exercice 2021.

2. Recettes fléchées – exercice 2021

Mme Pucéat.- Ici, en ce qui concerne ces recettes fléchées, il y a un décret, qui est le décret GBCP, qui permet aux établissements de voter des recettes fléchées au sein de leur budget, s'ils le souhaitent. C'est-à-dire qu'on peut flécher au sein de la trésorerie des recettes qui sont destinées à des dépenses spécifiquement identifiées et potentiellement réalisées sur un exercice qui est différent de celui de leur encaissement.

Donc cela peut présenter, bien sûr, un intérêt mais cette démarche, elle implique de conduire d'abord une réflexion pour déterminer quelles catégories de recettes l'établissement souhaite flécher. Et aujourd'hui, c'est une réflexion, du fait déjà de beaucoup de dossiers à traiter, qui n'a pas pu être conduite à ce jour.

On est, cependant, obligé de dire aujourd'hui quel est le choix qui est fait par l'établissement en la matière et donc, ici, le choix qui vous est proposé est d'acter le fait que l'établissement n'a pas de recettes fléchées.

Est-ce que vous avez des questions concernant ce point ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Pour ceux qui sont dans le fil de discussion, je vous laisse exprimer votre vote, donc « abstention », « ne prend pas part au vote », « pour » ou « contre ».

Pour ceux qui sont dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Et dans le fil de discussion... Je crois qu'il manque encore un vote.

Est-ce que tout le monde s'est bien exprimé dans le fil de discussion ?

Selon mes comptes, cela devrait être le cas.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Nous allons pouvoir passer au point sur l'examen du budget initial 2021, cette fois-ci. Je laisse donc la parole à nouveau au Président.

Le Président.- Merci, Emmanuelle.

3. Examen du budget initial 2021

Le Président.- C'est très rapide. Simplement pour préciser que ce budget initial, qui va vous être présenté par Fabrice Hervé, s'inscrit dans le prolongement du Conseil d'administration du 22 septembre dernier au cours duquel nous avons voté les grandes masses ensemble.

Et ce budget initial, pour mémoire, il faisait apparaître 4,9 millions de déficit.

Et aujourd'hui, le budget initial pour 2021... de 2021, il vous est présenté avec l'agrégation des ressources propres. Donc les ressources propres sont agrégées à ces grandes masses.

Et notamment, cette agrégation comprend les sommes qui ont été déprogrammées. Dont je parlais tout à l'heure. Qui ont été déprogrammées au BR2, que nous venons d'adopter, et on les reprogramme dans ce BI, dans ce budget initial, de sorte qu'elles soient disponibles au 4 janvier. Vous voyez ?

Donc cela fait partie d'une sorte d'agilité budgétaire qui évite d'attendre de voir ces sommes non consommées et puis de les remettre plus tard au BR1 du mois de juin ou de chose comme cela.

Cela participe un petit peu... cela fait écho au dialogue qu'on a eu avec Luis Le Moine tout à l'heure.

Je n'en dis pas plus et je vais passer la parole à Fabrice Hervé pour qu'il vous présente ce budget initial 2021.

M. Hervé.- Merci, Monsieur le Président.

Donc, de nouveau, quelques éléments de contexte qui sont des éléments qui vous sont connus et pas d'une grande nouveauté, mais néanmoins utiles à rappeler.

Ce budget initial, cela vient d'être rappelé par le Président, avait démarré sur des orientations budgétaires en déficit qui s'expliquaient par une décision de retour à un niveau d'emplois raisonnable ou, en tout cas, hors PREF – on pourrait dire cela comme ça. C'est-à-dire : c'est bien ce qui est indiqué sur la diapositive ici, c'est « campagne d'emplois en phase avec les besoins de l'uB », en phase avec les besoins de l'uB qui est sous-dotée de manière structurelle et chronique en termes d'emplois. Donc, c'est une décision de ne pas diminuer le nombre d'emplois titulaires qui a été prise et de maintenir ces emplois. Mais c'est vraiment le *minimum minimorum*. Mais pour le coup, cela a des effets dans le long terme et cela alimente nécessairement le GVT.

Et donc on se retrouve de nouveau confronté à cette difficulté de croissance mécanique de la masse salariale du fait des passages d'échelons, etc., etc.

On a, pour autant, des ressources propres qui vont augmenter et qui vont compenser un peu les difficultés, mais de manière insuffisante.

Alors, ce qui est indiqué ici, c'est que vous avez tout de suite les éléments de fin qui sont connus, qui sont dans la note de l'ordonnateur et les documents que vous avez, c'est que... La question, c'est : est-ce que ce qu'on avait comme équilibre... déséquilibre – pardon - en orientations budgétaires est compensé par les ressources propres ?

La réponse est non, puisqu'on a un résultat comptable prévisionnel déficitaire d'environ 3 millions d'euros.

Cela tient évidemment à des difficultés de prévision budgétaire, des questions de reprogrammations, on y reviendra un petit peu plus loin, en termes de pourcentage en tout cas pour montrer l'ampleur du manque de reprogrammations des recettes, et puis l'incertitude sur la programmation des ressources propres.

Alors, par ailleurs, et cela revient... Cela s'est ralenti un peu mais cela revient. Dans cette veine de difficulté de prévision budgétaire, puisqu'on a un budget initial qui est présenté en déficit, il faut que la Tutelle, le Rectorat académique autorise ce budget et un prélèvement sur le fonds de roulement pour qu'on puisse commencer l'année.

Il aurait été possible... Donc c'est autorisé, évidemment. Il aurait été possible que la Tutelle refuse et dise : « Il faut revoir votre copie et présenter un budget en équilibre ». Donc ils ont accepté.

Et dans leur gentil courrier d'acceptation, il est précisé, ils remontent sur plusieurs années, et ils nous remontent chaque année... enfin, sur 2017, 2018, 2019 en disant : « En BI, vous nous présentez un résultat de tel niveau et puis en compte financier, en fait, vous avez beaucoup plus ».

Et donc, là, cela veut dire qu'on part du négatif avec, probablement, si on est sur un régime de croisière habituel de l'uB... Mais le régime de... la croisière est un

peu perturbée par la crise sanitaire, mais on devrait probablement avoir un résultat comptable qui termine... C'est pure spéculation à partir de quelques données passées, mais on devrait avoir probablement un résultat comptable prévisionnel qu'ils n'examinent pas en PREF, puisque... En premier point de PREF. Puisque le plan de retour à l'équilibre financier, il est lancé à partir du moment où le résultat comptable est déficitaire, observé en compte financier et pas en prévisionnel, on est bien d'accord. Mais voilà.

Donc c'est pour vous dire qu'il y a de l'incertitude, mais on retrouve cette difficulté de la prévision budgétaire qui est encore plus heurtée cette année, notamment avec ces restes à payer qui progressent très sensiblement mais qui progressent probablement, comme toujours, du fait d'acteurs évidemment internes, mais aussi d'acteurs externes.

Les acteurs internes, ce sont les composantes et les labos. Évidemment, il y a des gens qui vont commander et qui vont se faire livrer plus tard et qui le font sciemment. Ce n'est pas une nouveauté. Cela a toujours été le cas. Mais là, c'est nettement amplifié cette année.

Donc ce n'est pas l'idée d'ostraciser les composantes, c'est-à-dire « c'est la faute des composantes ». C'est : l'exemple, là, de la livraison de véhicules est peu surprenant, effectivement. Cela vaut pour tout acteur qui s'est retrouvé confronté à des... à repousser les livraisons et à amener à des difficultés potentielles de ressources préemptées, au fond, sur le budget 2021.

Et donc on devrait... La situation, en apparence, est délicate. On verra... L'avenir nous dira si elle l'est seulement en apparence et qu'elle est moins délicate qu'elle n'y paraît.

On a donc un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 12 300 000 euros environ et une CAF légèrement positive de 790 000 euros associée à ce budget initial.

Le budget initial est un acte prévisionnel, ancré dans la sincérité, mais ici, il s'avère entaché d'incertitudes. Donc on va voir ces différents tableaux 1, 2, 4, 6, comme... visuellement, et vous avez le tableau 9 avec tous les détails des opérations pluriannuelles qui est communiqué en version papier.

Donc, sur le tableau 1 des emplois, on a une construction de ce budget qui se fait sur la base des autorisations d'emplois notifiées en 2020.

Sur la pré-notification 2021, il n'y a pas d'indication sur les plafonds d'emplois et donc pas de modification, ici, reconduction des plafonds avec 2 554 ETPT en plafond I État et 380 sur ressources propres (plafond II). Ressources propres établissement.

On reprend les mêmes tableaux avec ce même schéma issu de la circulaire opérateur et donc le tableau 2 qui est le tableau qui nous permet de déterminer le solde budgétaire où j'ai recopié et collé les mêmes éléments pour remettre en tête ces éléments qu'on oublie assez rapidement, à savoir que le solde budgétaire, c'est la différence entre ce que l'on reçoit comme argent et ce que l'on paye du point de vue budgétaire et des seules opérations budgétaires.

Et donc on se retrouve sur ce tableau avec des dépenses globales de 270 millions, soit plus 12 millions par rapport au BI 2020, et puis des recettes de 258 millions environ, soit plus 9,6 millions par rapport au BI 2020.

Donc, vous avez les différentes composantes à chaque fois. Je ne liste pas. On est très en retard et vous avez ces éléments dans la note de l'ordonnateur.

Ici, on a une partie des dépenses de personnel qui augmentent, et quand on regarde, il y a plein de montants qui apparaissent ici mais qui sont tous un peu dans

la même veine. Il y en a un qui est particulièrement important, qui est le GVT, avec 3,35 millions à la hausse, qui explique quasiment toute l'évolution avec la LPR avec un peu plus de 900 000 euros d'augmentation.

Cela, c'est sur la partie Personnel, en rose donc, avec un élément en lien avec le propos, qui est ici, qui est la charge d'enseignement, en l'occurrence, qui vient alimenter les vacances/heures complémentaires. Nécessairement, cette charge d'enseignement, on a besoin de personnels autres que les personnels de l'établissement pour pouvoir travailler et d'aller au-delà des seuls services statutaires, puisqu'on est en sous-dotations chroniques.

Et vous avez ici les éléments sur la charge de l'établissement qui est d'un peu plus de 470 000 heures. Elle augmente, cette charge, comme on peut le constater, puisqu'on passe de 460 à 472, environ de 12 000 heures.

Au global, on a 5,6 millions de vacances/heures complémentaires sur le budget central et 4,8 millions sur ressources propres pour 2020 avec des hausses respectives de 300 000 et 700 000 euros.

Donc, de nouveau, on se retrouve, ici, confronté, et c'est une des difficultés, à des phénomènes de surbudgétisation, on l'a déjà évoqué, qu'on a en BR et qu'on retrouve, ici, en BI avec des composantes, pas toutes, mais pour certaines d'entre elles, un certain nombre, qui demandent des heures et qui ne les consomment pas complètement et cela se monte quand même à des montants finaux importants. On doit être à plusieurs dizaines de milliers d'heures, si ma mémoire est bonne. Évaluées, on doit être à 1 million d'euros de surestimation.

Donc, c'est une vraie difficulté, ce pilotage. Je le comprends... Enfin, il se comprend parfaitement, du point de vue composantes.

Pour autant, on peut soupçonner que les composantes qui ont tout le temps des difficultés récurrentes de pilotage, soient dans un processus de surestimation.

Donc on verra si on arrive à corriger cela parce que c'est tout à fait envisageable et c'est des choses qui se prévoient quand même assez bien.

Le nombre de groupes de TD change peu, si ce n'est à la baisse, parce qu'on a des étudiants qui ont abandonné. On a peu d'inclusion d'étudiants en cours d'année. Donc ce genre de choses sont quand même assez prévisibles en début d'année : quand on a tous les groupes, on est capable de faire à peu près. *A priori* cela change peu. Cela ne se déforme pas de plusieurs milliers d'heures d'un coup à la hausse.

Mais voilà, c'est une partie des dépenses de personnel que ces heures complémentaires et ces vacances qui sont suivies aussi comme mesures, me semble-t-il, par le ministère. C'est des choses qu'ils regardent de leur côté.

À côté de ces dépenses de personnels, on a des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

On a environ 3 millions d'euros qui ont été reprogrammés, qui sont intégrés dans... enfin, qui sont déprogrammés/reprogrammés de BR2 à BI pour le Fonctionnement.

Et on a la même chose, on a en investissement un peu plus de 4 600 000 euros de reprogrammation, phénomène évoqué par le Président, il y a peu. Cela veut dire qu'on reprend les moyens qui n'ont pas été consommés et qui sont reprogrammables en budget initial.

Et donc on est en hausse, tant sur le Fonctionnement que sur l'Investissement, de plusieurs millions d'euros. Au total, environ 7 millions d'euros. Un peu plus de 7 millions d'euros.

Et ici, vous n'avez pas d'écart entre... J'ai regroupé les autorisations d'engagement, ce n'était pas le cas en budget rectificatif, ou il y avait aussi les crédits de paiement puisque, ici, il y a coïncidence systématique entre autorisations d'engagement et crédits de paiement. Il n'y a pas de décalage encore, à ce stade, qui intervient.

Si on va du côté des recettes, qui sont donc, comme déjà évoqué, de 258 millions environ, on se trouve dans une situation qui vient expliquer pour partie le déficit comptable. C'est qu'il y a des recettes qui n'ont pas été encore complètement intégrées, reprogrammées.

Vous avez une illustration avec les pourcentages. En 2020, en budget initial, on avait 34 % de recettes programmées par rapport aux dépenses ; ici, on n'est qu'à 23 % et on se dit qu'il y a une forme de stabilité dans cette mesure. Il manque des éléments en reprogrammation.

On a une composante importante, de nouveau, comme en budget rectificatif, de ces recettes, donc une composante importante qui est représentée par la subvention de charges de service public puisque c'est plus de trois quarts des recettes totales de l'établissement.

Et puis les recettes propres, qui sont tout en bas, représentent plus de 10 % des recettes de l'établissement.

Les autres financements publics, qui sont un peu plus dilués, eux, représentent quelques pourcents, 6-7 %. Ici, je n'avais pas fait le calcul. Les deux ressources les plus significatives sont de nouveau la SCSP et les recettes propres, sans surprise.

Vous avez ici des éléments de détail qui apparaissent, qui sont donnés dans la note. Je n'épilogue pas outre mesure.

On en arrive au solde budgétaire qui est déficitaire, cet écart en recettes/dépenses, à hauteur de 12 300 000.

Si on intègre les opérations non budgétaires, on est au final avec un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est de 12 millions d'euros, ce qui amène le niveau de la trésorerie à un peu plus de 34 millions d'euros.

Cela, c'est sur la partie budget.

Sur la partie comptable. Dans le compte de résultat prévisionnel apparaît un déficit comptable. Ces éléments de Personnel et de Fonctionnement, quand on les réarrange et qu'on les réintègre du point de vue de la comptabilité avec tous les éléments calculés, tous les éléments qui ne sont pas en lien avec la trésorerie, nous amènent à ce déficit prévisionnel et à une CAF d'environ 800 000 euros.

Si on rapproche de la hausse de la masse salariale avec le GVT de 3,3 millions, on comprend le phénomène de déficit structurel que subit notre établissement.

Cela amène à un prélèvement sur fonds de roulement de 12 300 000 euros pour compenser le solde budgétaire, identifié dans le tableau 2. On a un fonds de roulement qui est de 38 800 000 euros environ. Ce qui boucle avec la variation de trésorerie évoquée sur la diapo précédente.

Et donc, de nouveau, la situation. C'est tout petit, cela n'a pas changé, c'est les mêmes tableaux.

Alors, ici, on... (*suite inaudible*) toute chose égale par ailleurs, c'est-à-dire qu'on compare notre établissement maintenant à des données passées, quand il n'y avait pas la crise sanitaire, on est bien d'accord.

Donc la comparaison est probablement délicate parce que tout le monde va être frappé par cette... enfin, tous les établissements vont être frappés par cette crise

sanitaire et donc les indicateurs vont se décaler probablement vers la gauche en général. Ils vont être à la baisse. Mais on constate ici que notre solde budgétaire n'est toujours pas particulièrement scandaleux. Il est en haut à gauche, si je ne me trompe pas... En haut, à droite, on a la capacité d'autofinancement qui apparaît et qui, là, est vers une situation délicate puisqu'on est vers une situation d'équilibre, quasiment de nullité. Il s'agit de 100 000 euros quand même, mais c'est assez... très proche de zéro alors que les établissements dégagent en général de la capacité d'autofinancement, mais cela, c'était dans le passé.

Et puis vous avez en bas, les éléments sur... C'est donc le fonds de roulement exprimé en jours de charges décaissables à gauche et en niveau, à droite. En euros, à droite.

Et donc on a une baisse, comme je vous le disais, de 20 jours environ de ce fonds de roulement qui se décale à 58 jours, ce qui ne nous met pas dans une situation complètement intenable, loin de là, puisqu'on est encore au double de ce qui est exigé par le ministère, ce qui est considéré comme un seuil. Un seuil d'alerte à 30 jours.

Donc les indicateurs se décalent mais pas de manière complètement scandaleuse.

Le seul indicateur qui nous met dans le rouge, qui est en rouge ici, en haut à gauche, c'est le résultat net qui est de moins 3 millions d'euros. Je l'ai mis en avant parce que c'est un clignotant et c'est l'unique clignotant, d'ailleurs, pour les plans de retour à l'équilibre financier. C'est le seul indicateur qui est regardé par... enfin, qui est utilisé, puisque c'est dans le code de l'éducation, ces temps-ci. On ne peut pas faire quoi que ce soit.

Alors, il y a... Le Rectorat nous a encore dit récemment qu'il y avait une réflexion, des discussions sur le fait que les plans de retour à l'équilibre pourraient être appréciés à l'aune non pas du seul résultat net, mais de plusieurs indicateurs et qu'il faudrait au moins deux indicateurs mauvais pour sombrer dans le plan de retour à l'équilibre, mais bon... La réflexion, c'est bien, mais ce n'est pas le cadre. Donc la loi n'a pas intégré ces éléments-là et donc cela veut dire que, ici, potentiellement on est en délicatesse du point de vue de l'État.

Ce qui est plutôt, quelque part, favorable pour l'établissement puisque cela veut dire qu'on a des problèmes et qu'il faudrait peut-être nous aider. Au moins, cette situation-là, cela amène l'État à réagir.

Et on a des baisses de trésorerie et de fonds de roulement. Les baisses de trésorerie, vous les voyez en haut à droite et puis le niveau de la trésorerie en bas qui sont d'une vingtaine de jours. On est à 51 jours de trésorerie et donc on est encore en situation où on n'est pas du tout inconfortable.

Et c'est aussi, quelque part, plutôt un signal qu'il faut envoyer à l'État, c'est de dire : « On a encore de la trésorerie, le fonds de roulement a baissé, il ne faut pas venir nous prélever outre mesure », même si ces indicateurs sont encore, pour l'État, acceptables.

Donc voilà où on se situe, dans une situation où le seul indicateur qui glisse, c'est celui qui est reconnu pour passer en plan de retour à l'équilibre financier. Lui, il n'est pas bon, il est négatif, et probablement, vu nos pratiques budgétaires passées *modulo* la crise sanitaire, va-t-on dire, on devrait, pour autant, ne pas se retrouver en déficit comptable et donc ne pas commencer à mettre un premier point pour un déficit... pour un plan de retour à l'équilibre financier. Mais nos indicateurs glissent un peu, mais ils sont encore relativement solides. La situation de l'établissement est tout à fait solide financièrement.

Et donc on revient sur cette discussion qui est qu'on a un enjeu majeur qui est, ici, notre GVT, qui est la masse salariale de manière générale, ce qui a été discuté avec notre Tutelle.

Voilà.

Merci beaucoup.

Et donc les éléments du vote sur la diapo qui suit.

Le Président.- Bien, merci pour cette présentation du budget initial 2021.

Peut-être deux choses. Un rappel, le prélèvement sur fonds de roulement de 12,3 millions qu'on a déjà expliqué tout à l'heure. Voilà. Ce qui prouve que le fonds de roulement nous aide beaucoup parce que si on n'avait pas cela, on serait dans une situation beaucoup moins confortable.

Le deuxième élément, c'est le GVT.

3,2 millions, c'est bien cela ? Oui, 3,5 ?

M. Hervé.- 3,5... 3,5 millions.

Le Président.- Oui. Donc, pour l'instant, pas compensé. Je ne vous cache que j'espère que le dialogue que nous avons eu avec le ministère, avec la DGESIP, permettra de régler cette question au DSG 2. Voilà.

Mais c'est un espoir. C'est un espoir.

C'était vraiment les deux points sur lesquels je voulais simplement réagir, mais je ne sais pas s'il y a d'autres réactions.

Est-ce que... Non ?

Est-ce qu'à distance ?

Mme Pucéat.- Non. Je regarde mais il n'y a rien dans le fil de discussion.

Donc s'il n'y a pas de question, on peut passer à la délibération. Elle est affichée à la fois sur Teams et puis, ici, en visio.

« Je vous propose d'approuver à l'article 1 :

- Les autorisations budgétaires suivantes :

2 554 EPT au titre du plafond I et 380 ETP au titre du plafond II.

- Des autorisations d'engagement totales pour un montant de 270 140 183,00 euros après BI :

- 201 297 456,00 euros en personnel ;
- 40 759 160,00 euros en fonctionnement ;
- 28 083 567,00 euros en investissement.

- Des crédits de paiement pour un montant de 270 140 183,00 euros après BI :

- 201 297 456,00 euros en personnel ;
- 40 759 160,00 euros en fonctionnement ;
- 28 083 567,00 euros en investissement.

- 257 841 731,00 euros de prévisions de recettes après BI.

- 12 298 452,00 euros de solde budgétaire déficitaire après BI.

À l'article 2, je vous propose d'approuver les prévisions budgétaires suivantes après BI :

- 12 022 944,00 euros de variation négative de trésorerie ;
- 2 921 777,00 euros de résultat patrimonial déficitaire ;
- 790 009,00 euros de capacité d'autofinancement ;
- 12 298 452,00 euros de variation négative de fonds de roulement - diminution sur le fonds de roulement.

Et à l'article 3, d'approuver les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement) et des opérations pluriannuelles. »

Je vous laisse, pour ceux qui sont à distance, exprimer votre vote dans le fil de discussion, donc « ne prend pas part au vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et pour les autres, je vais mettre la question au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Deux, trois abstentions dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Il me manque encore peut-être des votes dans le fil de discussion, à moins que certaines personnes ne se soient déconnectées.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé ?

Donc nous avons trois abstentions et le reste sont des votes pour, zéro contre et personne qui ne prend pas part au vote.

Merci pour cette approbation.

25 voix pour, 5 abstentions

Nous pouvons maintenant passer au point sur le seuil des immobilisations.

4. Seuil des immobilisations : date d'effet

Mme Pucéat.- Sur ce seuil, nous avons voté, au CA du 13 octobre, une élévation du seuil d'immobilisation unitaire à hauteur de 1 000 euros hors taxes.

Pour rappel, c'est le seuil à partir duquel le matériel qui est acquis, possède un numéro d'inventaire et donc peut être tracé jusqu'à sa sortie. Cela permet de conserver une trace de l'utilisation de l'argent public et du matériel acquis.

Cependant, il est nécessaire ici qu'on complète cette décision par une date d'application de ce nouveau seuil d'immobilisation.

Comme c'est impossible de le modifier en cours d'exercice, il vous est proposé ici de compléter la délibération précédente en actant une date d'effet du seuil d'immobilisation unitaire à 1 000 euros hors taxes au 1^{er} janvier 2021, ce qui correspond à un début d'exercice financier.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point-là ?

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Oui. Malheureusement, je n'ai pas pu assister à la discussion la dernière fois, mais quand est-ce que ce seuil pourra être revu ?

Mme Pucéat.- On vient de le voter.

M. Le Moyne.- Oui. Oui. Je sais. C'est pour cela que...
C'est d'un exercice sur l'autre, je suppose.

Le Président.- En principe, non. Enfin, on ne refait pas chaque année, mais l'idée c'est qu'à partir de 25 000 euros, même si on a une marge entre 25 et 40 000, puisque...

M. Le Moyne.- Non, mais on est sur les 1 000.

Le Président.- Ah ! Sur les 1 000. Pardon. Ah oui. Oui.

Mme Pucéat.- Sur les 1 000, c'est le seuil d'immobilisation.

Le Président.- Bon, je sais déjà que de passer de 800 à 1 000, cela apporte de lourdes conséquences sur le traitement interne. Mais l'idée, c'était quand même d'assouplir un petit peu parce que c'était un seuil qui n'avait pas été modifié depuis combien d'années ? Je ne m'en souviens plus, mais... C'est dix ans, non ?

Alors, les 800 euros d'il y a dix ans... Je ne sais plus si c'est dix ans exactement, mais c'était il y a un moment.

Les 800 euros d'il y a dix ans, ce n'est pas les 800 euros d'aujourd'hui. Donc je crois qu'il faut quand même qu'il y ait un petit peu plus de souplesse parce qu'il ne faut pas oublier non plus qu'à chaque fois qu'on immobilise, cela fait de la provision en regard et donc cela immobilise aussi une partie des ressources.

Donc, l'idée, c'est de donner un petit peu plus de souplesse. Voilà.

Tania, vous vouliez intervenir.

Je vous en prie.

Mme Carnet.- Oui. Vous avez répondu en partie à ma question. Je voulais savoir exactement pourquoi on passait de 800 euros à 1 000 euros.

C'est vrai que quand la décision a été prise, cela a mis quand même quelques... Je m'occupe d'un budget au sein d'une composante. Cela a mis certaines composantes en difficulté, c'est-à-dire que nous, on avait mis de l'argent de côté, puisque l'immobilisation, c'était à partir de 800 euros hors taxes. Or, si cela ne passait qu'à partir de 1 000 euros, je n'avais plus d'argent en investissement et cela passait donc en fonctionnement.

Le Président.- Ah oui.

Mme Carnet.- Donc vous voyez la difficulté. Alors, d'où ma question : pourquoi être passé de 800 euros à 1 000 euros ?

Le Président.- Vous trouvez que ce n'est pas assez ?

Mme Carnet.- Non. Non.

Non. Je ne trouve pas que ce n'est pas assez. Je trouve que... Pourquoi être passé de 800 à 1 000 ? Pourquoi ne sommes-nous pas restés à 800 euros ?

Le Président.- Voilà, pour donner un peu... pour donner un peu de marge et puis...

Voilà, j'ai répondu précédemment, qu'un petit peu de souplesse, dans la mesure où cela accompagne à peu près... enfin, peut-être pas l'augmentation des prix, parce que ce n'est pas exact, on est d'accord. Mais globalement le prix du matériel a évolué plutôt à la hausse. C'est pour donc éviter d'immobiliser trop de provisions d'un point de vue budgétaire. Voilà.

Luis, oui. Je t'en prie.

M. Le Moyne.- Oui. Juste pour compléter ma question qui était peut-être un peu... très mal posée, excusez-moi.

Je pense que c'est des éléments qui impactent très fortement évidemment les composantes, mais la comptabilité de l'université, et qu'il est raisonnable, souhaitable de s'interroger, pas un jour pour toute l'année, etc., mais de confondre... peut-être d'avoir un bilan de quelles sont les conséquences de ce type de mesure sur une année. Revenir en arrière si c'est nécessaire, évidemment. Aller un peu plus loin si c'est souhaitable.

Parce que si on n'a pas un inventaire rigoureux, par exemple, de ce qu'on immobilise, des questions peuvent se poser sur, justement, le suivi de l'emploi de ces deniers publics.

Donc c'est un tout.

Aujourd'hui, le Mac que vous avez devant vous est au-delà de ce seuil-là, on peut s'interroger aussi si c'est quelque chose qu'il faut réellement amortir, etc.

Je pense que c'est intéressant de voir quel est l'effet de cette mesure, de se reposer la question, non pas demain, ce n'était pas le sens de ma question, mais d'un exercice sur l'autre, en anticipation, pour faire un bilan intelligent de cela.

Le Président.- Magali, vous pouvez peut-être apporter déjà un début de réponse. Allez-y.

Mme Khatri.- Un complément.

Le Président.- Un complément, d'accord.

Mme Khatri.- Juste un complément. Ce genre de décision, effectivement, en général, nécessite l'arbitrage et une discussion préalable avec les commissaires aux comptes. Donc ce n'est pas forcément quelque chose qu'on peut prévoir à échéance régulière.

En revanche, le regard des commissaires aux comptes sur ces points-là est extrêmement important. Pourquoi ? Parce que c'est effectivement... enfin, cela peut être considéré comme un moyen d'orienter le résultat de l'établissement dans un sens ou dans un autre.

Et effectivement la durée d'immobilisation, je parle sous le contrôle de notre Agent comptable, mais les éléments tels que la durée d'immobilisation des biens, le seuil d'immobilisation sont vraiment des éléments sur lesquels les commissaires aux comptes sont attentifs.

Et là-dessus, on a effectivement une position de l'établissement et une proposition de l'établissement mais qui, malgré tout, est sujette à un regard des commissaires aux comptes assez approfondi.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vérifie juste dans le fil de discussion... Non, c'est bon.

Donc, nous allons... je propose d'approuver la date d'effet du seuil d'immobilisation unitaire à 1 000 euros hors taxes fixée au 1^{er} janvier 2021.

De la même manière, je laisse les personnes qui sont à distance s'exprimer dans le fil de discussion.

Pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne non plus dans la salle.

Alors, juste pour revenir sur le vote d'avant, je vois que j'ai un vote tardif d'abstention deux fois. Donc il y a eu cinq abstentions, en fait, sur le vote précédent. Je le signale ici parce que cela a été mis un tout petit peu tardivement.

Donc, sur ce vote-là, sur le fil de discussion, je pense que, cette fois-ci, on a le compte et il n'y a que des « pour ».

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer aux questions relatives aux Ressources Humaines avec un premier point sur le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 24 novembre 2020)

Le Président.- Peut-être juste... Sur l'ordre du jour qui vous est proposé, il y a cinq points. Alors il se trouve que les points 1, 2, 3 et 5 seront présentés par Stéphane Tizio et que le quatrième point sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sera présenté par Édith Sales-Wuillemin.

Pour juste commodité, si vous en êtes d'accord, on échange le quatrième point et le cinquième point dans l'ordre, de sorte que Stéphane puisse présenter les quatre points et ensuite, Édith prendra le relais. Si cela ne vous dérange pas. Cela ne modifie rien au fond.

Donc, si cela ne vous dérange pas, on procèdera juste à l'interversion.

Édith, je vois que tu es là.

Mme Sales-Wuillemin.- Oui.

Le Président.- C'est bon ?

Mme Sales-Wuillemin.- Oui. Oui. Tout à fait. Oui, j'ai rallumé ma caméra. Il n'y a pas de souci pour moi. Pas de problème.

Le Président.- Très bien. Merci beaucoup. Merci.

Donc on va procéder comme cela, Stéphane et Édith.

1. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vais donc vous faire le compte rendu, finalement, des points qui ont été présentés au Comité technique du 24 novembre et qui intéressent ce Conseil d'administration.

Donc le premier point à l'ordre du jour, c'est donc le programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2021.

Ce plan, vous en avez évidemment été destinataires, dans les documents préparatoires au Conseil d'administration. Donc je ne vais pas le présenter dans le détail, simplement le mettre en perspective.

Ce programme, il a deux parties. Une première partie qui concerne les opérations d'investissement et une seconde qui concerne le programme annuel de prévention, je dirais, *stricto sensu*.

Pour ce qui concerne la partie 1 concernant les divers investissements, les opérations d'investissements.

Il y a tout un ensemble de projets, donc 18 projets immobiliers, un projet qui est ajourné et qui sera soumis au prochain CPER, c'était un projet qui n'a pas encore abouti. Il y a 5 nouvelles études qui sont prévues pour l'année 2021. Et puis enfin, 12 projets en cours et donc qui vont se poursuivre en 2021 et éventuellement, d'ailleurs, dans les années qui suivent – évidemment, tout dépend de l'ampleur du projet.

Pour ce qui est de la seconde partie de ce plan de prévention des risques professionnels qui concerne, là, plus précisément la prévention de ces risques professionnels.

Ce plan, il est fondé sur, évidemment, la poursuite des axes et des différentes stratégies qui avaient été adoptés les années précédentes mais, en même temps, il se fonde aussi sur les priorités ministérielles pour l'année 2021.

Du coup, ce plan de prévention, il se décline en 5 axes avec, dans chacun des axes, des actions qui vous ont été communiquées et précisées dans les documents que vous avez pu consulter. Les 5 axes de ce plan sont les suivants :

- Premier axe, développer la prévention des risques professionnels. Cela, évidemment, c'est quelque chose qui est, j'allais dire, pour moi, une évidence.

- Deuxième axe, renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers. Là, on est typiquement dans une des demandes, des axes stratégiques du ministère.

- Troisièmement, faciliter l'exercice des médecins de prévention et renforcer la surveillance médicale particulière. Ce qui évidemment revêt, en cette période de crise sanitaire, j'allais dire, un relief quand même assez particulier, mais évidemment c'est une perspective, ici, pour l'année prochaine qui vous est présentée.

- Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail. C'est une action qui est, d'ailleurs, déjà préparée par le service Hygiène et Sécurité, la mise à jour de la formation des assistants de prévention, etc. C'est donc une action qui va se poursuivre l'année prochaine.

- Et enfin, cinquième axe, rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cela fait un peu écho, d'ailleurs, à la question que posait Peggy Cénac à l'ouverture de ce CA et, évidemment, c'est un travail qui a déjà commencé et qui va se poursuivre notamment par la mise en œuvre du plan d'égalité professionnelle.

Donc l'ensemble de ce programme annuel de prévention, il a été présenté au CHSCT, bien entendu, du 23 novembre et au Comité technique du 24 novembre.

Donc je ne sais pas si vous avez des questions plus en détail sur ce programme annuel de prévention des risques professionnels.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Je n'ai pas à proprement parler une question sur le programme, mais comme dans le document qui nous a été transmis, il est indiqué des choses sur le registre « Santé et Sécurité au travail », je profite de cette occasion pour dire que des personnes qui ont cherché ce registre n'ont pas trouvé facilement accès au niveau de l'université et nous ont contactés.

Il avait été indiqué qu'il serait facilement trouvable sur l'intranet. Je ne l'ai pas trouvé. Alors, peut-être qu'il y est... Pas le registre, mais composante par composante, la personne est allée voir pour pouvoir avoir accès au registre.

Donc je pense que ce serait une bonne chose que cette information soit plus facilement accessible aux personnes qui ressentent le besoin d'écrire quelque chose au registre.

M. Tizio.- Absolument. C'est une remarque à laquelle je souscris complètement.

M. Helleu.- Oui, c'est bon. C'est noté.

M. Tizio.- C'est noté.

M. Helleu.- On fera passer l'info à Linda pour...

M. Tizio.- On fait passer l'info au service Hygiène et Sécurité pour que les choses soient, effectivement, à la fois plus visibles et plus lisibles et qu'évidemment, tout un chacun puisse accéder au registre Hygiène et Sécurité...

Mme Cénac.- Merci.

M. Tizio.- ...ce qui apparaît, évidemment, comme une... Pour moi, c'est une évidence.

Mais effectivement, si on a des difficultés à y accéder, ce n'est pas normal.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Je regarde sur le fil... Non.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose d'approuver le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021.

Je laisse les personnes, dans le fil de discussion, exprimer leur vote.

Et pour ceux qui sont dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne non plus dans la salle.

Je laisse encore un moment pour que les personnes s'expriment dans le fil de discussion.

Est-ce que vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion ou est-ce que tout le monde l'a fait ?

Bien. Donc si tout le monde l'a fait, il n'y a que des « pour ».

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Et nous pouvons passer au point sur l'additif à la campagne d'emplois 2021.

2. Additif à la campagne d'emplois 2021

M. Tizio.- Donc un additif à la campagne d'emplois que nous avons précédemment voté. Cet additif, il a évidemment été soumis à la fois au Comité technique dans un premier temps, puis au CAC dans un second temps.

Cet additif à la campagne d'emplois, il comprend deux volets. Un volet additif à la campagne d'emplois pour les personnels BIATSS, d'une part, et un volet additif à la campagne d'emplois pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Pour ce qui concerne les ajouts à la campagne d'emplois des personnels BIATSS.

Cela concerne en réalité deux postes qui n'apparaissaient pas évidemment dans notre campagne d'emplois initiale et qui vont donc y être ajoutés puisque ce sont deux postes qui étaient prévus à la campagne d'emplois précédente et dont le recrutement s'est avéré infructueux.

Donc il s'agit d'un poste d'ingénieur d'étude BAP J au PAJI - ça rime - et d'un poste de conservateur des bibliothèques au pôle Documentation.

Ce sont deux postes dont le recrutement a été infructueux et que nous proposons donc de remettre à la campagne d'emplois actuelle.

Le CT s'est donc prononcé avec 6 votes pour et 3 abstentions. Quant au CAC, il s'est prononcé pour cet additif à l'unanimité.

Je crois qu'il y a un vote...

Mme Pucéat.- Une question.

M. Tizio.- Oui. D'abord, s'il y a des questions ou des remarques, bien sûr. Sinon, apparemment...

M. Le Moyne.- Oui. Je vais prendre la parole à nouveau, excusez-moi.

On peut se féliciter de la création de quatre postes pour soutenir l'ouverture du département de l'IUT à Nevers.

Dans le dossier de demande d'habilitation, donc d'ouverture de ce département, il était clairement spécifié au moins quatre postes d'enseignants/enseignants-chercheurs et deux postes administratifs.

Les deux postes administratifs, aujourd'hui, ne sont pas annoncés, ce qui, pour moi, est source d'inquiétude.

Je pense qu'il est de mon devoir d'en informer les administrateurs parce que l'antenne de scolarité de l'ISAT souffre aujourd'hui de la défection... de l'arrêt maladie de sa principale responsable et de la démission d'une contractuelle.

Donc on n'est pas, aujourd'hui, préparé à l'administration, à la gestion de nouveaux étudiants sur le site de Nevers.

À cela va s'ajouter, on le verra plus tard, une convention de fonctionnement avec les formations d'ergothérapeute et de kinésithérapeute à Nevers.

Donc j'alerte sur la situation de la Scolarité sur le site de Nevers qui risque d'être complexe à partir du mois de mai-juin, lorsque les candidatures, les dossiers d'inscription, etc. vont commencer à arriver. On risque de se retrouver dans une situation de saturation.

M. Tizio.- Oui, j'entends ce que tu dis, Luis. Effectivement, nous, ce qui nous a été notifié, c'est bien quatre postes d'enseignants et sans, effectivement, d'ajout, si j'ose dire, de postes BIATSS pour soutenir la création de ce département informatique.

Alors je ne sais pas si le Président veut rajouter quelque chose, par ailleurs, mais je crois qu'on ne pouvait pas évidemment ne pas ouvrir ce département, compte tenu du fait que nous avons effectivement, dans les discussions qui avaient présidé à l'ouverture de ce département, si je me souviens bien, subordonné l'ouverture de ce département à l'octroi des postes enseignants.

Le Président.- Autre point. Il y a un financement d'un demi-poste administratif par les collectivités locales et puis... Alors je n'en ai pas parlé dans le... Enfin, je n'ai pas évoqué la question, mais on a eu le retour du plan de relance qui va permettre sur Nevers de rénover justement le bâtiment qui permet d'accueillir ces étudiants. Donc il y a quand même des moyens qui ont été mis par l'État.

Ensuite, la condition *sine qua non* qui avait été annoncée par l'État, c'était quand même la création des quatre postes d'enseignants.

Ensuite, dans la discussion, certains avaient évoqué la... On a pris le dossier en cours, d'accord ? Mais avaient évoqué préalablement la création de postes administratifs, bien sûr. C'est indispensable.

En principe, cette question, elle est quand même réglée par l'engagement de Nevers.

Après, il faudra voir quel essor cela prend, cette année... Enfin, à la rentrée 2021, à l'ouverture, ce sera un groupe, normalement. Un groupe d'une quinzaine. Entre 15 et 20 étudiants, il me semble. De mémoire. Donc pour le moment, cela devrait être viable dans des conditions à peu près convenables.

Tania Carnet et Peggy Cénac.

Mme Carnet.- Je voulais juste avoir une petite précision concernant ce poste d'IGE BAP J au pôle Pilotage. C'est pour quelle fonction ? Quelle mission ?

Le Président.- Pierre-Etienne.

M. Thepenier.- C'est un poste qui avait été publié Achats-Marchés, le profil, donc pour renforcer le service Achats-Marchés au sein du PAJI et comme, effectivement, il est resté infructueux à l'issue du concours, on le republie cette année en espérant que, cette fois-ci, il ne soit pas infructueux.

Mme Carnet.- Donc je voulais apporter la précision suivante puisque cela va recouper un petit peu... Si vous me le permettez, Monsieur le Président. Cela va recouper la prochaine décision concernant les prévisions de recrutement des personnels BIATSS pour l'année 2021.

Donc je voulais simplement dire que ce profil de poste IGE en BAP J pouvait très bien être occupé et déclaré pour un profil de l'AENES. Mais j'interviendrai lorsque nous passerons au vote du document sur les prévisions de recrutement des personnels BIATSS.

Le Président.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- J'ai des inquiétudes sur le profil des deux postes de Mathématiques, les deux postes de PRAG de Mathématiques où l'option informatique est spécifiée.

C'est l'une des quatre options à l'agreg de maths. Ce n'est pas l'option où il y a le plus de candidats.

Donc j'ai quand même des craintes, avec les deux postes, la même année, sur ce vivier aussi restreint, que les postes, du coup, ne soient pas pourvus et je me demandais si plutôt que d'indiquer le profil... enfin, l'option informatique dans le profil, est-ce que... Et de l'extérieur, parce que je ne connais pas du tout le contenu des enseignements. Mais est-ce que juste les postes de maths, en indiquant dans le profil que l'option informatique serait un plus, ne pourraient pas être une manière... Ou alors un sur les deux qui ait option Maths avec une préférence. Mais que l'option « Informatique » ne soit pas un critère parce que j'ai vraiment peur que les postes ne soient pas pourvus sinon.

M. Tizio.- Oui... Effectivement, cela peut être une inquiétude si le concours s'avère infructueux pour un voire deux des postes d'enseignant. Mais à ce moment-là, on pourra le remettre au concours l'année suivante, bien entendu.

L'idée quand même, c'était d'afficher, j'allais dire, d'un coup, les quatre supports qui nous ont été délégués, donc en même temps des postes d'enseignants-chercheurs et des postes de PRAG. Et de l'afficher, je dirais, en Mathématiques option Informatique, c'est plutôt cohérent avec le projet d'ouverture de ce département.

Alors c'est vrai que peut-être le vivier va s'avérer un petit peu étroit, mais là, je crois que sur ce concours-là, on peut quand même espérer, en tout cas, pouvoir pourvoir ces postes.

Si on ne peut pas les pourvoir pour cette rentrée-là, on les pourvoira à la rentrée prochaine.

Sachant que, comme l'a rappelé le Président, la création du département d'informatique, elle va monter en puissance graduellement. Donc cette année, nos besoins... Enfin, « cette année »... À la rentrée 2021, nos besoins seront vraisemblablement moins aigus qu'à la rentrée 2022 et encore moins évidemment en régime de croisière.

Mme Cénac.- Mais, du coup, si les postes ne sont pas pourvus, c'est les collègues actuels de l'ISAT qui vont devoir assurer l'excédent d'enseignement ? Je pense que cela va poser des gros soucis. Donc je suis inquiète.

Après, je comprends bien que c'est pour enseigner l'informatique et qu'il n'y a pas d'agreg d'informatique. Donc on va chercher dans l'agreg de maths ceux qui ont fait le plus d'informatique, ce que je comprends très bien.

Je ne connais pas du tout le détail des contenus des enseignements, donc peut-être qu'effectivement, des profils de PRAG de maths qui n'ont pas fait l'option Informatique ne feront pas l'affaire, entre guillemets, mais il y a peut-être une partie

des enseignements sur lesquels un PRAG de maths pourrait peut-être au moins dépanner, parce que cela me paraît compliqué pour les collègues si les deux postes ne sont pas pourvus avec l'ouverture du département et le risque quand même important, malheureusement, qu'au moins un des deux postes ne soit pas pourvu, étant donné le vivier restreint sur cette option.

M. Tizio.- Oui. Je crois qu'il faut effectivement qu'on soit très attentif à cette situation, et cela, on le sera, bien entendu.

Quant au profil des postes, ils ont été mis en œuvre avec justement les porteurs du projet, donc voilà.

On peut quand même leur faire confiance et se dire qu'un prof de maths info est sans doute plus cohérent avec ce qu'ils veulent faire qu'un prof de maths tout court, si j'ose dire. Voilà.

Mais, effectivement... Je sais en plus qu'il est toujours assez délicat de recruter dans les sites un peu éloignés.

Je n'ai pas d'autre réponse à apporter, si ce n'est qu'on y sera évidemment très vigilant.

Ceci étant, c'était une question qui portait sur le deuxième volet de cet additif à la campagne d'emplois, donc là, on est un peu sorti des clous en matière de délibération puisque, là, on doit voter d'abord l'additif à la campagne d'emplois BIATSS.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2021 pour les personnels BIATSS puisqu'effectivement, nous devons faire deux votes séparés.

Donc, je vous laisse...

Une question de M. Rollin.

M. Rollin.- Non, c'est une explication de vote puisqu'on va s'abstenir, je m'abstiendrai au nom du SNASUB, sur la campagne d'emplois. Non pas parce qu'on peut toujours se satisfaire quand on a un poste supplémentaire, mais on ne peut pas se satisfaire d'une campagne *a minima* et du minimum du minimum et encore, on pourrait aller plus loin. Donc on s'abstiendra sur ce... Je m'abstiendrai sur cette question-là.

Mme Pucéat.- D'accord, c'est noté.

Pour ceux qui sont dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Alors un, deux, trois, quatre, cinq. Cinq abstentions dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Je vous laisse finir d'exprimer votre position sur le fil de discussion Teams.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé sur Teams ? Il y a encore des votes qui arrivent.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé ? Je crois qu'il y a le compte.

Donc j'ai deux abstentions dans le vote sur Teams et le reste, c'est « pour ».

Ce qui nous fait donc 7 abstentions pour ce vote... Une de plus, pardon. Elle vient juste d'arriver... Donc cela fait 8 abstentions.

M. Rollin.- On peut savoir quelles sont les personnes qui se sont abstenues sur Teams, parce que...

Mme Pucéat.- Les personnes qui se sont abstenues sur Teams. J'ai deux abstentions pour Arthur Sabatier et une abstention pour Alexandra Laurent.
Merci pour cette approbation.

21 voix pour, 8 abstentions

Ensuite, il y a le vote sur la campagne d'emplois des enseignants/enseignants-chercheurs.

M. Tizio.- Pour ce qui est des enseignants/enseignants-chercheurs, j'allais dire, on a pré-abordé la première opération d'ajout à la campagne d'emplois qui concerne justement la création de quatre postes pour le département d'Informatique à Nevers.

Donc il s'agit, outre les deux postes de PRAG dont on a discuté précédemment, en Maths option Informatique, il s'agit de la création de deux postes de maître de conférence en section 27 en Informatique, voilà, là aussi évidemment, pour soutenir la création et le développement de ce département.

Et puis il y a une dernière opération qui, en réalité... Alors, c'est un ajout à la campagne d'emplois, mais c'est, en réalité, et éventuellement une opération blanche puisqu'il s'agirait de publier un poste de maître de conférence en 5^{ème} section Science économique à l'IUT de Dijon-Auxerre en passant d'un poste qui avait été prévu à la publication en 5^{ème} section là aussi à l'UFR Droit, Sciences économique et politique, puisqu'une collègue d'Auxerre, qui est actuellement en poste, maître de conférence à Auxerre, a demandé sa mutation interne pour l'UFR DSEP, et pour faciliter ce type d'opération, on propose que le poste initialement ouvert en DSEP le soit finalement à l'IUT de Dijon.

Donc sur le total de la campagne d'emplois, là, en l'occurrence, c'est une opération blanche, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de création nette par rapport à ce qui était prévu initialement.

Y a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Donc s'il n'y a pas de prise de parole...

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2021 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Pour ceux qui sont à distance, vous pouvez exprimer votre vote à nouveau dans le fil de discussion.

Et pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

Et donc sur Teams, nous avons deux abstentions et le reste des votes est « pour ».

Vous souhaitez connaître à nouveau les personnes qui s'abstiennent, Monsieur Rollin ?

Arthur Sabatier s'abstient deux fois, il a une procuration.

Nous avons donc six abstentions, le reste des votes sont des « pour ».

Merci pour cette approbation.

23 voix pour, 6 abstentions

Nous pouvons maintenant passer aux prévisions de recrutement BIATSS 2021.

3. Prévisions de recrutement BIATSS 2021

M. Tizio.- Donc c'est le point suivant qui avait été abordé lors du Comité technique et le point sur lequel Tania Carnet voulait réagir, puisque le Comité technique, il a été évidemment saisi de la répartition des voies de recrutement qui sont proposées par l'établissement pour tout ce qui est mouvements ou concours à la rentrée 2021.

Donc j'ai repris le document pour en faire une synthèse.

Et donc par filière, si vous voulez, sur les... Il y a 30 postes mis au mouvement/concours toutes voies confondues.

Donc, pour la filière ITRF, on a 18 postes qui sont proposés au concours, avec 8 en concours externe et 9 en concours interne, plus un poste qui est au concours réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Pour la filière AENES, on a 8 postes. 7 postes au mouvement ou au concours classiquement et un poste au concours réservé aux BOE à nouveau, aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour les autres filières, les 4 postes restants, on a 2 postes au concours pour la filière Bibliothèques et 1 poste d'infirmier qui, lui aussi, sera... enfin, on propose de le mettre au concours.

Et comme vous pouvez le voir, le Comité technique s'est prononcé à 4 abstentions et 5 votes contre.

Oui, pardon.

Tania Carnet, vous vouliez prendre la parole.

Mme Carnet.- Merci.

Donc moi, je voulais intervenir. Alors, que l'on soit bien clair, je ne suis pas contre ces recrutements, bien au contraire. Mais je remarque que dans la filière des ITRF, vous n'avez pas parlé des BAP.

Il y a donc une BAP J, qui est la BAP administrative, qui peut très bien être assurée... et dont les missions peuvent être faites par les personnels de la filière de l'AENES.

Or, quand vous regardez votre tableau... C'est la raison pour laquelle l'UNSA, au CT, a voté contre cette campagne d'emplois. Il y a 10 postes ITRF qui sont déclarés en BAP J. Sur ces 10 postes, 5 au moins, au minimum, auraient pu être déclarés au titre de l'AENES.

Je m'entends. Vous prenez le premier poste du concours IGE, BAP J, Adjoint à l'agent comptable, ces missions peuvent être faites par un personnel de l'AENES.

Un responsable Achats-Marchés, poste pour lequel on vient de procéder à l'additif, peut aussi être fait et assuré par les personnels de l'AENES.

Les deux autres qui suivent, je dirais qu'à la limite, cela pourrait très bien être fait par des personnels ITRF parce qu'il faut avoir, je pense, une compétence particulière.

Vous descendez, vous continuez et quand on regarde ensuite en catégorie C un gestionnaire de Ressources humaines, un gestionnaire de scolarité, un secrétariat de direction qui sont ouverts au recrutement ITRF de la BAP J, ces missions peuvent être faites par des personnels de l'AENES.

Donc, dans ces conditions-là, encore une fois, l'UNSA dénonce que vous priorisez. La filière AENES est encore une fois sacrifiée en ne recrutant que des personnels ITRF pour des missions purement administratives. Vous nuisez gravement à l'avancement des collègues de la filière ITRF et vous creusez encore un déficit... Comment dire ? Un déséquilibre entre les deux filières.

C'est la raison pour laquelle l'UNSA votera contre ce recrutement.

Le Président.- Écoutez, vous faites bien d'attirer notre attention sur ce niveau de détail, on va dire, de la campagne de recrutement. Il faut effectivement veiller à un équilibre pour éviter le sentiment, on va dire, de sacrifice. Alors il ne s'agit pas de sacrifier. Pas du tout. Mais bon, voilà.

J'entends bien, mais je voudrais aller plus en avant sur le diagnostic, pourquoi on en est là et ensuite, évidemment, agir en fonction.

Cédric, oui ?

Cédric Clerc.

M. Clerc.- Pour le SNPTES, on s'est abstenu lors du CT et on a pris en compte qu'il y avait quand même pas mal d'ouvertures... Enfin, « pas mal ». Pas suffisamment, mais il y a quand même des ouvertures de concours.

Par contre, ce qui nous a dérangé un petit peu, c'est les niveaux de recrutement. Savoir qu'on recrute toujours des personnels catégorie C au premier grade, alors que c'est un grade qui doit être réservé pour des postes sans qualification particulière.

Et, là, si on reprend un petit peu le détail, on voit qu'on va recruter un plombier. Donc plombier, chauffagiste, opérateur en froid.

Je ne pense pas qu'il ne faille pas de qualification pour occuper ce type de poste et donc il faut *a minima* recruter dans le 2^{ème} grade, ce qui est tout à fait possible de faire.

Et c'est, en fait, une pratique à l'uB qu'on constate d'année en année. On recrute quasiment que du premier grade de catégorie C et, cela, ça pose un problème.

Il faut savoir aussi sur ce point que, par exemple, au Rectorat, il n'y a plus aucun ITRF 1^{er} grade. On ne recrute plus à ce niveau de qualification parce que le 1^{er} grade justement, c'est des postes sans aucune qualification.

Alors, pour la BAP J, il en est de même. Secrétariat de direction, je pense qu'il faut quand même quelques compétences et qualifications pour occuper ce poste-là.

Alors s'il avait été ouvert dans la filière administrative, c'était la même chose, c'était minimum au 2^{ème} grade.

On se retrouve avec des collègues, finalement... donc c'était un concours, qui ont des compétences puisqu'on va prendre les meilleurs qui vont se présenter et qui vont occuper des postes sous-qualifiés. Donc ils vont être surqualifiés pour les postes et, petit à petit, il y a quand même un malaise qui s'opère et les collègues n'ont pas de promotion parce que, pour X raisons, il y a de moins en moins de promotions, parce qu'on ne recrute pas de fonctionnaire, donc cela ne génère pas,

voilà, forcément de promotion de grade, et que les effectifs sont réduits, donc il y a aussi moins de possibilités d'avancement de grade ou de corps.

Voilà, c'était un problème qui nous... qu'on avait signalé, le niveau de recrutement pour les personnels de catégorie C, y compris pour les BOE où c'est vrai que, comme l'avait souligné M. Tizio, il faudrait faire évoluer les niveaux de recrutement des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi parce que, comme chacun, ils ont des compétences aussi des fois. En catégorie B ou en catégorie A, ils pourraient occuper, on pourrait réserver des postes à ce niveau-là pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ce qui nous a aussi un peu choqué, c'est... Alors, ce n'est pas pour faire un comparatif entre les filières, ce n'est pas pour opposer les filières, mais c'est le mode de recrutement dans la filière ITRF où on voit qu'on recrute uniquement sur concours et qu'on ne laisse aucune porte ouverte à la mobilité.

Alors, dans certaines BAP, notamment les BAP scientifiques, on ne trouve pas les postes dans toutes les universités comme dans d'autres métiers, ou l'administration, ou même au pôle Patrimoine, plombier, etc. Je ne veux pas dire qu'il n'y a que cela dans toutes les universités.

Par contre, quand on est chimiste, physicien ou même électronicien, les postes sont déjà rares et quand on ne publie de postes au mouvement, cela fait que les collègues ne peuvent pas bouger. Des fois, ils veulent se rapprocher de leur famille, changer...

Et les universités... Ce n'est pas propre à l'université de Bourgogne. Les universités ont tendance à ne pas publier les postes ITRF au mouvement, ce qui fait que le mouvement est presque inexistant et on a encore... Là, j'ai des collègues un peu partout qui me contactent, qui ont dû repasser les concours parce que les concours sont ouverts. Ils sont aujourd'hui techniciens.

J'ai un exemple criant. Quelqu'un qui était technicien classe supérieure, qui a repassé un concours qui était ouvert dans le Sud comme technicien classe normale. Il est redevenu technicien classe normale, donc déclassé un petit peu dans sa carrière même si la conservation de l'indice est...

Ce genre de choses, voilà.

Il faut vraiment qu'on puisse réussir à proposer des postes au mouvement dans les années à venir.

Le Président.- Tania Carnet, oui.

Mme Carnet.- Oui. Je rejoins tout à fait les propos de Cédric. Je ne suis pas là non plus pour mettre en face à face les deux filières. On est, bien sûr, d'accord sur ce point. La filière IRTF, effectivement, recrute beaucoup de personnels techniques, dira-t-on, l'AENES, c'est essentiellement la filière administrative. Cela n'est, d'ailleurs, que de la filière administrative.

J'ai bien entendu aussi la problématique de la filière IRTF où, effectivement, il faudra aborder ce problème-là, mais je pense bien en amont, au moment où... justement de la déclaration des DOM où on peut, effectivement, discuter et voir avec les composantes tel poste il faudra l'ouvrir au mouvement, tel poste il faudra l'ouvrir au recrutement et dans la filière AENES ou dans la filière IRTF.

On n'est pas là non plus pour faire de l'ombre, l'un à l'autre, dans les filières.

Le Président.- Simplement, d'une manière globale, pour les indices de rémunération, oui, c'est toujours le même problème, c'est le nerf de la guerre, c'est

l'équilibre budgétaire et, malheureusement, on a, dans cette campagne d'emplois, les effets du budget insuffisant.

Je le regrette, très, très clairement parce qu'évidemment, si nous avions des marges budgétaires, on va dire, qui le permettraient, on aurait un niveau de rémunération plus important. En tout cas, plus en phase avec ceux du marché.

Et en ce qui concerne... Vous citiez l'exemple d'un plombier. Je crois savoir, parce qu'on a évoqué la question de ce cas-là, il y a quelques jours ou quelques semaines, que recruter un plombier, c'est très difficile parce qu'ils sont nettement... Il y a plein de travail ailleurs et c'est nettement...

Alors on a eu aussi parfois les mêmes difficultés, les mêmes raisonnements et les mêmes discussions pour les informaticiens, etc., etc.

On essaie... Enfin, « on essaie »... En tout cas, on y pense et le problème c'est qu'effectivement, dès qu'on essaie de s'aligner, c'est vrai, cela a des effets leviers, vu la masse salariale qu'on a, qui peuvent fragiliser le budget et c'est une réalité. C'est une réalité, malheureusement. Malheureusement.

Alors je ne doute pas que si, un jour, nous parvenons, et j'en ai l'espoir, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de gagner des marges de masse salariale sérieuses, on arrive également à en faire profiter tout le monde. C'est bien l'objectif. Il ne s'agit pas de réserver à telle catégorie ou telle autre le bénéfice.

Maintenant, est-ce que le rattrapage qui nous sera proposé - j'espère qu'il nous sera proposé - suffira à satisfaire tout le monde ? Si j'ai bon espoir, je ne suis pas non plus naïf. On verra. On verra en temps utile, mais... voilà.

Donc j'entends bien. J'entends bien ce que vous dites.

Après, sur le mouvement des ITRF. Enfin, très sincèrement, c'est une dimension que j'ignore et qui est manifestement culturelle dans l'université française. C'est ce que vous avez l'air de dire.

Moi, je... Enfin, je ne vois pas ce qui s'y oppose et je ne vois pas où... Enfin, souvent, ce n'est pas simplement parce qu'on fait comme cela que cela se passe comme cela. Il y a parfois peut-être des raisons, mais j'avoue que je les ignore, donc je ne peux pas vous répondre franchement sur ce point-là. Je n'ai pas de...

Sinon que dans les principes, évidemment il faut permettre aux gens de bouger. Mais si personne ne le fait, c'est bizarre. Enfin, voilà. J'avoue que j'aimerais avoir davantage d'information sur ces éléments. On pourra peut-être en reparler, par ailleurs.

M. Tizio.- Cédric Clerc, vous vouliez rajouter quelque chose.

M. Clerc.- Oui. Pour l'histoire des rémunérations au niveau de recrutement dont je parlais, on parle d'un écart de 2 points d'indice en début de carrière qui se cumule... enfin, avec un écart qui reste à peu près constant sur au moins... Si vous regardez l'uB, il n'est pas loin d'une dizaine d'années. Donc ce n'est pas un coût non plus exorbitant. Par contre, cela permet de recruter des collègues à un niveau décent et puis surtout leur permettre d'avoir une évolution de carrière un peu facilitée en démarrant au deuxième grade plutôt qu'au premier.

Mme Carnet.- Oui. Ces 2 points d'indice, cela représente 110 euros annuels brut.

Le Président.- Oui. Merci pour ces précisions.

Dans les discussions que j'avais eues, c'était des écarts de rémunération mensuelle qui étaient bien supérieurs à cela. Mais bon... voilà.

Donc à voir et à affiner, bien sûr, pour les campagnes à venir.

M. Tizio.- Et d'ailleurs, je rejoins ce que disait Tania Carnet, c'est que ces questions, j'allais dire, propres au recrutement, j'allais dire, proprement dites, elles doivent être abordées dans le cadre des DOM aussi. Bien sûr. Ce n'est pas simplement... Le DOM, ce n'est pas simplement de savoir si on va ou non ouvrir un poste au recrutement, mais peut-être aussi d'avoir les voies de recrutement.

Je pense que c'est quelque chose qu'on pourrait très bien prendre en considération dès... j'allais dire, en amont, c'est-à-dire dès les DOM et pas après, comme cela se fait traditionnellement ici.

Je suis entièrement d'accord avec vous.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ? Interventions ?

Oui. Monsieur Rollin et, après, Luis.

M. Rollin.- Oui. Alors, moi, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit puisque c'est des choses qu'on avait déjà abordées.

Simplement, au niveau de la délibération, nous, on votera contre ces recrutements, non pas sur les postes en eux-mêmes, mais c'est parce qu'on nous avait annoncé une campagne d'emplois ambitieuse.

Moi, je la compare à l'année précédente. Lors de la campagne précédente, il y a eu 20 postes ouverts pour 145 postes vacants. Là, il y a 30 postes ouverts pour 157 postes vacants. Donc cela fait encore une diminution du nombre d'emplois.

Et de plus, cela s'inscrit... On le verra dans le bilan social, c'est... Depuis cinq ans, on perd... les BIATSS ont perdu plus de 10 % d'équivalents temps plein. Donc on continue à diminuer les équivalents temps plein au sein de notre établissement.

Donc c'est quelque chose, même si j'entends, la question budgétaire, c'est un point qu'on ne peut pas accepter de manière... Comment ? Je dirais : en tant qu'administrateur, on a aussi une décision politique à assumer et je ne peux pas accepter de formaliser cela par un vote en donnant mon assentiment.

Donc on votera contre.

Mme Pucéat.- Juste en ce qui concerne ce que vous mentionnez à propos des campagnes d'emplois de l'année dernière et puis de cette année.

Il faudrait qu'on voie ensemble pour vos chiffres parce qu'on a été très attentif, cette année, à ce qu'il y ait davantage... Par rapport aux départs en retraite de titulaires, par exemple, en tout cas de départs tout court de titulaires, on a été attentif à ce que le nombre de postes mis au concours de titulaires aussi soit supérieur à ce nombre de départs. Donc *a priori*, on est allé plutôt dans un sens de déprécarisation.

Après, peut-être qu'il faudrait qu'on l'examine plus en détail parce que j'ai du mal à comprendre, en fait, ces chiffres-là.

Luis, je crois, voulait intervenir.

M. Le Moyne.- Oui. J'avais une question pour Mme Carnet justement, comme je suis très sensible à cela.

Donc sur la campagne, aux postes qui sont proposés là, vous auriez une idée de combien ou quelle est la proportion d'AENES qui pourrait effectivement être concernée ?

Mme Carnet.- Oui. C'est à peu près la moitié des postes.

Sur les dix postes en BAP J, vous prenez tous les postes de la filière ITRF, ils sont ouverts en BAP J. La BAP J, c'est la BAP administrative. Il y a environ à peu près 5 postes qui auraient pu être ouverts au titre de l'AENES.

M. Le Moyne.- Oui, mais... Éventuellement pourvus par des personnels...

Mme Carnet.- C'est un concours organisé par le Rectorat.

M. Le Moyne.- D'accord, et déjà avec des gens de l'uB qui auraient pu...

Mme Carnet.- Bien sûr.

M. Le Moyne.- ...le passer.

Mme Carnet.- Bien sûr.

Mme Pucéat.- Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je regarde dans le fil de discussion.

Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Donc je vous propose d'approuver les prévisions de recrutement de personnels BIATSS pour l'année 2021.

Je laisse les personnes à distance exprimer leur vote dans le fil de discussion Teams.

Et pour celles qui sont présentes.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Trois abstentions dans la salle.

Qui vote contre ? Cinq contre dans la salle.

J'attends que les personnes aient fini de s'exprimer dans Teams.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé dans Teams ?

Donc j'ai quatre contre et une abstention et quatre pour.

Donc, au total, nous avons 4 abstentions, 9 contre et en pour... Je vais peut-être attendre le nombre de votants.

Mme Favier.- 16.

Mme Pucéat.- Et nous avons 16 pour.

Donc, pas de refus de vote, 4 abstentions, 16 pour et 9 contre. Donc, ces prévisions de recrutement sont adoptées.

16 voix pour, 9 voix contre, 4 abstentions

Nous pouvons passer alors, comme le Président l'a dit, au bilan social pour l'année 2019, si vous en êtes d'accord, avant de laisser ensuite la parole à Édith Sales-Wuillemin pour le dispositif de signalement des actes de violence.

Donc le bilan social.

5. Bilan social pour l'année 2019

M. Tizio.- Donc le bilan social, il a été, lui aussi, présenté au dernier Comité technique.

Alors, le bilan social, c'est assez difficile de synthétiser pour le présenter, sachant que c'est déjà un document de synthèse, donc synthétiser une synthèse ce n'est pas très évident.

J'imagine que vous l'avez consulté avec toute l'attention qu'il mérite parce que c'est vraiment un document qui est, à mon sens, un document très important et qui... Si vous voulez, c'est une photographie qui va permettre aux lecteurs de la Maison de se repérer dans son environnement professionnel, en fonction de sa catégorie, de son genre, etc.

Mais cela va plus loin parce qu'au-delà de cette photographie, c'est aussi un document, et on l'a vu d'ailleurs en Comité technique, c'est un document qui est un vecteur de dialogue et de dialogue social et d'échange, puisque c'est vrai qu'on a, en fait, des données qui sont disponibles, qui sont fiables.

Et elles sont fiables du fait, d'ailleurs, de l'implication importante des collègues des services du pôle RH et du pôle Pilotage notamment qui ont élaboré ces tableaux de synthèse, et je les en remercie très chaleureusement.

Mais du coup, c'est quand même un document qui permet des échanges sur la base d'indicateurs qui, finalement, objectivent la situation de l'établissement.

Donc c'est en cela que le bilan social, c'est un document qui est vraiment important.

Et je dirais qu'il n'est pas seulement important pour le dialogue, il est également important pour le pilotage et la gestion des Ressources Humaines parce que, du coup, on... Encore une fois, ces données fiables peuvent servir de base à des propositions que peut faire la gouvernance de l'université aux différentes parties prenantes et partenaires sociaux de l'établissement.

Donc, pour terminer, les données qui sont présentées dans le rapport... dans le bilan social, elles sont construites, pour la plupart, par des extractions de HARPEGE, qui était l'ancienne application de gestion des Ressources Humaines, et du nouveau SIRH qui est SIHAM.

Donc là, on est vraiment en prise avec le développement du système d'information RH qui permet de fournir un document, document que...

À titre personnel, c'est vrai que c'est un document pour lequel on n'a pas véritablement participé à l'élaboration, puisque l'équipe est arrivée alors que les travaux étaient déjà, j'allais dire, bien commencés.

En tout cas, j'ai trouvé que c'était un document d'une très bonne qualité.

Il y a juste quelque chose qu'il faut quand même signaler, c'est que les données qu'on a dans ce bilan 2019, il ne faut pas oublier de les replacer dans leur contexte particulier.

Alors, on aura sans doute à replacer les données de cette année dans un autre contexte particulier, mais en tout cas pour ce qui concerne l'année 2019, ces données elles sont à situer dans le contexte qu'on a connu et que, j'espère, on ne reconnaîtra plus, du plan de retour à l'équilibre financier de l'établissement.

Donc voilà, si vous voulez, ce que je peux dire en quelques mots pour présenter ce document qui est considérable.

Je pense qu'une présentation de ce bilan aurait pu... J'aurais pu la faire en prenant certaines thématiques, mais j'ai l'impression qu'en tout cas, l'ensemble des thématiques qui sont abordées dans ce bilan social sont importantes. Donc il

m'apparaissait un peu difficile de choisir l'une plutôt que l'autre, au risque de dévaloriser celles que je n'aurais pas abordées.

Mais en tout cas, puisque c'est un vecteur de dialogue et d'échange, je suis évidemment preneur de toutes prises de parole ou de questions à ce sujet.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Merci pour la qualité du document et puis aussi pour avoir intégré les nouveaux tableaux.

J'avais demandé, lors de la précédente présentation, à ce que les tableaux sur les primes soient ajoutés de façon genrée. Donc j'ai vu que les tableaux étaient là, donc je vous remercie pour cette prise en compte.

Je vais vous faire part ici d'un certain nombre de commentaires par rapport à la lecture du document.

Ce qui m'a particulièrement frappée donc dans ce bilan social, même si on s'y habitue, mais c'est qu'il y a toujours plus de contractuels.

Cela revient à plusieurs endroits du document : page 13, page 30, plus tard aussi. La part de contractuels augmente. La part des femmes parmi les contractuels augmente.

Aussi, c'est récurrent, mais la page 22 est une merveilleuse illustration du plafond de verre, donc qui m'inspire la question : que fait-on en lien avec la mise en place du plan sur l'égalité professionnelle ? Il y a un gros chantier à faire.

Donc voilà sur la part du constat.

Ensuite, page 45, on voit qu'il y a une très forte augmentation des heures complémentaires et des vacations, est-ce que c'est... Enfin, j'imagine que c'est corrélé à la baisse du nombre de titulaires, mais du coup, cela questionne quand même les conséquences pour la recherche, en plus des conséquences pour la recherche de la crise qu'on évoquait ce matin.

Voilà, c'était des inquiétudes.

Par rapport à cela aussi, j'ai une interrogation un peu plus technique sur la page 19 où on voit donc les personnels BIATSS par composante.

Il y a une diminution, à la louche, de 30 personnes en Sciences et Techniques, avec une indication en bas de tableau qui dit que ceci est une conséquence des conventions de recherche. Donc je suis un petit peu surprise.

Comment est-ce qu'on explique une telle diminution des conventions de recherche cette année ? Est-ce que c'est un effet de la crise ? Est-ce que c'est en lien avec l'augmentation des heures complémentaires ou des vacations qui font que... enfin, surtout les heures complémentaires qui font que les collègues ont moins la possibilité d'aller chercher des financements par les conventions de recherche ? Ou d'autres explications ?

Mais ce déficit de 30 m'a quand même un petit peu interpellée.

Et enfin, une dernière remarque sur les... J'ouvre les guillemets, les travailleurs handicapés, page 28 et puis suivantes.

Il ne suffit pas juste d'augmenter le nombre de déclarations de personnes qui sont déjà en place pour les inciter à se déclarer travailleurs handicapés.

Je pense qu'il faut aussi, au-delà de pousser les gens à se faire reconnaître comme étant travailleurs handicapés, changer la façon dont on recrute.

La comparaison avec le national est quand même assez inquiétante. Donc déjà le pourcentage de personnels handicapés est faible mais, en plus, au fil des ans, on s'éloigne de la moyenne nationale.

Et donc quelle politique mettre en œuvre pour combler ce retard qui s'aggrave, en fait, comme on le voit page 28 ?

M. Tizio.- Alors, pour reprendre tes interrogations.

À vrai dire, j'ai les mêmes sur les postes BIATSS en Sciences et Techniques. Alors effectivement, les raisons que tu avances sont peut-être les bonnes raisons, mais là je pense que si on voulait véritablement apporter une réponse à la question, qui est tout à fait légitime quand on voit effectivement cette déperdition, il faudrait, j'allais dire, faire un focus particulier, une étude sur l'emploi BIATSS notamment dans les labos de Sciences et Techniques.

Mais je ne serais pas surpris du fait que cette déperdition soit liée effectivement aux raisons que tu invoques et notamment au temps consacré à la recherche qui s'amenuise pour les personnels titulaires du fait, évidemment, de leur raréfaction dans notre établissement.

Donc, là, je suis entièrement d'accord.

Tu évoquais aussi la question du plafond de verre, page 22, et cela, effectivement, ce plafond de verre, c'est quelque chose de marquant et... Alors peut-être que par la suite, Édith pourra en dire quelques mots, mais les travaux qui sont engagés dans le cadre de la cellule égalité femmes-hommes, ont pointé justement ce plafond de verre et on va rechercher, ensemble d'ailleurs, les possibilités qui feront éclater ce plafond de verre.

Mais c'est vrai... Là, je veux dire que justement le document, là, le bilan social, il a ceci de particulier qui permet vraiment de quantifier et de mettre en exergue des données qui sont indiscutables sur cette question-là.

Après, évidemment, cela peut, et cela va d'ailleurs, servir de base à des plans d'actions qui permettront d'améliorer des choses.

Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ?

Oui, sur... Évidemment sur la contractualisation qui est importante.

Effectivement, cette contractualisation, c'est une tendance, j'allais dire de fond. Alors, est-ce qu'on va pouvoir renverser complètement cette tendance rapidement ? Je n'en sais rien mais, en tout cas, je crois, et je parle sous le contrôle de M. le Président, je crois que c'est un des axes qu'on souhaite poursuivre, c'est-à-dire augmenter le poids des titulaires parmi l'ensemble des personnels de cette université.

Donc, là encore, le bilan social permet justement de dresser un diagnostic à partir duquel on peut chercher, en tout cas, à agir avec, encore une fois, des données qui sont indiscutables.

Le Président.- Pascal Neige veut intervenir.

M. Neige.- Merci.

Peut-être une précision sur la baisse du nombre de personnels BIATSS à l'UFR Sciences et Techniques.

Donc, il faudra effectivement qu'on vérifie très précisément les données sources, mais il y a une possibilité que ce soit lié au transfert des contrats de recherche entre l'université de Bourgogne et l'UBFC, notamment les ANR.

Alors, cela pourrait expliquer une baisse du nombre de personnels rattachés à l'uB et donc à Sciences et Techniques. Cela n'explique pas pourquoi il n'y a que Sciences et Techniques qui baisse et pas les autres composantes.

Donc il faut qu'on retourne aux données sources.

Mme Cénac.- Merci pour ces éléments.

Il y avait aussi la question du plan handicap pour la page 28 où on voit que ce n'était déjà pas glorieux par rapport au niveau national, mais cela s'aggrave, en fait, depuis les précédentes... Depuis 2013.

M. Tizio.- Exact. J'avais oublié la question handicap et, en plus, cela fait le lien avec ce qu'on a vu précédemment sur les voies de recrutement, effectivement.

Donc le plan d'actions handicap, il est, lui aussi, en cours d'élaboration. Pour l'instant, les deux chargés de mission, qui sont chargés de m'aider à l'élaborer, sont en train de prendre des contacts.

Et je pense que... « Je pense », non. Je crois qu'on aura un véritable plan d'actions justement sur la question du handicap, qui est quelque chose qui me tient très à cœur pour des tas de raisons, mais qu'on ait un plan d'actions qui nous permette effectivement d'améliorer les choses parce que le constat que tu fais, je le partage : on n'est pas bon.

Sur la question du handicap, l'université, nous, l'université de Bourgogne, on n'est pas dans une situation qui serait celle d'un établissement qui soit véritablement inclusif. Donc il faut qu'on améliore les choses. Cela, c'est effectivement une préoccupation à laquelle j'attache énormément d'importance et, voilà, c'est la réponse que je peux fournir pour l'instant.

En attendant évidemment que cette réponse soit détaillée justement dans le cadre des discussions et divers groupes de travail qui nous permettront d'élaborer le plan d'actions pour le handicap pour les années à venir.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas dans le fil de discussion.

Donc, si nous avons fait le tour, je vous propose d'approuver le bilan social 2019 de l'université de Bourgogne.

Je vais laisser les personnes à distance s'exprimer dans le fil de discussion.

Pour les autres, qui ne prend...

Ah. Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. Parce que le bilan social, on ne l'approuve pas, on en prend connaissance du bilan social. On ne l'a pas voté en Comité technique.

C'est simplement une...

M. Thepenier.- Mais on le vote au CA, ce n'est qu'au Comité... C'est uniquement en Comité technique où il est communiqué, mais au CA, il y a une délibération.

M. Rollin.- D'accord.

Mme Pucéat.- La délibération. Oui, il faut une approbation.

M. Rollin.- Merci. OK.

Mme Pucéat.- Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne non plus dans la salle.

Et dans le fil de discussion... Je crois que j'avais l'ensemble des personnes qui se sont exprimées.

Donc il n'y a que des pour.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous allons pouvoir passer au point sur le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Je vais laisser la parole à Édith Sales-Wuillemin qui est à distance sur Teams.

Édith, est-ce que tu as une présentation à partager ou... Je ne sais pas ce que tu as prévu.

Mme Sales-Wuillemin.- Oui. J'ai une présentation effectivement à partager. Donc je vais tenter l'opération et si cela jamais posait problème, je te l'ai envoyé, Emmanuelle, par mail.

Mme Pucéat.- Oui, d'accord... Alors, oui, je vais la projeter...

Mme Sales-Wuillemin.- Donc, là, vous devez la voir apparaître. Et là, elle devrait être en plein écran.

Mme Pucéat.- Oui. Alors, juste une petite minute parce que je vais la projeter pour les personnes qui sont dans la salle.

Donc là, je pense que c'est bon. C'est à la fois sur Teams et dans la salle.

Mme Sales-Wuillemin.- Parfait. Merci beaucoup.

4. Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Mme Sales-Wuillemin.- Bonjour à tous.

Donc je vous présente, comme cela a été annoncé par Stéphane Tizio, le dispositif harcèlement... enfin, signalement de harcèlements.

Donc, simplement pour préciser le cadre de ce dispositif que l'on appelle *in extenso* « Traitement des situations de violences sexuelles, harcèlement sexuel ou moral, agissements sexistes et discrimination ».

Alors, il faut savoir que ce dispositif, en fait, était conditionné au décret du 13 mars 2020 et donc il est mis en place maintenant et, en tout cas, je vous le soumets aujourd'hui.

Par ailleurs, il est en lien avec la charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement, et également en lien avec la circulaire, effectivement, du ministère de l'Intérieur. Donc c'est très cadré.

Alors, ce dispositif vise effectivement à mettre en place une procédure de recueil, tout d'abord, du signalement par les victimes ou par les témoins et, par ailleurs, il s'agit de proposer un dispositif d'orientation.

Mais nous, nous proposons d'aller encore un petit peu plus loin, c'est également de mettre en place un dispositif d'actions.

Par ailleurs, ce que je voulais préciser, c'est que ce dispositif, comme je vous l'ai indiqué ici, nous souhaitons le mettre en relation avec le dispositif « Menaces et attaques » en ce qui concerne les agents de la fonction publique. Donc derrière, il va y avoir une extension pour nous.

Alors, comment se présente ce dispositif ?

C'est un dispositif, on va dire, en trois temps.

Avec un premier temps, recueil de signalement qui est fait par la victime ou par un témoin, comme je vous l'ai précisé. Et là, pour agir assez vite, il va y avoir, d'une part, la psychologue du travail qui va réaliser un pré-diagnostic avec un entretien, avec l'auteur du signalement, soit de la victime, soit le témoin, une écoute, une analyse, une pré-analyse de la situation.

Ensuite, il va y avoir la Vice-présidente Qualité de vie au travail mais également la chargée de mission Médiation au travail et Relations sociales qui vont commencer à mener une enquête avec des entretiens individuels auprès des témoins - collègues, encadrement, etc.

Tout cela va permettre de passer au deuxième stade, c'est-à-dire l'évaluation du niveau d'urgence, et, enfin, de saisir la cellule de veille Qualité de vie au travail, qui est en place déjà depuis un certain nombre d'années, qui comprend la VP QVT mais également la psychologue du travail, le DRH et la chargée de mission Médiation, qui se réunit, en fait... qui est réunie une fois par mois.

Que va faire cette cellule de veille QVT ?

Elle va mettre en place une procédure de qualification et de traitement des faits et une orientation de l'auteur du signalement, mais cela va également aboutir à différentes mesures.

Donc, évidemment, le service de santé universitaire, la psychologue du travail et la chargée de mission Médiation vont être immédiatement en prise avec la question de l'accompagnement de la victime.

Il y aura également une saisie possible du pôle RH, si les faits effectivement le révèlent, avec possibilité d'une commission disciplinaire... de la saisie de la commission disciplinaire et de sanctions possibles.

Également une saisie du service juridique pour l'assistance juridique et, dans une perspective de prévention, le chargé de mission Diversité pourra être saisi pour pouvoir mettre en place des dispositifs de prévention primaire.

Alors, évidemment, la question des sanctions qui peuvent être mises en place, cela peut être effectivement une suspension de l'agent qui est l'auteur du harcèlement. Cela pourra être également, en accompagnement, une protection fonctionnelle qui sera proposée à l'agent qui est victime.

Alors, il y a, dans ce plan, prévu, on va dire, une garantie de confidentialité.

Cela, on l'a imaginé avec la question de la création d'une adresse générique, qui est fonctionnelle maintenant, qui s'appelle « dispositif.harcelement@u-bourgogne.fr », mais également une possibilité de déposer par téléphone soit auprès de la VP QVT soit auprès de la psychologue du travail, sachant qu'il y a une interrelation très forte entre ces deux personnes.

Deuxièmement, il va y avoir effectivement une demande de pièces, de documents qui va être demandée de façon à étayer le signalement.

Troisièmement, aucun dossier ne sera traité s'il n'y a pas évidemment consentement précis de la part de la victime de harcèlement sur le traitement de son dossier et il y a aura évidemment des garanties de confidentialité, de neutralité qui seront données.

Enfin, il est prévu un délai de traitement du signalement en trois jours pour accuser réception du signalement et jusqu'à quinze jours pour faire un retour à l'auteur du signalement afin de l'orienter. Donc c'est un dispositif qui, comme vous l'avez vu, est assez, on va dire, réactif.

Ce que l'on peut préciser, c'est que, d'une part, c'est un dispositif qui sera indépendant et complémentaire d'une démarche qui peut être organisée en externe par la victime, notamment grâce au contact d'une association.

Il existe des associations dans la société civile qui permettent justement de lutter contre les violences sexuelles et le harcèlement. Par exemple, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes ou les centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Et puis deuxièmement, si les faits relèvent effectivement d'un harcèlement, il est prévu que ce signalement puisse être fait auprès du Procureur par le chef d'établissement, c'est-à-dire le Président de l'université.

Nous avons prévu de communiquer autour de ce dispositif grâce à différents canaux de communication, comme l'affichage dans les services, pour que ceci soit bien clair.

Cela avait effectivement bien fonctionné avec la psychologue du travail où il y a des affiches qui sont présentes et, cela, ça fonctionne bien.

Une information sur l'intranet mais également un message à la communauté et, enfin, une plaquette d'information qui sera distribuée à tous les nouveaux recrutés, lors de la journée d'accueil, mais également de manière générale à tous les agents en poste, titulaires ou contractuels, dès que la plaquette sera mise en place, grâce au service de communication qui va nous épauler sur ce dossier.

Ce que je voulais préciser pour contextualiser cette procédure et puis rebondir aussi sur ce qui a été dit préalablement sur la question de l'égalité professionnelle et la question dans le cadre du bilan social.

Finalement, ce dispositif... Alors, cela ne sort pas très bien ici, mais ce dispositif de signalement du harcèlement se trouve ici, en bas à gauche de ma diapositive, et c'est un dispositif évidemment qui est en lien avec beaucoup d'autres dispositifs.

Tout d'abord, évidemment, le COPIL Qualité de vie au travail, en haut, qui est en lien avec le CHSCT.

Cette cellule de veille QVT qui va être, en fait, au centre de... opérationnelle et au centre du dispositif, qui met en lien la Commission Égalité femmes-hommes mais également, on l'a vu tout à l'heure, la cellule Handicap, qui est en cours, et puis d'autres cellules, comme vous l'avez vu, qui visent à être beaucoup plus précises et beaucoup plus spécialisées sur des aspects bien précis sur lesquels je reviendrai si vous le souhaitez.

La procédure de validation, comme je vous l'ai indiqué, elle a été démarrée en septembre 2020, en bureau du Président, puis ensuite elle a été discutée lors de la cellule Égalité femmes-hommes qui est maintenant en place depuis trois mois et qui met en place justement le plan « Égalité professionnelle » et que l'on vous soumettra au premier trimestre 2021.

Ce dispositif de signalement de harcèlement a été également soumis au CHSCT et au CT en novembre 2020 et, aujourd'hui, je vous le présente au Conseil d'administration.

Donc voilà, j'en ai terminé pour ma présentation. Je suis disponible si vous avez des questions.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Oui, Peggy Cénac a des questions.

Mme Cénac.- Merci pour la présentation du dispositif.

Je m'interroge pour la phase de signalement, étant donné la difficulté parfois de se signaler. Le fait de le faire par une adresse générique, j'ai peur que certaines personnes n'osent pas de peur de savoir qui est derrière cette adresse, qui va être au courant du dépôt de la plainte. Voilà.

Enfin, je comprends bien l'intérêt d'adresse générique par rapport à des adresses nominatives quand les personnes changent de fonction, etc., quand cela pose d'autres problèmes. Mais typiquement pour ce genre de choses, quand on a déjà du mal à témoigner et à le signaler, ne pas savoir à qui on s'adresse, cela peut être un frein, à mon avis, au témoignage.

Mme Sales-Wuillemin.- Oui, en fait, je partage entièrement votre remarque.

Alors, on a voulu utiliser deux voies d'accès, donc la voie téléphonique bien sûr, parce que c'est une voie qui est beaucoup utilisée et notamment en direction de la psychologue du travail et à propos de dossiers également très sensibles et de situations très sensibles qui ne relèvent pas que du harcèlement. Donc, cela, on a adjoint, en fait, le numéro de téléphone également de la VP QVT pour élargir encore.

Et puis l'adresse générique est dans le cas, effectivement, où les personnes, préfèrent travailler par mail.

Mais on est bien d'accord que la voie téléphonique est la voie, je dirais même du face-à-face, parce que c'est souvent comme cela que cela se passe, c'est-à-dire un appel téléphonique en disant « j'ai besoin » et ensuite rendez-vous et face-à-face pour le détail de la situation. C'est-à-dire qu'évidemment, jamais, ni dans l'adresse générique ni au téléphone, tout est dit. Ça demande un entretien individuel.

Mme Pucéat.- Une autre intervention ?

Oui, Stéphanie Dauphin-Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui. C'est une demande d'information complémentaire.

Je voudrais savoir si ce dispositif s'adresse uniquement aux personnels ou est-ce que... Si une situation fait intervenir des usagers et des personnels, je suppose qu'elle va être aussi mise en place... enfin, appelée, cette cellule. Mais si c'est des étudiants entre eux, est-ce que c'est ce dispositif-là qui agit ou est-ce qu'il y a d'autres moyens d'action ?

Mme Sales-Wuillemin.- Alors, on s'est posé la question aussi parce qu'effectivement, au départ, la question était circonscrite uniquement aux personnels, donc enseignants, enseignants-chercheurs, mais aussi bien évidemment personnels BIATSS, etc.

Donc oui, ce n'était normalement réservé qu'aux personnels. Mais on a réfléchi avec notamment les chargés de mission autour des questions qui sont en prise avec les étudiants et aussi peut-être des situations sur lesquelles il se trouve qu'on a déjà des remontées d'interaction entre personnels et étudiants. Donc on est en train de réfléchir à un dispositif qui pourrait faire l'interface avec ces questions-là.

Pour l'instant, c'est un peu en construction, mais oui, ce serait traité dans une... Oui, cela va se faire. Mais la question était sous quel label, sous quel intitulé.

Mais c'est effectivement en jeu parce qu'on avait... Enfin, en tout cas, il y a déjà au moins une situation qui relève de ce cas-là où on est vraiment à l'interface entre un enseignant et un étudiant. Enfin, je n'ai pas mis le genre. Je n'ai pas dit si c'était homme ou femme.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose d'approuver le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Et, pour les personnes présentes, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Dans le fil de discussion, il manque encore une personne... Je crois que, là, j'ai les votes au complet... Oui, c'est bon.

Donc ce dispositif est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

Mme Sales-Wuillemin.- Je vous remercie.

Le Président.- Bien. Merci beaucoup, Édith, pour cette présentation synthétique et très intéressante.

Mme Sales-Wuillemin.- Je te remercie.

Le Président.- Nous n'avons pas rattrapé la totalité de notre retard ce matin, mais tout de même une partie par rapport à l'horaire prévisionnel.

Donc ce que je vous propose, c'est de faire une pause rapide déjeuner, de reprendre à 14 h 00. Non pas 13 h 45, mais 14 h 00 pour la suite de ce long conseil d'administration de fin d'année.

À ceux qui sont à distance, bon appétit de votre côté.

Et puis, Édith, merci beaucoup et puis à très vite, à demain matin en principe.

Mme Sales-Wuillemin.- À demain. Oui.

Le Président.- Voilà, pour le Bureau.

Mme Sales-Wuillemin.- Exactement.

Le Président.- Et donc nous pouvons faire une suspension de séance le temps de nous sustenter.

Merci beaucoup.

(La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 14 h 00)

Le Président.- Si vous le voulez bien, on va reprendre nos travaux, parce qu'il reste encore un peu de travail. On n'est pas tout à fait libéré.

Nous avons un sixième point à l'ordre du jour à aborder, qui va être présenté par Pierre-Etienne Thepenier et qui concerne la question de la dématérialisation des bulletins de paie et l'accès à l'Espace numérique sécurisé des agents publics de l'espace... de l'État, pardon. Parce que c'est bien « l'Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État » et c'est « E-N-S-A-P », « ENSAP ».

Parole à Pierre-Etienne Thepenier.

M. Thepenier.- Merci, Monsieur le Président.

VI) Dématérialisation des bulletins de paie et accès à l'Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État (ENSAP)

M. Thepenier.- Effectivement, je vais vous présenter rapidement, d'une part, ce qu'est l'ENSAP, pour vous dire que c'est un espace sécurisé, comme cela a été rappelé, informatique qui comporte deux volets :

- L'un relatif à la retraite et qui est accessible à partir du moment où on a 45 ans, qui vous permet notamment de faire des simulations par rapport au montant de votre future pension de retraite. Celui-ci, ce n'est pas l'objet de la délibération qui vous sera soumise aujourd'hui.

- Et il y a un autre volet qui est relatif à la rémunération et qui va permettre aux agents publics d'accéder à leurs bulletins de paie de façon dématérialisée, également à leurs attestations fiscales annuelles, et tout cela, de manière rétroactive depuis décembre 2016.

Pour ceux d'entre vous qui ont déjà créé leur espace numérique sécurisé, vous avez vu que vous pouvez remonter jusqu'à votre bulletin de paie de décembre 2016. Il n'y a pas les bulletins antérieurs, en revanche.

Et puis, ce qu'il faut savoir, c'est que depuis mars 2020, c'est-à-dire la première période de confinement, ce volet « rémunération » a été ouvert à l'ensemble des agents publics, y compris les personnels des établissements de l'enseignement supérieur. Donc tous les agents de l'université de Bourgogne peuvent ouvrir leur espace numérique sécurisé.

Vous aurez accès, du coup, à vos documents en ligne (bulletins de paie, attestations fiscales) et nous continuerons de vous adresser des bulletins papier que va émettre la DRFiP jusqu'au 31 mars prochain. Mais à compter du 1^{er} avril, il ne sera plus possible de vous transmettre les bulletins papier, d'ailleurs, à aucun des personnels de l'établissement. Sauf quelques exceptions que nous allons voir par la suite.

Donc, la nécessité, c'est d'ouvrir, en fait, cet espace numérique sécurisé rapidement.

Donc, comme je vous l'ai dit, il y a deux situations dans lesquelles les agents de l'université peuvent continuer à recevoir un bulletin papier, ce qui nécessite une demande de la part de l'agent, c'est :

- D'une part, si l'agent ne dispose pas, en fait, d'un matériel informatique qui est mis à sa disposition par l'université. Donc il y aura peut-être quelques situations dans lesquelles les agents ne pourront pas accéder à un ordinateur pour aller sur leur espace sécurisé.

- Et puis surtout pour les agents qui sont en congé pour raison de santé, sur demande à leur gestionnaire de personnel, ils pourront continuer de recevoir un

bulletin papier pour la durée de l'arrêt. Donc il ne faudra pas hésiter, le cas échéant, à le faire.

Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsque vous aurez donc un espace personnel, vous pourrez à la fois consulter mais aussi imprimer et transférer des bulletins de paie qui sont disponibles quelques jours après le versement de la paie.

Aujourd'hui, vous recevez les bulletins papier plusieurs semaines après le versement sur le compte bancaire. Donc, cela, ce sera terminé et dans les trois-quatre jours qui suivent, vous aurez la possibilité de consulter les bulletins de salaire.

Sachant aussi que tout cela, c'est archivé dans des coffres-forts numériques jusqu'à cinq ans après le départ en retraite de l'agent. Donc plus besoin de scanner son bulletin, etc.

L'espace numérique, il est accessible sur une adresse, donc « <https://ensap.gouv.fr> ».

Et lors de la création du compte, c'est important de le noter, il faudra que chaque agent se munisse à la fois de son numéro de sécurité sociale - et il devra le renseigner à chaque fois qu'il se connectera -, de son nom, de sa date de naissance, mais aussi de son IBAN sur son relevé d'identité bancaire puisqu'en fait, en termes de sécurité informatique, il est demandé à chaque agent de saisir une partie de l'IBAN - il y a des trous, en fait, dans l'IBAN - pour vérifier, par rapport au compte bancaire sur lequel est versé le salaire, que c'est bien l'agent qui crée son compte - mais cela ne vous sera demandé qu'une seule fois -, et puis également une adresse mail puisque, ensuite, vous recevrez un courrier électronique chaque fois qu'un bulletin de paie sera déposé sur votre espace sécurisé.

À noter aussi que l'espace, il est disponible depuis tous types de support, que ce soit des ordinateurs mais aussi des téléphones, Smartphones, mobiles, tablettes et quel que soit le système d'exploitation.

Et puis pour finir, vous donner des chiffres qui sont ceux... Alors, c'est octobre mais, en fait, les chiffres ont été actualisés ce matin, c'est ceux de novembre. On a actuellement pour l'établissement près des trois quarts des agents titulaires qui ont ouvert un compte et près de la moitié seulement des contractuels qui ont également ouvert leur compte.

Donc, demain, vous recevrez, comme tous les agents de l'université, un courrier électronique qui rappellera la nécessité d'ouvrir cet espace et aussi un document, un pas-à-pas, qui permet, en fait, d'ouvrir son espace et d'être accompagné.

N'hésitez pas aussi à relayer cette information puisqu'à compter d'avril, nous ne produirons plus les bulletins papier que la DRFiP nous transmettait, nous ne les diffuserons plus aux personnels, sauf exceptions.

Et donc il faut adopter la délibération qui suit.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Comment a été définie la liste des personnes qui peuvent continuer à recevoir une version papier ? Est-ce que c'est une décision nationale ou une décision de l'établissement ?

Et puis, donc après, c'est une remarque. J'ai voulu créer le compte. Je me suis arrêtée quand j'ai vu qu'on me demandait... Enfin, ce qui est dangereux avec les données informatiques, c'est les croisements de données.

Et donc, là, sur un site, du coup, extérieur puisqu'on peut s'authentifier depuis n'importe quel ordinateur, donc il y a un endroit où il y a à la fois notre numéro INSEE, notre numéro bancaire... le numéro de sécurité sociale.

Et il y avait une autre chose que ce qui est indiqué dans la liste... Enfin, je ne l'ai plus en tête parce que cela fait un petit moment, mais je trouve que forcer les agents à vouloir mettre sur un site extérieur, à un endroit où on regroupe ces identifiants, on pourrait avoir le droit de dire qu'on refuse, nous, de donner ces... enfin, de transmettre ces données à un site extérieur qui est accessible sur un réseau externe depuis n'importe quel ordinateur.

Donc, sécurisé, on sait toujours que c'est sécurisé jusqu'à un certain point malgré tout. Donc... Bon.

On devrait avoir le droit de pouvoir refuser de transmettre ces données et de demander une version papier.

Alors, peut-être que le cadre national nous en empêche, auquel cas, je ne vous dirais rien, je ne serai pas sûre d'ouvrir mon compte, mais... bon.

Cela pose problème.

M. Thepenier.- Pour répondre à votre question. En fait les cas de transmission du bulletin papier, ils sont prévus par le décret, en fait, du 3 mai 2016 et qui renvoie à un arrêté de chaque ministère. L'arrêté, il va être publié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à la suite des délibérations de l'ensemble des universités qui sont censées toutes passer, devant leur conseil d'administration au mois de décembre, cette délibération sur l'accès à l'ENSAP de leurs agents.

Et les deux cas identifiés, c'est ceux que je vous ai présentés, l'absence de matériel informatique ou le fait d'être en congé pour raison de santé.

Alors, effectivement, sur la sécurité informatique, je n'irai pas, moi, sur ce thème parce que ce n'est pas mon domaine de compétence.

Le site, il est sécurisé. Il y a, je vous dis, quand même beaucoup d'agents de l'établissement. Cela représente tout de même plus de 1 500 agents qui ont déjà créé un compte. Je n'ai eu aucun retour sur des difficultés liées au fait d'avoir saisi, lors de la création du compte, leur IBAN, parce que cela peut être cela, la question.

Ces références bancaires, elles sont, de toute façon, communiquées au départ pour que votre salaire puisse être versé via la Direction des finances publiques.

Mme Cénac.- Là, ce qui pose problème, c'est le croisement de données avec le site depuis l'extérieur. Donc tant que le compte n'est pas créé, ce n'est pas tout à fait la même chose, mais... Bon, si c'est la loi, c'est la loi.

Par contre, du coup, je ne saisis pas bien ce qu'on va voter aujourd'hui, quelle est notre marge de manœuvre et donc à quelles questions on répond si on approuve ou on désapprouve ?

Mme Pucéat.- *A priori*, on n'a pas de marge de manœuvre puisque c'est un décret qui est passé et on nous demande, en fait, de faire passer cette approbation au niveau de tous les CA des universités.

Mme Cénac.- Oui mais, si on vote contre, qu'est-ce qui se passe ?

Mme Pucéat.- Mais, en réalité, on n'a pas vraiment de marge de manœuvre puisque le décret est sorti.

Mme Cénac.- Pourquoi on nous demande de voter ?

M. Thepenier.- Cela fonctionne déjà.

Mme Pucéat.- Oui, et cela fonctionne déjà, effectivement. C'est déjà mis en place.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Alors, je vais juste regarder dans le fil de discussion.

Le Président.- Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Juste pour la partie sécurité et informatique.

La partie des bases de données de l'université, par exemple, contiennent le numéro du compte bancaire, le numéro INSEE, le centre des finances publiques, le centre des impôts, qui peut être consulté depuis l'extérieur, depuis chez toi, par exemple. Tu as ton numéro INSEE. Tu as ton moyen de paiement, donc ton compte bancaire est montré aussi. Ils ont déjà ces données-là, de toute façon.

Le site, il est sécurisé au mieux.

Évidemment, il n'y a rien d'infaillible, mais n'importe quel système d'information, que ce soit l'université, pour notre cas le Rectorat, ce n'est pas infaillible non plus.

Mme Cénac.- Alors peut-être que rien n'est infaillible, c'est bien là le problème.

Je pensais que ces informations-là demeuraient sur des machines qui sont reliées à un réseau interne, mais pas forcément externe.

M. Deroussiaux.- Les impôts, c'est accessible de chez toi. Tu es sur un réseau externe.

Mme Cénac.- Oui mais on a la possibilité de ne pas l'utiliser.

M. Clerc.- Actuellement, elles sont peut-être dans des armoires physiques avec des dossiers en papier de l'université. Je ne sais pas si c'est beaucoup plus sécurisé.

Mme Cénac.- Je ne parle pas de dossiers en papier, mais je parle de réseau fermé à l'intérieur du campus. Moi, ce qui me pose problème, c'est que les...

Mme Pucéat.- Les interventions, il faudrait que ce soit dans le micro parce que sinon ce n'est pas enregistré sur le... sur le verbatim.

Mme Cénac.- Je dis que les versions papier, ce n'est pas ce que je réclame, mais c'est que ces données personnelles-là restent sur des réseaux qui ne soient pas ouverts à l'espace public et qu'elles restent sur des réseaux internes au sein des établissements.

Le Président.- J'ai peur qu'on n'ait pas la main sur cela. Mais je comprends en même temps, mais on n'a pas la main. Là, pour le coup...

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je propose d'approuver l'adhésion de l'université de Bourgogne à l'Espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie pour les agents de l'université de Bourgogne.

Alors, donc pour ceux qui sont à distance, je vous invite à exprimer votre vote dans le fil de discussion Teams, donc « ne prend pas part au vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne dans la salle.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ?

Mme Cénac.- Même si cela ne sert à rien, mais...

Mme Pucéat.- Un vote contre.

Et dans le fil de discussion, je n'ai que des pour.

Est-ce que tout le monde s'est bien exprimé ?

Je crois que le compte est bon.

Très bien.

Donc un vote « contre », le reste en votes « pour ».

Merci pour cette approbation.

26 voix pour, 1 voix contre

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du :

• 17 novembre 2020

1. Bilan des évaluations du CIPE

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer aux travaux de la « Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 novembre 2020 » pour commencer, avec un premier point sur le bilan des évaluations du CIPE.

Donc deux points, une expérimentation sur le Semestre REO et ensuite l'évaluation des enseignements et formations réalisés par le CIPE.

Karen, je te laisse la parole.

Mme Fiorentino.- Oui. Bonjour à toutes. Bonjour à tous.

Est-ce qu'on m'entend ?

Le Président.- Oui, très bien.

- Expérimentation Semestre REO Université de Bourgogne 2019-2020

Mme Fiorentino.- L'expérimentation du Semestre REO à l'université de Bourgogne nous a été présentée par Cathy Perret. En fait, c'est un bilan du Semestre REO passé.

Certains points perfectibles ont été relevés. D'ailleurs, ils ont été utilisés pour la maquette suivante du semestre REO qui a été votée à la CFVU d'après.

Concernant l'évaluation des enseignements et formations réalisés par le CIPE université de Bourgogne 2019-2020. C'est Joëlle Demougeot-Label qui était venue nous présenter cette évaluation.

Le CIPE, donc le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, réalise plusieurs types d'évaluations qui nous ont été présentées. Notamment des évaluations de formations, c'est-à-dire que chaque année un niveau est concerné. L'an dernier, c'était les Masters 2. 94 Masters 2 se sont vus proposer une évaluation.

Cette année, ce sont les Licences 2. Donc une enquête est réalisée auprès de tous les étudiants et de tous les enseignants.

Les étudiants répondent à des questions concernant la formation et également concernant chaque enseignement.

Les enseignants reçoivent les résultats des évaluations de la formation en général et de leur propre enseignement.

Par contre, ils n'ont pas connaissance des résultats des enseignements dans lesquels ils n'interviennent pas.

Ces résultats ne peuvent être diffusés au responsable de la formation et uniquement à celui-ci qu'avec l'accord des enseignants concernés.

Et le formulaire de l'enquête est voté en CFVU.

Le CIPE assure également des évaluations d'enseignement à la demande des formations.

Il peut également faire de l'observation de cours.

Il évalue également des projets pédagogiques. Par exemple, l'évaluation du semestre REO, des évaluations de projets déposés dans le cadre de RITM-BFC.

Il aide aussi à la constitution de dossier pour deux PIA, « Hybridation » et « Territoire et innovation ».

Et pour l'année écoulée, le CIPE s'est livré à 181 évaluations de formations aux projets pédagogiques et le nombre d'enseignants ou formateurs ayant reçu un rapport du CIPE se monte à 2 397.

Donc ce bilan a reçu l'approbation de la totalité des membres présents et représentés de la CFVU.

Mme Pucéat.- Très bien.

En ce qui concerne, dans un premier temps, l'expérimentation sur le semestre REO de l'université de Bourgogne, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

Oui, une question de Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Je n'ai pas eu le temps de le rouvrir, mais de mémoire, ce qui m'avait posé problème, il était indiqué dans la fiche filière que les enseignements se faisaient par Teams et qu'il fallait obligatoirement que les étudiants installent Teams sur leur ordinateur. Je pense que ce n'est pas le lieu d'une fiche filière pour faire cela.

Déjà les enseignants ont leur liberté pédagogique. Donc les enseignants qui interviennent dans la formation peuvent évoluer d'une année sur l'autre. On ne va pas revoter la fiche filière à chaque fois en précisant les outils qui sont dedans.

Donc voilà, cette petite mention-là me pose problème. Je trouve qu'elle n'a pas sa place ici et puis...

Après, au-delà du problème que Teams me pose de façon générale et du fait qu'on force, entre guillemets, les étudiants à utiliser les outils de Microsoft, en plus, de le mettre dans la fiche filière, cela me paraît vraiment curieux.

Mme Pucéat.- Karen, tu souhaites répondre ?

Mme Fiorentino.- C'est-à-dire... Je ne pense pas que les enseignants soient astreints à utiliser Teams, même si c'est mentionné dans la fiche filière.

Je pense seulement que ceux qui interviennent, dans le cadre du semestre REO, ont adopté d'eux-mêmes ce canal pour échanger avec leurs étudiants dans la mesure où on a été obligé, comme les autres, de se rabattre sur des enseignements en distanciel.

Mme Cénac.- Du coup, j'ai eu le temps de rouvrir le document. Il est indiqué page 3 - donc je lis : « L'installation de Teams Office 365 est obligatoire pour les cours en distanciel (hybride). Des groupes seront donc créés par le secrétariat pédagogique ».

Est-ce que c'est le lieu dans une fiche filière de mentionner cela ? Sachant que, effectivement, c'est un choix fait par la personne qui enseigne actuellement. Mais est-ce que ce sont les mêmes qui enseigneront les années prochaines ? Et en quoi est-ce qu'il y a besoin de l'écrire dans la fiche filière, en fait ?

Qu'ils le fassent, c'est leur choix, mais pourquoi le formaliser dans la fiche filière ?

Le Président.- Je ne vois pas où c'est écrit... Peggy. Page 3 ?

Mme Cénac.- C'est au milieu de la page 3.

Le Président.- De ce document-là ?

Mme Cénac.- Sur la fiche filière REO. C'est celui-là. C'est le document qui s'appelle « PROJ », « Underscore fiches », « Underscore filières », « Underscore Semestre REO 2020-2021 ». Les quatre.

Mme Pucéat.- Karen, tu vois...

Mme Fiorentino.- C'est dans le premier document, c'est cela ?
« Bilan Semestre REO » ?

Mme Cénac.- La fiche filière du semestre REO, donc c'est dans la partie concernant l'espace numérique, au milieu de la page 3, juste avant le calendrier.

Le Président.- Ah oui ! En fait, il est indiqué que l'installation de Teams Office 365 est obligatoire pour les cours en distanciel parce qu'il ne peut y

avoir qu'un seul instrument de visio utilisé et c'est celui qui est fourni gratuitement par l'établissement.

Enfin, l'idée ici est de dire effectivement : « On a un outil ».

L'étudiant ne peut pas dire : « Non, moi, je préfère faire cours sur autre chose », etc., plutôt que Teams.

En revanche, et il s'agit bien d'une obligation qui est faite aux étudiants, sous réserve, bien sûr, que l'enseignant ne souhaite pas utiliser un autre instrument qui serait tout aussi pertinent.

Enfin, cette obligation, elle est faite aux étudiants *a minima* et ensuite si l'enseignant... Cette fiche filière ne dit pas « l'enseignant... », en tout cas pas sur ce point-là. Si l'enseignant souhaite utiliser un autre instrument, alors là libre à lui. Moi, je pense que la fiche filière ne l'oblige pas.

Et revanche, comme on a un instrument pour l'établissement qui est celui qui est privilégié, il me paraît difficile, si le collègue décide d'utiliser un autre instrument, un autre outil informatique, qu'il exige du secrétariat pédagogique, qui ne sera pas nécessairement formé sur cet outil informatique, de créer les groupes Teams conformément à ce qui est prévu dans la fiche.

Mais je pense que c'est comme cela qu'il faut lire cette phrase... Enfin, ces deux phrases : « L'installation de Teams Office 365 est obligatoire pour les cours en distanciel (hybride). Des groupes seront donc créés par le secrétariat pédagogique ».

Dans ce cas-là, évidemment, la gestion par le secrétariat pédagogique sera assurée si Teams est utilisé. Si c'est autre chose, le secrétariat pédagogique... On ne pourra pas exiger cela.

Je pense que c'est vraiment le sens...

Mme Cénac.- Est-ce que c'est vraiment le lieu, la fiche filière, de préciser les outils dont on dispose pour faire un cours ?

Le Président.- Cela va mieux en le disant.

En fait, c'est quand même un item qui concerne l'espace numérique. Il faut quand même bien informer. C'est aussi un instrument d'information des étudiants.

Imaginons qu'on ne le mette pas. Il y a des étudiants... On le sait très bien, il faut faire de la communication sur tous les canaux, y compris sur les fiches filières. L'étudiant, on pourra lui dire : « Voilà, c'est comme cela que cela marche ». Il dispose, là, ici, des modalités pour avoir accès à l'espace numérique. Cela lui rappelle également qu'il faut qu'il valide son adresse mail, etc., etc.

Donc moi, je trouve que oui. Je pense que, oui, cela a sa place dans la fiche filière parce que cette fiche filière est censée informer. Cela s'appelle, d'ailleurs, « Organisation et descriptif du dispositif » et, là, l'outil Teams est utilisé comme un instrument de ce dispositif tout simplement.

Mme Cénac.- Mais du coup, la question ne se pose pas que pour le semestre REO. Là, la différence, c'est que, là, c'est affiché dans la fiche filière, mais si un étudiant refuse d'utiliser un compte chez Microsoft, il n'a pas droit à la formation, il n'a pas droit à une orientation, il a droit à rien.

Le Président.- Oui mais si un étudiant, qui emprunte les transports en commun, refuse de monter dans un bus... enfin, dans une ligne de tram Bombardier...

Mme Cénac.- Il trouve une autre manière de venir.

Le Président.- Il trouve une alternative. Là, il faudra qu'il fasse pareil.

Mme Cénac.- Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'alternative.

Le Président.- Mais on ne peut pas exiger... Enfin, Peggy, on en a beaucoup parlé. On ne peut pas exiger de l'université, qui s'adresse à 35 000 étudiants, à 2 800 personnels, de multiplier de manière indéfinie les outils qu'elle met à la disposition et qui sont utilisés.

Moi, je ne suis pas un défenseur de Microsoft. Que ce soit clair. Je ne veux pas l'être et je n'ai pas à l'être et ce n'est pas mon propos. Mais on a un outil. Cet outil fonctionne plutôt bien. Il répond à la charge.

On a vu que l'UFC a fait d'autres tentatives qui ont complètement échouées, après avoir dépensé deux fois plus d'argent que nous, soit dit en passant.

Et donc, voilà, on a quelque chose qui fonctionne. Il faut qu'on le mette... Enfin, il ne faut pas qu'on le mette en avant, il faut qu'on mette à la disposition de notre public un instrument pédagogique qui permet à l'espace numérique d'exister convenablement.

Donc c'est ce qui se passe et c'est ce qu'on fait là. Ni plus ni moins.

Après, j'imagine que... D'ailleurs, ce paragraphe sur l'espace numérique, il a vocation à intégrer maintenant toutes les fiches filières. C'est-à-dire que je ne vois pas, à la lumière de l'expérience qui est la nôtre depuis neuf mois maintenant, comment on va pouvoir ne pas mentionner tout cela.

L'espace numérique, un rappel sur la manière dont les cours doivent se déterminer et d'ailleurs... Indépendamment de Teams. D'ailleurs, il faut que cela nous engage, en termes d'outil à disposition des étudiants et de qualité des outils mis à la disposition des étudiants, à l'égard de notre public.

Et ce public-là, lui-même, doit petit à petit se familiariser avec tout cela aussi, comme nous d'ailleurs, pour que justement, en cas de cours hybride, alors contraint ou organisé, là ici, de manière plus normale, on va dire, pour le semestre REO, pour que cet espace numérique soit maîtrisé, finalement, comme un outil, comme un instrument de travail, comme un tableau, comme la vidéo, comme...

Mme Cénac.- Après, la discussion est longue, et d'ailleurs je regrette qu'il n'y ait pas eu de débat sur l'installation massive de cet outil, mais cela pose la question de la façon dont on formate les enseignements.

Est-ce que Microsoft... Mais pas qu'eux, en fait. La façon dont c'est conçue, la plateforme, la façon dont on peut l'utiliser, c'est une certaine manière d'enseigner. Cela contraint fortement la façon dont on veut faire passer les choses.

Est-ce qu'on a besoin d'enseigner dans ce cadre-là ?

Et pourquoi on ne laisse pas la possibilité aux équipes enseignantes de gérer les choses sur le terrain ?

Je veux dire : on ne va pas imposer à des personnes à qui cela ne pose pas problème d'utiliser Teams ou de ne pas l'utiliser, ce n'est pas la question. Mais autant le faire pour 35 000 d'un coup, forcément c'est compliqué, mais quand on a des effectifs d'une vingtaine d'étudiants, si tous les étudiants sont d'accord pour utiliser Teams, cela ne pose pas de problème. S'il y en a un ou deux à qui cela pose problème et si l'enseignant est prêt à faire autre chose, pourquoi formaliser dans un cadre contraint et mettre tout cela ?

Le Président.- L'hypothèse que tu envisages n'est pas rendue impossible par cela. Pas du tout. Moi, ce n'est pas l'interprétation que j'en fais.

Mme Cénac.- Il y a le caractère obligatoire quand même...

Le Président.- C'est que... Oui, est obligatoire pour les cours en distanciel. Pourquoi ?

Cela, c'est pour rendre opposable, on va dire, à l'étudiant qui refuserait, d'utiliser Teams, de dire : « On a un instrument, on a fait le choix, on a fait les investissements qui sont liés avec ce choix et, voilà, c'est l'instrument de l'établissement ».

Maintenant, si le collègue souhaite utiliser autre chose que Teams, il peut le faire et notamment pour un groupe de vingt étudiants, parce qu'avec un groupe de vingt étudiants, il y a d'autres choses qui sont capables de supporter cette charge.

Mais, moi, à mon avis, c'est la portée de ces deux phrases.

Je le répète : si le collègue décide de ne pas recourir à Teams, il ne pourra pas reprocher au secrétariat pédagogique de ne pas être formé sur un autre instrument pour créer des groupes.

Je crois que là aussi, c'est pareil. Il y a un choix qui a été fait, on est tenu par ce choix parce que tout a été organisé autour de cela depuis plusieurs années. C'est le choix qui marche plutôt pas mal, même si de temps en temps on a des latences, des choses comme cela, mais je crois que c'est un peu partout.

Et ensuite, c'est aussi, je crois, indépendamment de cet outil d'ailleurs, que... Parce que, pour moi, ce qui est important, c'est tout le paragraphe sur l'espace numérique. C'est que petit à petit, on va fonctionner comme cela.

Je ne parle pas de Teams, je parle de l'accès aux MOOCs, l'adresse « etu-bourgogne.fr » qui est insuffisamment utilisée par les étudiants d'une manière générale, l'accès aux espaces Wifi, le dossier étudiant, etc., etc.

Donc tout cela, en fait, ce n'est même plus vraiment un environnement numérique de travail, cela devient notre environnement presque humain de travail. C'est que vraiment, là, non, c'est... Voilà, l'interface, c'est cela, et dans cette interface, il y a des outils, effectivement.

Mais, une fois de plus, je ne pense pas que le pédagogue soit tenu par cette phrase.

En revanche, le pédagogue peut l'opposer aux étudiants qui seraient rétifs. Cela, c'est sûr.

Mme Cénac.- Encore une fois, tous les points qui sont ici me paraissent tout à fait normaux, mais ce que je conteste, c'est l'influence et l'impact du formatage de Microsoft sur la construction de la pensée, la façon dont on enseigne, la façon dont on fait cours. La portée consécutive sur laquelle on n'a aucune prise par rapport aux logiciels libres où on peut contacter les personnes qui le font et modifier les choses.

Sur Microsoft, on n'a pas de prise et cela pose des questions vraiment en profondeur sur la nature de ce qu'on transmet, de ce qu'on attend des étudiants. Sur la pédagogie, cela a un impact fort.

Alors, je trouve que cela... C'est prématuré, parce qu'on est en période de crise, de mettre des lignes comme cela dans une fiche filière sans avoir avant étudié, réfléchi, construit, aux impacts de tout cela sur la qualité de ce qu'on transmet, sur la qualité de ce qu'on enseigne, et que c'est un vaste débat qui mérite mieux qu'une

protection de deux lignes où on impose un outil. En plus, qui nous coûte cher à l'uB, mais cela, c'est un autre problème.

Le Président.- Mais...

M. Fournier.- Est-ce que je peux intervenir ?

Le Président.- Vas-y. Je t'en prie. Oui. Oui. Bien sûr.

M. Fournier.- Cela fait un moment que j'ai levé la main, mais...

Le Président.- Pardon.

M. Fournier.- J'ai plusieurs choses à dire.

Tout d'abord, je voudrais insister sur l'accompagnement nécessaire à l'installation de tout nouvel outil à l'université. Je pense que personne ne se rend compte à quel point installer un outil, le diffuser... enfin, diffuser son utilisation au sein de l'université demande un travail au préalable d'un choix d'outil et ensuite d'un accompagnement qui est énorme au niveau des équipes qui doivent réaliser cet accompagnement.

Donc, effectivement, on a deux outils principaux qui sont Plubel, Moodle et Teams. Mais on a derrière une équipe, et souvent une équipe plutôt réduite en nombre de membres du personnel qui sont chargés d'accompagner les enseignants et les étudiants.

Et donc il est indéniable que sans un accompagnement de qualité, il est impossible actuellement de mettre un nouvel outil à disposition des enseignants qui le souhaiteraient.

Alors, je parle de... Enfin, on a l'exemple de la Franche-Comté qui, effectivement, a dépensé beaucoup plus d'argent que nous sur la mise en place d'un outil qui a été une catastrophe complète.

Sur la question de Microsoft. Je relativise un peu ce que dit Peggy puisque... Enfin, je donne mon avis, en tout cas.

On a quand même une capacité d'agir sur l'évolution de l'outil et c'est ce qu'on fait, d'ailleurs, au niveau de l'équipe Pédagogie numérique, puisqu'on a travaillé avec Microsoft pour mettre en place de nouvelles fonctionnalités dans Teams. Et cela concrètement parlant, l'équipe a vraiment travaillé techniquement pour mettre en place certaines fonctionnalités.

Cela vient aussi du fait qu'on a une proximité de travail avec les équipes de Microsoft du fait de l'utilisation massive de Teams à l'université. Mais on a quand même ce levier d'action.

Donc je voulais juste apporter cette précision.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Donc, ici, on est sur le point, en fait, de l'approbation de l'évaluation de l'expérimentation du semestre REO, pas sur la fiche filière elle-même qui est un autre point à l'ordre du jour.

Mme Fiorentino.- Alors, excusez-moi. Il n'y a pas eu de vote. Le bilan du semestre REO, c'était une présentation.

Mme Pucéat.- Oui mais, nous, nous avons à l'approuver au sein du CA. Y a-t-il d'autres interventions sur cette évaluation de l'expérimentation ? Je regarde juste dans le fil de discussion.

Oui, Arthur Sabatier peut-être... Il y a un commentaire.

Donc Arthur Sabatier dit : « Si l'obligation d'installer Teams est généralisée à toutes les fiches filières, est-ce qu'il sera aussi inscrit que chaque étudiant victime de la fracture numérique aura un ordinateur fourni par l'uB ? ».

Le Président.- Là-dessus, Arthur, vous le savez. On a commandé 300 ordinateurs portables. J'ai vu Marie-Ange Rito avant-hier, qui m'a dit qu'ils étaient arrivés.

On va les mettre en production... enfin, les mettre en œuvre. Il faut, je crois, transférer dessus une image... enfin, avec l'ensemble des logiciels, etc. Ils vont être recensés et ils vont être mis à disposition à la rentrée.

Écoutez, on va faire en sorte de fournir à chaque étudiant qui en a besoin - n'est-ce pas ? - un ordinateur. En prêt. Ce sera un prêt. Un ordinateur, de sorte que tout étudiant de l'université de Bourgogne puisse suivre des études avec du matériel informatique adapté. C'est l'objectif.

L'objectif n'est pas encore atteint. On y travaille. On va, j'espère, l'atteindre rapidement.

Cette année, on aura mis en œuvre un stock de 350 ordinateurs portables neufs au profit des étudiants. On a mis en place... enfin, on a distribué également plusieurs centaines... On a fait une première livraison, une première distribution de 130 clés 4G. Il y en aura d'autres par la suite, là aussi, pour les connexions.

J'espère qu'un jour, nous parviendrons à réduire complètement cette fracture numérique. Pour le moment, on n'y est pas encore, mais il n'empêche qu'on ne peut pas dire que l'université de Bourgogne ne fait pas des efforts dans ce sens-là. Cela, c'est très clair. Donc, oui.

Moi, je pense, et c'est le sens de l'histoire, c'est que... Moi, j'ai commencé mes études avec un stylo et une feuille et des cahiers, évidemment pas d'ordinateur parce que je n'avais pas... Enfin, les ordinateurs existaient déjà mais ils étaient extrêmement chers.

Et aujourd'hui, le stylo et la feuille de papier, c'est devenu l'ordinateur, pour être très clair. Donc, oui, il faut...

M. Fournier.- Vincent ?

Le Président.- Oui.

M. Fournier.- Je me permets d'intervenir juste en réaction à ce qu'a écrit M. Sabatier.

Effectivement, donc... Il a dit que le temps que ces ordinateurs soient distribués, certains étudiants n'auront pas pu assister à leurs cours depuis plus d'un mois.

Alors, effectivement, je suis désolé, je ne vais pas assez vite pour distribuer les ordinateurs. Je fais comme je peux. Non, c'est une petite plaisanterie. Mais cela demande une organisation logistique qui est très importante pour mettre en place ce prêt informatique, que ce soit pour les clés 4G ou pour les ordinateurs.

En outre, si je peux vous donner un exemple très précis. Sur les 130 clés distribuées, donc on a... J'ai réuni une commission des enseignants et... enfin, des

représentants du personnel et des étudiants pour déterminer les critères d'éligibilité au prêt de ces clés et de ces ordinateurs.

Donc, l'exemple, c'est sur les 130 clés. Quand j'ai envoyé le courriel aux étudiants, il y en a une soixantaine qui se sont manifestés. J'ai relancé à plusieurs reprises les 60 et quelques autres étudiants, il y en a un certain nombre qui ont réagi, mais j'ai quand même dû relancer sur la suite de la liste auprès d'autres étudiants pour que ces clés soient distribuées. Donc là, je suis toujours en cours de distribution des clés.

Pour les ordinateurs, c'est la même chose. Les 49 sont encore en cours de distribution. Là aussi, la moitié des étudiants n'ont pas répondu alors qu'ils avaient sollicité du matériel. Donc relance à nouveau auprès de ces étudiants pour récupérer le matériel. Quand vraiment je n'ai pas de réponse, je relance à nouveau sur la suite de la liste pour que les autres étudiants viennent chercher le matériel.

Le Président.- Merci, Alexandre, pour ces précisions.

Je voudrais dire que dans un monde idéal, on aurait eu les ordinateurs dès le 1^{er} septembre, on les aurait mis en distribution, on aurait permis à tout étudiant de cette université d'avoir le matériel et une connexion suffisante, mais... voilà.

Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de Covid non plus. C'est-à-dire qu'on ne serait pas à surtravailler considérablement.

Dans un monde idéal aussi, les fournisseurs d'ordinateurs ne mettraient pas un mois, un mois et demi à nous livrer, ce qui a été le cas, là, sur la première livraison, et la deuxième, cela a été un peu plus rapide, mais... voilà.

Donc, oui, je pense qu'idéalement, on aurait dû pouvoir fournir à tout étudiant.

Et je pense que même l'ensemble de la collectivité, pas que l'université, mais les collectivités locales, par exemple. On avait demandé à certaines collectivités de pouvoir utiliser leurs ordinateurs portables lors du premier confinement. On n'a jamais eu de réponse, alors qu'ils n'avaient pas tout distribué.

On a sollicité, ici et là, des aides ponctuelles, etc., on attend toujours les réponses.

Donc chacun a essayé de faire sa part. Nous prenons la nôtre, on essaie de faire au mieux, et évidemment le mieux est l'ennemi du bien. En voilà une illustration.

J'en suis bien désolé, mais très sincèrement au regard de la qualité du travail réalisé par la DNUM, par le VP Numérique, le PNR, etc., on parvient à un résultat qui n'est pas si mauvais que cela, même si, moi, j'ai parfaitement conscience que ce résultat n'est pas idéal. Il n'est pas parfait, loin s'en faut. Mais il n'empêche que les efforts sont fournis.

Mme Pucéat.- Il y a une remarque supplémentaire. Arthur Sabatier dit : « Il peut être compliqué pour ces étudiants en attente de matériel informatique ou de connexion internet de répondre à un mail ».

Oui, C'est vrai. On peut quand même signaler aussi qu'en plus...

Le Président.- Ils ont tous un Smartphone, je suis désolé.

Mme Pucéat.- En plus du prêt de ce matériel informatique, il y a des salles informatiques aussi qui sont mises à disposition des étudiants.

Je crois que, si je me souviens bien, Alex, il y en a 23 qui avaient été recensées sur l'ensemble des sites sur lesquelles, sur rendez-vous, les étudiants

peuvent aussi venir accéder à du matériel numérique pour travailler et avoir une connexion internet.

Donc Arthur Sabatier dit aussi : « Je ne remets pas en cause la qualité du travail fourni, mais la solution en elle-même. Une solution d'aide financière directe aux étudiants, comme à Paris I durant le premier confinement, semble plus efficace... »

Le Président.- Non. Alors, l'histoire de Paris I montre que c'est exactement le contraire qui s'est passé, c'est-à-dire que l'argent a été distribué et cela n'a réglé aucun problème de fracture numérique.

Il suffit de lire la presse pour s'en convaincre et des réactions des étudiants qui étaient mécontents, bien que le forfait par Paris I ait été financièrement insupportable pour l'université de Bourgogne. Donc il aurait été insupportable pour l'université de Bourgogne. Donc non !

Et si nous avons fait le choix de constituer un stock d'ordinateurs qui est en prêt pendant une année aux étudiants, c'est précisément pour éviter les dérives qui se sont produites à Paris I.

L'objectif est bien de fournir du matériel et non pas de faire un chèque à des étudiants qui peuvent, par ailleurs, et on le sait aussi, avec le nombre de colis alimentaires de première nécessité qui sont encore délivrés chaque semaine dans notre université sur nos campus, qui peuvent aussi être tentés d'utiliser cet argent à des fins encore plus nécessaires et notamment celle de manger.

Donc, non. Je crois que la bonne solution, et je le crois profondément, la bonne solution, bien sûr c'est d'aider, cela, il n'y a pas de doute et il faut que la solidarité joue, mais la manière de le faire, je n'admettrais pas qu'on fasse un chèque à des étudiants.

On leur fournit du matériel. On leur fournit de la connexion. On s'en assure, on essaie de faire au mieux, mais en aucun cas on ne leur fera un chèque. Cela, c'est... Non. Non, il y a trop de risques et on le voit bien. On voit bien que ce qui a été mis en place à Paris I n'a pas fonctionné.

Mme Pucéat.- On s'est un petit peu éloigné... Une dernière intervention peut-être. Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui. Également, je voulais en profiter pour souligner tout le travail de l'équipe du PNR notamment parce que, quelle que soit la solution, enfin c'est des collègues qui se sont investis, là, notamment au début du premier confinement, mais encore en ce moment, à faire aussi des horaires assez importants pour répondre aux différentes sollicitations et toute cette phase de configuration des comptes, etc.

Et ce n'est pas forcément des collègues informaticiens, contrairement à ce qu'on peut penser. C'est tout le PNR qui s'est mobilisé pour permettre cet accès à distance par tous et la continuité pédagogique.

Le Président.- Bien.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Donc, si on veut se recentrer un petit peu sur le point qui nous occupait, qui était donc l'évaluation de l'expérimentation du semestre REO.

S'il n'y a pas d'intervention supplémentaire, je vous propose d'approuver l'évaluation de l'expérimentation du semestre REO à l'université de Bourgogne pour l'année 2019-2020.

À nouveau, ceux qui sont en distanciel, je vous propose d'exprimer votre vote dans le fil de discussion de Teams.

Pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion... Alors, je pense qu'il ne manque pas de vote...

Tout le monde s'est exprimé.

Dans le fil de discussion, je n'ai que des pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

- Évaluation des enseignements et formations réalisés par le CIPE à l'uB en 2019-2020

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer à cette évaluation des enseignements et formations réalisés par le CIPE que Karen a déjà présentée.

Est-ce que tu veux rajouter quelque chose, Karen, ou est-ce qu'il y a des questions sur ce point avant de passer à la délibération ?

Mme Fiorentino.- Non, pas pour ma part.

Mme Pucéat.- Très bien.

Donc s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver l'évaluation des formations et des enseignements réalisés par le CIPE à l'université de Bourgogne en 2019-2020.

Je vous laisse vous exprimer dans le fil de discussion.

Qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion... Il n'y a que des pour également.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au deuxième point sur l'universitarisation des IFMK.

Karen, je te laisse la parole.

2. Universitarisation des IFMK : convention quadripartite entre l'uB, la Région, l'IFMK de Nevers et Dijon

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, il s'agit d'une convention, une convention quadripartite, qui a été passée entre :

- la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- l'IFMK de Nevers - l'IFMK, c'est l'Institut de formation de masso-kinésithérapie,
- troisièmement, l'IFMK de Dijon,

- et, enfin, l'université de Bourgogne.

Alors, le contexte est celui qui est installé par la loi du 2 septembre 2015 qui prévoit que dans le cadre de l'intégration des formations paramédicales au processus LMD, les instituts de formation de masso-kinésithérapie passent une convention avec une université disposant d'une composante Santé - c'est bien le cas chez nous - et le Conseil régional.

Le diplôme d'État qui est délivré par ces instituts aux termes de quatre années de formation, doit être précédé d'une année universitaire validée.

La Région verse les aides aux étudiants.

C'est elle qui élabore le Schéma de formation des formations sanitaires et sociales.

Les IFMK, pour leur part, s'engagent à mettre en œuvre des modalités de préparation au diplôme, sachant que le projet pédagogique doit être communiqué à l'université.

Et l'université s'engage à mettre en place des enseignements universitaires nécessaires, en association avec les IFMK, en vue de la reconnaissance des 240 crédits ECTS nécessaires à l'obtention de ce diplôme.

Cette convention, qui nous a été présentée par Cédric Demonceaux, a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés de la CFVU.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Y a-t-il des questions sur cette convention ?

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Oui. Ma question rejoint mon signal d'alerte de ce matin. Les étudiants inscrits dans cette formation régie par cette convention dépendront de quelle scolarité et comment se feront les opérations d'inscription en particulier ?

Mme Pucéat.- Karen, tu as entendu la question ?

Mme Fiorentino.- Oui. Oui. Il me semble que c'est auprès des IFMK. À vérifier.

M. Le Moyne.- Excusez-moi, mais c'est des étudiants qui vont devoir s'inscrire à l'université. Qui va gérer leur dossier ?

Ils dépendent de quelle scolarité au sein de l'université ?

Parce qu'évidemment les instituts de kiné, eux, auront leur structure, mais à un moment donné, il va falloir leur donner accès à la gestion administrative de ces étudiants, ne serait-ce que pour les inscrire à l'université.

Comment cela va se passer ?

Mme Pucéat.- Alors, ils sont comptabilisés en tout cas, effectivement, dans les effectifs de l'université de Bourgogne. Oui.

Le Président.- Oui. En principe, c'est le PFVU qui s'en occupe mais, par l'intermédiaire de qui, je n'en sais rien. Je ne peux pas te répondre sur ce point-là.

M. Le Moyne.- Je réitère, excusez-moi, quand même mon inquiétude de ce matin.

Il y a relativement peu de composantes à Nevers. Il y a une antenne de la faculté de Droit, il y a l'INSPE, il y a l'ISAT, il y a une formation d'IUT et un département d'IUT qui ouvre en septembre 2021 et il y a, là, deux formations qui sont universitarisées, OK, et donc il y a potentiellement, en dehors de tout un tas d'autres facteurs, une charge supplémentaire pour les scolarités déjà sur place.

Mme Tournay.- Excusez-moi, c'est Christine Tournay.

Le Président.- Oui.

Mme Tournay.- Il y a normalement dans la convention entre les IFMK, l'université, la Région, un demi-poste de secrétariat pédagogique qui est prévu pour Nevers, pour l'IFMK et l'Ergothérapie.

Le Président.- Ah ! C'est cela. Oui.

M. Le Moyne.- Oui. C'est que je ne le voyais pas dans la convention qui est ici, mais s'il y en a une autre...

Mme Tournay.- Il y a deux conventions différentes, en fait. Il y en a une qui... Cette convention qui prévoit l'inscription des étudiants en université et il y a une convention qui viendra après, qui prévoit les moyens de fonctionner.

M. Le Moyne.- D'accord. Merci.

Le Président.- Donc on a la réponse.

Mme Pucéat.- Merci pour ces éléments.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas je vous propose d'approuver la convention cadre de partenariat relative à l'organisation des formations avec l'université conduisant à la délivrance du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Je vous laisse vous exprimer dans le fil de discussion.

Dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je crois que nous avons le compte de vote, donc il n'y a que des pour aussi dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Donc on passe aux travaux de la commission FSDIE du 7 décembre 2020.

Je vais laisser la parole à Ambre Adamiak.

Mme Adamiak.- Oui. Merci, Emmanuelle.

3. Travaux de la commission FSDIE du 07/10/2020

Mme Adamiak.- Alors, très rapidement, puisque les tableaux vous sont transmis.

On était sur une commission qui était relativement courte. Nous avons sept dossiers présentés à la commission du 7 octobre dernier pour un montant total sollicité au départ de 8 296 euros.

À l'issue de celle-ci, six dossiers ont été votés favorablement ; un placé en report.

Pour information, on a déjà pu traiter avec France, le dossier reporté puisqu'il nous est déjà... Enfin, l'association en question nous a remonté les justificatifs nécessaires.

Donc la somme totale attribuée s'élève à 6 816 euros pour cette commission.

Mme Pucéat.- Merci, Ambre.

Y a-t-il des questions sur ces travaux ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt un remerciement pour la clarté des documents qui nous sont transmis au fur et à mesure des années et des mandats.

Je vois la différence entre ce qu'on avait, il y a quelques années, et la qualité du résumé de la situation qui est fait, et je voulais vous remercier pour ce travail.

Mme Adamiak.- Tout d'abord, merci et puis merci à France également qui est en charge de la rédaction des documents qui sont transmis et avec qui on... Depuis que je suis arrivée en 2018, justement, nous avons essayé de modifier un petit peu les formats et de donner le plus d'éléments possible aux membres des commissions.

Mme Pucéat.- Merci pour cette remarque.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les travaux de la Commission FSDIE du 7 octobre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Je vous laisse vous exprimer dans le fil de discussion.

Qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion... Alors, dans le fil de discussion, nous avons deux abstentions et le reste des votes est pour.

Merci pour cette approbation.

26 voix pour, 2 abstentions

Nous pouvons passer aux travaux de la Commission Subventions culturelles du 14 octobre 2020.

Ambre, à nouveau, tu veux intervenir.

Mme Adamiak.- Oui. Merci.

4. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 14/10/2020

Mme Adamiak.- Toujours très rapidement, donc la Commission Subventions culturelles est présidée par Tadeusz Sliwa.

On a état, ici, de quatre dossiers qui ont été présentés au cours de la dernière commission du 14 octobre, avec un montant sollicité à hauteur de 2 942 euros.

Et à l'issue de celle-ci, sept dossiers ont été votés favorablement sous réserve que les associations transmettent les justificatifs manquants, et un report.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des réactions ?

Bien. Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les travaux de la Commission Subventions culturelles du 14 octobre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations.

Je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je crois que tout le monde s'est exprimé et je n'ai que des pour dans le fil de la discussion.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer aux travaux de la Commission de la Pédagogie du 5 novembre 2020, avec un premier point sur les projets internationaux.

Karen, je te passe la parole.

5. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 5 novembre 2020

- Projets internationaux

Mme Fiorentino.- La CFVU s'est prononcée d'abord sur les conventions financières entre, d'une part, l'IUT de Dijon Auxerre et l'IUT du Creusot et, d'autre part, les universités partenaires, à savoir l'Angola... les universités de l'Angola, du Vietnam, du Mexique.

Il s'agit de conventions d'exécution dans le cadre de programmes bilatéraux négociés par l'ADIUT - c'est l'Assemblée des Directeurs des Instituts Universitaires de Technologie.

C'est une convention qui permet d'accueillir des étudiants étrangers pour un suivi pédagogique et linguistique dans des formations en France, en l'espèce les IUT, moyennant finances.

D'autre part, la CFVU s'est prononcée sur un projet ERASMUS avec l'Espagne concernant l'UFR Langues et Communication et projets qui vont faciliter les mobilités étudiantes et enseignantes.

Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci, Karen.

Y a-t-il des questions sur ces projets internationaux ?

Très bien. Donc s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Je vous laisse vous exprimer dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et à distance... Très bien. Donc je n'ai que des pour.

Merci pour ce vote à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer à l'offre de formation 2020, avec des modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS.

Karen, tu reprends la parole.

- Offre de formation 2020

- Modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS

Mme Fiorentino.- Pour contextualiser, lors de la CFVU du 14 septembre, a été votée une adaptation des modalités d'évaluation des étudiants blessés à l'UFR STAPS.

Deux points ont alors été distingués, d'une part, les étudiants atteints d'une blessure sans gravité et qui ne remet pas en cause les interventions intermédiaires et, d'autre part, les étudiants atteints d'une blessure longue durée.

Donc, le premier cas, la première hypothèse a été réglée, votée en CFVU et le second point n'a pas fait l'objet d'un vote puisqu'il a été décidé d'obtenir une analyse de la cellule juridique.

Donc la solution qui a été trouvée par l'UFR STAPS et agréée par la cellule juridique est la suivante.

En cas de blessure longue durée, le service de santé universitaire est saisi par l'étudiant, qui va rendre... Le service de santé universitaire qui va rendre un avis sur l'état de la blessure et les aménagements possibles.

L'étudiant se voit alors proposer une épreuve substitutive qui sera notée entre 0 et 20. C'est une épreuve, d'ailleurs, qui peut être différente en fonction de la nature de la blessure, dont l'étudiant serait affligé. Il peut s'agir soit d'une épreuve physique, si l'étudiant est capable effectivement de faire une épreuve physique, soit il peut s'agir d'une épreuve écrite ou orale.

Et les élus de la CFVU ont salué unanimement une solution qu'ils ont trouvée équitable et raisonnable.

Donc cette modalité substitutive a été adoptée à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. Le Moyne.- Et donc, il y a eu un retour...

Mme Pucéat.- Luis, oui.

M. Le Moyne.- Oui. Excusez-moi. Il y a eu un retour de la cellule juridique, sur...

Mme Fiorentino.- Oui, pour...

Mme Pucéat.- Vas-y, Karen.

M. Le Moyne.- Donc cela a été validé dans ces termes-là ?

Mme Fiorentino.- Je réponds ?

Le Président.- Oui. Oui. Vas-y.

Mme Fiorentino.- Oui. Oui. Alors, cette solution a été trouvée aux termes d'un échange... un long processus d'échange entre l'UFR STAPS et la cellule juridique.

Lionel Crognier est peut-être mieux placé que moi pour répondre sans doute.

M. Crognier.- Oui. Je peux répondre.

Il y a eu quatre possibilités qui ont été mises à l'étude et sur les quatre possibilités, celle qui est retenue, c'est la seule qui soit juridiquement sans recours possible ou, en tout cas, la plus valide.

Donc on a retenu celle qui nous protégeait le plus, qui protégeait les étudiants, qui était la plus équilibrée, en fait.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS.

Je vous laisse exprimer votre vote dans Teams.

Pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et à distance, je n'ai que des pour.

Très bien. Donc merci pour cette approbation également à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au point sur la modification de fiches filières.

Karen, je te laisse la parole.

- Modification de fiches filières

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, nous ont été soumises deux demandes de modifications de fiches filières.

Tout d'abord, pour l'UFR Lettres, le Master « InfoCom ». Il s'agissait de la mention, dans la fiche filière, de l'ouverture à l'alternance, je cite, « en contrat d'apprentissage » et non plus seulement « en contrat de professionnalisation ».

Et pour l'IUT de Dijon, pour deux licences professionnelles, Licences « Gestionnaire de système informatique d'entreprise » et « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux », il s'agit de l'harmonisation des règles de

capitalisation entre ces deux parcours pour l'une et d'une modification horaire à la marge pour l'autre, un module qui passe de 9 à 7 heures.

Patrick Danaudière, qui est le Directeur de l'IUT de Dijon, était venu en Commission de la pédagogie, qui a précédé la CFVU, pour nous expliquer cette proposition par un souci de cohérence de l'offre de formation au regard d'une nouvelle licence professionnelle.

Donc ces deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des remarques ? Des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de modification des fiches filières transmises par les composantes.

Je vous laisse à nouveau voter dans le fil de discussion.

Dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai que des votes pour également.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous passons au point sur le projet de formation de l'IUT du Creusot : label « Formation supérieure de spécialisation » - Développeur.

Karen, tu as la parole.

- Projet de formation de l'IUT du Creusot : label « Formation supérieure de spécialisation » - Développeur

Mme Fiorentino.- Alors, pour vous expliquer un peu l'intérêt de ce projet, le ministère de l'Enseignement Supérieur a proposé aux universités de créer un nouveau diplôme à Bac+1 à la suite de l'annonce du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Plus précisément, le ministère offre de labelliser des formations à Bac+1 qui ont un but d'insertion professionnelle, plus spécialement dans les emplois émergents et les filières en tension.

Donc ces formations doivent représenter, c'est la condition *sine qua non*, un volume horaire d'au moins 400 heures, comprendre des enseignements transverses de spécialités ainsi qu'une période de formation de 12 à 16 semaines qui fera l'objet d'une évaluation.

Donc Sophie Morlaix était venue nous faire une présentation de ce label lors de la CFVU d'octobre. Le PFVU avait entamé, a entamé une réflexion pour tenter d'identifier les métiers qui pourraient être cœur de cible de ces nouvelles formations.

Donc nous pensons que vu les délais très contraints qui nous avaient été imposés par le ministère, les collègues pourraient difficilement proposer quelque chose et donc nous avons été agréablement surpris puisque l'IUT du Creusot demande une labellisation pour formation supérieure de spécialisation Développeur.

Il s'agit, vous avez pu le constater, d'un projet très élaboré.

Le bassin du Creusot, c'est un site qui est riche en entreprises.

Il dispose d'un campus des métiers et qualifications.

Il peut s'appuyer également sur un village Ressource Apprenant International, qui est un projet financé par le PIA 3 « Territoires d'Innovation Pédagogique ».

Cette formation Bac+1 va bénéficier de l'environnement universitaire et socioprofessionnel idoine et elle est destinée à répondre à un besoin important dans les nouveaux métiers qui sont liés à la formation des étudiants fondamentaux pour le développement web.

Elle comprend donc 6 UE et un stage en entreprise de 12 semaines qui vont, par ailleurs, être complétées par des interactions entre étudiants et le monde socioprofessionnel tout au long de la formation.

Cette formation doit permettre une insertion rapide dans les milieux professionnels.

Elle a été pensée également pour permettre d'éventuelles reprises d'études ultérieures.

Ce projet a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat- Merci, Karen.

Y a-t-il des questions sur cette formation ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver la demande d'attribution du label « Formation supérieure de spécialisation » FFS numérique à l'IUT Le Creusot.

Je vous laisse vous exprimer par Teams pour ceux qui sont à distance.

Pour les autres.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je n'ai également que des pour dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au(x) scénario(s) alternatif(s) sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances.

Karen.

- Scénario(s) alternatif(s) sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, nous avons eu à connaître plusieurs scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances qui ont tous été soumis au groupe de travail composé d'élus de la CFVU en amont. Donc il y a eu une discussion.

J'ai fait des retours éventuellement à certains directeurs de composantes en fonction des observations que j'ai eues de ce groupe de travail.

Et donc les scénarios qui ont été proposés au vote de la CFVU ont fait l'objet d'un accord entre... Par les directeurs de composantes.

Tout d'abord, nous avons voté sur le scénario alternatif de l'UFR Langues.

Donc l'UFR Langues, vous avez pu le voir, propose en fait un tableau détaillé pour des modalités alternatives avec ajout d'une phrase qui a été convenue avec la directrice de cette UFR pour le passage au scénario alternatif - je cite :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le Directeur de la composante en concertation avec les équipes pédagogiques qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier ressort ».

Ce scénario alternatif a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Pucéat.- Bien. Nous devons voter chaque scénario séparément.

Est-ce que quelqu'un a des questions sur ce scénario-là ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR Langues avec rajout de la phrase suivante, donc comme l'a exprimé Karen, lié au passage alternatif :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le Directeur de la composante en concertation avec les équipes pédagogiques qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision ».

Je vous laisse exprimer votre vote.

Pour ceux qui sont dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Est-ce que tout le monde s'est exprimé dans le fil de discussion ? ... Je n'ai que des pour.

Ce scénario alternatif est approuvé à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au scénario pour l'IUVV.

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, ce scénario alternatif est composé d'un tableau assez détaillé pour l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances avec ajout de trois phrases convenues avec la Directrice de l'IUVV - je lis :

« En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier ressort sur cette décision ».

Donc, ce scénario a été voté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Non. Alors, pour les besoins de la délibération, je vais répéter à nouveau ce passage-là.

Donc je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'IUVV avec le rajout des phrases suivantes :

« En cas de passage du CT au CC, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du CT au CC, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit un scénario de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil du département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Je vous laisse exprimer votre vote dans Teams.

Dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien... Je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Donc ce scénario alternatif est approuvé à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Et nous pouvons passer au scénario alternatif pour l'UFR SHS – Géographie.

Karen.

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, pour le département de Géographie, il a été proposé le texte suivant :

« Pas de modification pour les UE évaluées intégralement au contrôle continu.

Pour les UE évaluées en contrôle continu et contrôle terminal ou évaluées intégralement au contrôle terminal :

- En cas d'impossibilité matérielle d'organiser une partie seulement d'une des sessions de contrôle terminal, maintien du contrôle terminal pour les UE fondamentales, basculement intégralement en contrôle continu pour les autres UE.

- En cas d'impossibilité matérielle d'organiser l'intégralité d'une des sessions de contrôle terminal, basculement intégralement en contrôle continu pour toutes les UE.

Un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage au contrôle continu, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci, Karen.

Y a-t-il des questions ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR SHS – Géographie avec le rajout des phrases suivantes que je suis obligée de répéter :

« Un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage au CC, les étudiants qui ne valident pas l'EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil du département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Je vous laisse exprimer votre vote.

Qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Bien. Je crois que tout le monde s'est exprimé, donc il n'y a que des pour.

Donc ce scénario est approuvé à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Et nous pouvons passer au scénario pour l'UFR SHS – Histoire de l'art.

Mme Fiorentino.- Alors, je lis le scénario :

« L'ensemble des évaluations prévues en présentiel seront conduites en distanciel.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier ressort sur cette décision. »

Ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances pour l'UFR SHS – Histoire de l'art.

Je vous laisse exprimer votre vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Il manque encore un vote dans Teams... Je n'ai également que des pour, donc ce scénario est adopté à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au scénario alternatif pour l'UFR Droit, pour les masters uniquement.

Mme Fiorentino.- Bien. Alors, je vous lis le scénario alternatif :

« La période compliquée et les nouvelles alarmantes obligent à prendre en compte divers scénarios possibles dès le semestre 1.

L'éventualité du passage à distance de façon partielle ou complète suppose de remplir des conditions générales avant la mise en place de certains scénarios.

A. Conditions générales

1) En cas d'examen à distance, nous sommes tenus de transformer les CT en CC afin d'éviter l'obligation de vérification de l'identité des étudiants.

2) Cette transformation réclame une modification des fiches filières et surtout une information des étudiants dans les 15 jours précédant les examens.

Une information des types d'examens (CC ou CT et nature : QCM, sujet de réflexion oral ou autres) sera publiée et transmise aux services centraux et aux étudiants de l'UFR (les services centraux et les étudiants seront destinataires du scénario intermédiaire et du scénario tout à distance).

Dans tous les cas, la situation d'un étudiant absent aux examens pour maladie sera prise en compte pour l'organisation d'un rattrapage.

3) Le choix d'un des scénarios alternatifs (ci-dessous), présentés en conseil de gestion et potentiellement validé par les services centraux emportera mise en œuvre sur décision du doyen en fonction du calendrier requis si les conditions du scénario sont susceptibles d'être remplies avec l'accord du Président de l'université.

4) En cas d'examen à distance, les enseignants indiqueront la nature de leur épreuve et ils pourront déposer leur sujet sur la plateforme Plubel à laquelle ils sont personnellement rattachés ou par mail ou en utilisant Teams en cas d'oral (modalités qui ont fait leur preuve pour les examens de l'an dernier).

B. Les scénarios proposés

1) Le scénario idéal (mais déjà bien compromis) : les conditions sanitaires permettent d'organiser les examens en présentiel pour toutes les matières des différentes filières de M1 et M2 dans le respect des calendriers votés.

2) Le scénario intermédiaire : les conditions sanitaires et matérielles du bâtiment Droit-Lettres ne permettent pas d'organiser tous les examens en présentiel.

La singularité notamment des parcours de masters (plus de 30 diplômes) oblige à tenir compte des effectifs.

Aussi des effectifs peu importants (50 maximum) peuvent permettre l'organisation d'oraux et d'examens écrits en présentiel si les conditions sanitaires et matérielles le permettent (avec possibilité pour l'enseignant de choisir une modalité d'examen à distance même avec un effectif réduit).

3) Le scénario en cas de confinement et/ou de fermeture des locaux : tous les examens ont lieu à distance dans le respect du calendrier voté afin de permettre l'ouverture du semestre 2 à la date prévue. »

Ce scénario alternatif a été voté à l'unanimité.

Mme Pucéat. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances pour l'UFR Droit, pour les masters spécifiquement.

Je vous laisse exprimer votre vote.

Donc qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien.

Je n'ai que des pour dans le fil de discussion Teams.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer sur les scénarios pour l'UFR Lettres.

Mme Fiorentino.- Le scénario pour l'UFR Lettres est, en fait, constitué d'un tableau. Il s'agit d'un tableau avec ajout de la phrase :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le Directeur de l'UFR qui la communiquera au Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette question. »

Et le scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. Le Moyne.- Moi. J'ai une question.

Mme Pucéat.- Oui.

M. Le Moyne.- Est-ce que, du coup, la décision dépend d'une seule personne, là, du...

Le Président.- Du doyen.

M. Le Moyne.- Du doyen, c'est lui qui décide ?

Mme Pucéat.- Enfin, Directeur de l'UFR qui... Enfin, il y a aussi le Président de l'université.

M. Le Moyne.- Oui. Oui. Non. C'est pour cela que je posais la question.

Mme Fiorentino.- Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. Le Moyne.- Oui. C'est que c'est un scénario original qui, donc, relègue toute la responsabilité au Directeur et au Président. Donc il n'y a pas un exercice très collégial de la pédagogie dans ce cas-là.

Peut-être que c'est adapté à cette UFR et je ne me permettrai absolument pas de juger, puisque cela a été voté, etc. Mais c'est un cas un peu particulier.

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, ce qui explique la différence par rapport aux départements ou aux composantes où il est précisé « la décision sera prise par le conseil de gestion ou par un conseil de département », c'est qu'il y a déjà eu des discussions en amont au sein de cette UFR et que les équipes pédagogiques ont estimé qu'il était plus simple que ce soit le Directeur qui déclenche lui-même le scénario alternatif, sans avoir à s'obliger à faire une réunion supplémentaire.

Mme Pucéat.- D'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR Lettres avec le rajout de la phrase suivante :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le Directeur de l'UFR qui la communiquera au Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Je vous laisse exprimer votre vote.

Donc dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Il me manque encore trois votes... Voilà.

Je n'ai que des pour aussi dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au scénario pour l'UFR SHS – Psychologie.

Mme Fiorentino. - Oui. Alors, je vous lis le scénario alternatif :

« Passage de tous les contrôles terminaux en contrôle continu.

En cas de passage de contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat. - Merci.

Y a-t-il des questions sur ce scénario ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances pour l'UFR SHS – Psychologie.

Je vous laisse exprimer votre vote.

Dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Donc je n'ai que des pour, ensuite, dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation.

27 voix pour, 1 abstention

On peut passer au scénario alternatif sur les modalités de contrôle de connaissances pour l'IAE.

Mme Fiorentino.- Alors, ces modalités alternatives consistent en un tableau, disponible sur le Cloud, avec ajout de trois précisions.

« En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Et ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce scénario ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances pour l'IAE, avec le rajout des trois précisions acceptées par le Directeur de l'IAE, que je réprécise pour la délibération.

« En cas de passage du CT au CC, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du CT au CC, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le Conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au Directeur de composante qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. ».

Je vous laisse exprimer votre vote dans Teams.

Qui, ici, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien. Je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

C'est approuvé à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Et nous pouvons passer au dernier qui est celui de l'UFR SVTE.

Mme Fiorentino.- Donc, les modalités alternatives de contrôle des connaissances pour l'UFR SVTE consistent en un tableau. Plusieurs tableaux, pardon, disponibles sur le Cloud.

Tableaux auxquels ont été rajoutés, en accord avec le Directeur de cette composante, les trois phrases suivantes :

« En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision sera prise par la Commission de l'enseignement de l'UFR, elle sera communiquée au Directeur de l'UFR qui en avisera le Président de l'université de Bourgogne, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision.

Les étudiants seront avertis *a minima* deux semaines avant sa mise en application. »

Ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Non. Donc, s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR SVTE avec le rajout de ces trois précisions suivantes :

« En cas de passage du CT au CC, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation.

En cas de passage du CT au CC, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par la Commission de l'enseignement de l'UFR, elle sera communiquée au Directeur de l'UFR qui en avisera le Président de l'université de Bourgogne, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision.

Les étudiants seront avertis *a minima* deux semaines avant sa mise en application. »

Je vous laisse exprimer votre vote.

Donc qui, dans la salle, ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai que des pour dans le fil de discussion Teams... Voilà.

Et là, je crois que j'ai la totalité des votes.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer donc aux travaux de la CFVU du 7 décembre 2020, avec pour le CIPE un bilan des résultats de l'évaluation des M2 en 2019-2020, pour lequel il n'y a pas de délibération. C'est un point d'information.

Je te laisse la parole, Karen.

• 07 décembre 2020

1. CIPE

- Bilan des résultats de l'évaluation des M2 en 2019-2020

Mme Fiorentino.- Oui. Ce bilan nous a été présenté par Cathy Perret.

Alors, il fait apparaître des points forts, notamment la qualité des formations qui semblent avoir assez largement donné satisfaction aux étudiants interrogés, qui ont répondu.

L'accès aux informations également.

L'importance du stage, l'insertion professionnelle.

Et le bilan permet aussi de faire apparaître quelques points perfectibles.

Le fait notamment que les étudiants s'intéressent relativement peu à uB Link, qu'ils ont relativement peu recours à uB Link.

Il a été discuté de la possibilité, par exemple, de laisser aux étudiants un espace pour pouvoir expliquer pourquoi ils ne conseilleraient pas cette formation.

Donc les échanges qui ont eu lieu au terme de la présentation de ce bilan allaient plutôt dans le sens de laisser plus de parole, un plus grand espace de parole aux étudiants à l'occasion de ces évaluations.

Mme Pucéat.- D'accord.

Y a-t-il des remarques, une intervention sur ce point-là qui ne nécessite pas de vote ?

Non.

Le Conseil d'administration prend acte.

Dans ce cas-là, on peut passer à la présentation de la fiche filière du semestre REO.

Nous avons déjà largement entamé, je crois, la discussion sur ce point-là.

- Présentation de la fiche filière du semestre REO

Mme Fiorentino.- Cette présentation de la fiche filière du semestre REO nous a été faite également par Cathy Perret.

Le semestre REO, c'est un dispositif de remédiation qui est proposé pour la troisième année consécutive à l'université de Bourgogne et qui était destiné initialement aux étudiants exclus de PACES à la fin du premier semestre dans l'ancien dispositif, ou les étudiants qui souhaitaient se réorienter à la fin du premier semestre.

Faisant suite à la présentation, lors de la précédente CFVU, du semestre REO, Cathy Perret est venue nous présenter cette fiche filière du semestre pour l'année 2020-2021, en tenant compte des observations qui avaient été faites par les étudiants qui ont suivi ce dispositif l'an dernier, donc qui ont été évalués, notamment le fait que...

Ce qui avait été reproché, c'est que le Centre de langues, par exemple, ne dispensait que des cours d'anglais. Donc, là, désormais toutes les langues qui sont offertes au Centre de langues, pourront être accessibles aux étudiants.

Les étudiants, avant de suivre les ateliers du CEPREO, passeront une évaluation qui leur permettra, dans le cas de bons résultats, de se dispenser de ces ateliers puisque certains étudiants considéraient que c'était une perte de temps, ces ateliers du CEPREO, ils pouvaient s'en passer.

Autre nouveauté, le module Volontariat qui a été présenté cette année, qui permettrait aux étudiants qui le souhaiteraient de s'engager dans une association parmi celles recensées à l'uB.

Donc cette fiche filière du semestre REO nouvelle mouture pour le semestre à venir a été grandement saluée par les élus de la CFVU, notamment les élus étudiants qui en ont été très satisfaits.

Elle a été votée à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Donc, il y a déjà eu pas mal de remarques sur cette fiche filière. Est-ce qu'il y en a d'autres encore à ce point ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver la fiche filière du semestre REO pour 2020-2021.

Je vous laisse exprimer votre vote.

Dans la salle.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Deux contre.

On attend encore quelques votes.

Tout le monde a voté dans le fil de discussion ?

Je n'ai que des pour dans le fil de discussion Teams.

Merci pour cette approbation.

22 voix pour, 2 voix contre

Nous pouvons passer aux travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 18 novembre 2020.

Ambre, peut-être tu souhaites prendre la parole ?

2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 18/11/2020

Mme Adamiak.- Oui. Alors, toujours très rapidement.

À la dernière CVE, nous avons pu traiter donc sept demandes de labellisation et six points d'étape. Donc les points d'étape, pour rappel, faisant état du fonctionnement des associations labellisées depuis plus d'un an.

Comme vous avez pu le voir dans les tableaux qui ont été transmis, la commission aura voté favorablement pour toutes les associations, hormis une qui est la demande de labellisation du CCU, le Centre Catholique Universitaire, qui pour diverses raisons ne répondait pas à tous les critères de labellisation de la charte des associations de l'uB.

Merci.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les propositions de labellisation et reconductions de labellisation d'associations.

Je vous laisse exprimer votre vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien.

Donc je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

Donc c'est approuvé à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer aux travaux de la Commission de la Pédagogie du 23 novembre 2020, avec un premier point sur le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances.

À nouveau, je te laisse la parole, Karen.

3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 23 novembre 2020

- Scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances

Mme Fiorentino.- Bien. Je vous lis ce scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR STAPS.

« Cas 1 : Si les conditions sanitaires permettent d'organiser des examens (CC et CT) en présentiel, les épreuves se dérouleront entre la mi-décembre et fin janvier en respectant la mise en œuvre du protocole sanitaire renforcé.

Cas 2 : Si les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser les examens (CC et CT) en présentiel, les CT seront transformés en CC. Les examens auront lieu à distance dans une salle d'examen virtuelle sur la plateforme Plubel et/ou sur Teams.

- En cas de passage du CT au CC, les étudiants seront informés au moins quinze jours avant toute nouvelle évaluation.

- En cas de passage du CT au CC, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC, se voient proposer soit une seconde chance, soit une session de rattrapage. Les deux solutions n'étant pas cumulatives.

- La décision du passage au scénario alternatif sera adoptée par le Conseil de l'UFR STAPS. Le Directeur de composante en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Et ce scénario a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR STAPS.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion... Je dois avoir le compte. Il n'y a également que des pour.

Donc c'est approuvé à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Nous avons ensuite une présentation des BUT.

Karen, je te laisse à nouveau la parole pour cela.

- Présentation des BUT

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, il s'agit d'une présentation des Bachelors Universitaires Technologie destinés à remplacer le Diplôme Universitaire de Technologie ; présentation qui nous a été faite par Olivier Aubreton qui est le Directeur de l'IUT du Creusot.

Sachant que cette transformation des DUT en BUT n'est pas parfaitement achevée puisqu'une partie doit encore être écrite par le ministère.

Concernant le programme national, il repose sur un cadrage de l'organisation générale et les compétences visées par les spécialités et les parcours.

Il y a une maquette qui est définie nationalement pour deux tiers du programme et qui laisse quand même la possibilité, heureusement, de l'adaptation locale votée par les instances.

Donc, en moyenne, on l'a expliqué, le volume horaire d'enseignement sur une semaine présente 28 heures de cours et 7 heures dites « tutorées » par semaine et 50 % des heures d'étudiant seront consacrées aux enseignements pratiques ou mises en situation professionnelle.

Donc, cette réforme entre en application dès cette année, puisque les premières années de BUT ont été ouvertes. Elles sont ouvertes sur Parcoursup.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Parce que là, il n'y a pas de vote prévu. C'est une information.

Pas de question sur ce point-là.

Donc nous pouvons passer à l'offre de formation pour la session 2021 avec un point sur l'accès en première année de Licence DEUST-PASS-DUT, vote des paramétrages Parcoursup.

4. Offre de formation

➤ Session 2021

- Accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-DUT : vote des paramétrages Parcoursup

Mme Fiorentino.- Oui. Donc, ce vote des paramétrages Parcoursup a été présenté par Sophie Morlaix.

Alors, le paramétrage Parcoursup, c'est à la fois les capacités d'accueil, les attendus nationaux et locaux.

Concernant les capacités d'accueil, ont été reprises celles de l'an dernier, avec quelques petites modifications à la marge qui ont été demandées par les UFR. Par exemple, un groupe en TD qui a été supprimé pour le département de Psycho.

Ces capacités d'accueil et paramétrages, qui sont présentés sur le Cloud sous forme de tableaux, ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Des réactions ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les paramétrages Parcoursup pour l'accès en première année de Licence DEUST-PASS-DUT pour la session 2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Deux votes contre.

Il me manque encore des votes dans Teams.

Je crois que j'ai le compte, donc il n'y a que des pour dans Teams.

Donc, ces paramétrages sont approuvés.

23 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Nous pouvons passer au vote sur les capacités d'accueil, modalités de candidatures et critères d'examen des dossiers pour l'accès en Master1.

- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

Mme Fiorentino.- Ont été votés les capacités d'accueil et les critères d'examen des dossiers pour chaque Master 1.

Sachant que cette année, nous avons proposé aux masters de rentrer dans un calendrier commun, l'idée étant d'essayer de faire émerger au niveau national un calendrier unique qui serait comparable à Parcoursup pour les masters. Cela représenterait un avantage pour les étudiants et pour les gestionnaires.

L'idée a, d'ailleurs, été plutôt bien accueillie puisque plus de la moitié des masters a accepté de s'inscrire dans les dates proposées qui sont celles suggérées par plusieurs universités.

Ces capacités d'accueil, ces modalités de candidatures et critères d'examen des dossiers ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Très bien. Alors, juste une précision sur le vote précédent. Il y avait deux abstentions que je n'avais pas vues.

Donc la délibération pour le vote précédent : deux abstentions, deux contre et le reste pour.

Elle est approuvée.

Y a-t-il des questions sur ces capacités d'accueil, modalités de candidatures, critères d'examen pour l'accès en Master 1 ?

Oui. Peggy.

Mme Cénac.- Pas une question, plutôt une piste de réflexion pour la suite, parce que cela demande un peu de travail de le mettre en place, mais je pense qu'il serait intéressant d'avoir en face de nos capacités d'accueil annoncées, les effectifs des licences qui permettent d'aller vers ces masters. Même si c'est patibulaire, mais...

Je prends l'exemple de la licence de Maths. Par exemple, la L3 de Maths qui se partage en deux masters. Ce serait intéressant d'avoir l'effectif actuel en L3 et les effectifs, les places qu'on fait dans les masters qui recrutent dans la licence en question.

C'est un petit peu complexe à organiser parce qu'il y a des masters qui prennent des viviers de licences différentes, mais je pense qu'un élément comparatif qui permette de dire, de se rendre compte, du coup, si on est en capacité de faire de la poursuite d'étude, en fait, puisqu'un étudiant qui a eu la licence chez nous doit pouvoir poursuivre ses études au niveau d'un master et, de fait, de voir à quel point cela coïncide entre les effectifs qu'on a actuellement dans une formation en L3 et les capacités d'accueil qu'on a en master.

Sans les effectifs de L3 qui correspondent, c'est un peu difficile de donner un avis pour voir si on laisse beaucoup d'étudiants sur le bas-côté ou pas.

Mme Pucéat.- Karen, est-ce que tu peux réagir là-dessus ou...

Mme Fiorentino.- D'accord. Très bien, je vais noter la proposition.

Je vais la transmettre au PFVU pour voir ce qui peut être fait pour l'an prochain et pour voir, effectivement, si cela pourrait nous donner des indicateurs peut-être un peu plus précis sur le droit à poursuite d'études.

D'accord. Merci.

Mme Pucéat.- Oui, ce serait intéressant de connaître la pression, effectivement, de nos propres filières à l'entrée des masters.

Très bien, y a-t-il d'autres remarques ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les capacités d'accueil, les modalités de candidature et les critères d'examen des dossiers d'accès en Master 1 pour la session 2021.

Nous pouvons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Deux votes contre.

J'ai à nouveau deux abstentions dans la discussion de Teams et le reste est des votes pour.

Donc ces capacités d'accueil et modalités sont approuvées.

23 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Nous pouvons passer à la session 2020 avec les modifications de fiches filières.

Karen.

➤ Session 2020

- Modification des fiches filières

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, deux modifications ont été demandées pour le Master Culture et Communication du Département Diderot de l'INSPE permettant d'ouvrir le diplôme à l'alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Il s'agit d'un master en langue anglaise qui a été ouvert en 2019 et dont une partie est effectuée en France et une autre partie est effectuée dans une université partenaire, soit en Europe soit dans le reste du monde, au Japon ou au Brésil.

Il s'agit plus exactement de l'ajout dans la description du master : « The students can opt to do the second year of the master's course as a sandwich course », c'est-à-dire une formation par alternance.

Et deuxième modification proposée, remplacer dans l'UE 10 Master 2 « Internship », c'est-à-dire « stage », par « Internship or professionalisation contract / apprenticeship contract ».

Ces deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les demandes de modification des fiches filières transmises par l'INSPE – Département Denis Diderot.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien.

Il n'y a que des pour également dans le fil de discussion.

Donc ces demandes de modifications sont approuvées à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Il nous reste encore un point sur la modification du calendrier des examens.
Je te laisse encore la parole, Karen.

- Modification du calendrier des examens

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, une modification a été demandée pour le Master 1 CCA (Contrôle, Comptabilité, Audit) de l'IAE qui, en fait, souhaiterait repousser la date de fin des enseignements au 9 avril au lieu du 26 mars et, par conséquent, décaler la session du second semestre d'une semaine également.

Alors, j'ai échangé avec le Directeur de l'IAE sur cette question, qui m'a expliqué qu'il y a de nombreuses matières dans la formation et que pour terminer les cours plus sereinement, les équipes pédagogiques avaient souhaité décaler la fin des enseignements et les examens d'une semaine.

Cette modification a été adoptée à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la modification du calendrier des examens demandée par l'IAE pour l'année 2020-2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien.

Il n'y a que des votes pour également.

Le Président.- Donc, je pense que la délibération est adoptée à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer maintenant aux travaux de la Commission de la Recherche du 7 décembre 2020, avec un premier point qui est la validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2021.

Pascal, je te laisse la parole.

M. Neige.- Merci, Madame la Vice-présidente.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 7 décembre 2020

1. Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2021 : Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche

M. Neige.- Donc, effectivement je vais vous présenter d'abord ce premier point qui concerne donc les classements qui seront proposés au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour le dispositif d'aide à la recherche en termes de

Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche.

Je précise, mais vous le savez, que nous faisons des classements, mais que c'est bien le Conseil régional qui choisit et qui décide des projets qui seront financés.

Donc les classements vous ont été transmis ainsi que les classements des années précédentes, et les financements obtenus par les différents laboratoires les années précédentes.

Cela nous paraissait intéressant de vous montrer l'historique puisque certains des critères sont utilisés classiquement pour constituer ces classements.

Pour reprendre la procédure qui permet de vous proposer un classement, je vais commencer par le début qui a concerné la proposition de classement qui est faite par la gouvernance, qui s'est appuyée sur différents critères.

Donc un critère essentiel, toujours utilisé d'année en année, qui est la pluridisciplinarité. Vous pouvez l'apprécier en regardant les couleurs et les noms des domaines qui sont déclaratifs, qui symbolisent les différents projets qui souhaitent avoir des financements.

Ensuite, un deuxième critère utilisé est un critère historique. Les élus de la Commission de la Recherche ont, pour les aider à apprécier ce critère, le même document que le vôtre, c'est-à-dire avec les résultats des années précédentes plus des tableaux de bord détaillés que vous n'avez pas, vous, ici, mais que les élus de la CR ont eus, sur les résultats et les fonds obtenus par les laboratoires au fil des années avec le nombre de demandes, etc.

Nous avons également utilisé comme critère le classement des laboratoires, puisqu'on demande à chaque laboratoire de se prononcer en termes de priorités internes pour chacun des dispositifs.

Et puis les classements se sont également basés sur les avis de l'université Bourgogne-Franche-Comté en termes de critère d'interdisciplinarité dans le cadre des projets Envergure et sur les avis des écoles doctorales dans le cadre de la validation... enfin, de l'opportunité de la validation des demandes de thèse - donc les écoles doctorales donnent également un avis.

Nous avons donc tenu compte de ces avis d'UBFC et des écoles doctorales.

Vous avez le classement devant les yeux.

Ce classement a été proposé en Commission de la Recherche avec ces tableaux de bord et donc nous avons débattu puis voté sans modification du classement qui avait été pré-établi par la gouvernance.

Le classement sur Envergure a été voté à l'unanimité moins trois abstentions.

Le classement sur Amorçage, à l'unanimité moins deux refus, moins quatre abstentions.

Et les projets ANER... enfin, le classement sur les projets ANER, à l'unanimité moins deux abstentions.

Vous pouvez observer que les... Il y a trois projets dans les classements que vous voyez, qui n'ont pas de rang, deux en Envergure et un en Amorçage, parce qu'ils avaient reçu des avis négatifs en critère d'interdisciplinarité ou réservés par les écoles doctorales en termes de soutenabilité d'encadrement de thèse, et donc la Commission de la Recherche a souhaité suivre ces avis et ne pas proposer ces projets pour financement au Conseil régional.

Je voulais apporter également une petite précision, nous avons recalculé les montants demandés par tous les projets et il y a trois petites modifications, donc je pense qu'il faut que je vous les apporte ici. Elles ne sont pas indiquées sur le

tableau, je viens de les obtenir. Elles ne changent rien au classement puisque le volume financier ne faisait pas partie de nos critères, évidemment.

Donc je vais vous les donner pour qu'on ait toute l'information.

En fait, pour le projet ANER qui s'appelle « CONSTAT », vous verrez que c'est assez modique, la somme qui vous est indiquée, de 72 874 euros, demandée, alors qu'en recalculant l'ensemble des postes par nos services, nous obtenons 72 964 euros.

Ensuite, dans les projets Envergure, nous avons deux petites modifications. L'une sur le projet CISBIO. Il apparaît avec un volume demandé à 72 610 euros ; après vérification, il est à 77 110 euros.

Et enfin, toujours en Envergure, pour le projet ROMAN, au lieu de 10 543 euros tel qu'indiqué, en refaisant les calculs, nous tombons à 10 443 euros.

Cela ne change en rien les classements, vous l'avez bien compris. Cela ne change en rien nos finances puisque, pour l'instant, il s'agit d'un appel... d'un classement qui sera envoyé au Conseil régional pour que, eux, décident de qui sera financé ou pas.

Une fois que les projets seront financés, tout est recalculé de toute façon, tout est retravaillé. Mais je voulais quand même vous faire part de ces modifications.

Et donc le montant total n'est pas de 2 773 695 euros mais de 2 738 185 euros.

Mais pas de modification, vous le comprenez, sur le fond qui est le classement pour lequel nous vous demandons un avis.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2021 : Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Très bien.

Je n'ai donc que des pour également dans le fil de discussion.

Ces demandes sont donc approuvées.

26 voix pour, 1 abstention

Nous pouvons passer à la campagne BQR 2021...

M. Le Moyne.- Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Oui ?

Ah, pardon ! Excuse-moi, Luis. Je ne t'avais pas vu.

Donc il y a une question ou une remarque.

M. Le Moyne.- Oui. Excusez-moi, c'est que... On devient un peu moins réactif.

J'avais une question mais qui n'est pas transcendante. Je voulais savoir s'il y avait une espèce d'inflation sur les demandes globales, si c'était stable ou s'il y avait un effet d'autocensure.

Je n'ai pas eu le temps de faire les additions, là.

M. Neige.- Non. On n'a pas d'inflation. On a l'inverse.

On a beaucoup moins de demandes que les années précédentes. Au fil des années, on baisse la demande.

Je pense que la méthode qu'on a mise en place, qui, de notre point de vue, est stable - on demande toujours la même chose avec les classements des labos, etc. -, conduit les laboratoires à avoir des politiques internes pour ne pas demander à tous leurs collègues de faire des projets.

Je pense que beaucoup de laboratoires s'entendent *a priori* en ciblant les demandes potentielles qui peuvent sortir. Donc on a beaucoup moins de demandes que précédemment.

Tout ce qui a été demandé est visible ici. On n'a pas retiré de projet. On considère que si on arrive à ce niveau-là on peut faire la demande. On sait très bien que le Conseil régional ne prendra pas tout. Mais ce que vous voyez, c'est effectivement l'ensemble de la demande et donc elle est en baisse d'année en année.

M. Le Moyne.- Il me semble que les montants aussi sont en baisse.

M. Neige.- Les montants... Oui. C'est variable... Plutôt en baisse, cette année. Mais cela, c'est variable.

Alors, ce qui se passe aussi, c'est que les doctorats ne sont plus comptés dans les totaux qui sont ici puisque la Région souhaite faire passer les doctorats sur l'université fédérale Bourgogne-Franche-Comté.

Donc, quand on demande un projet et quand vous avez un montant ici, c'est hors salaire du doctorant.

M. Le Moyne.- D'accord.

M. Neige.- Donc cela peut expliquer mécaniquement la baisse aussi.

Cette année, il y a particulièrement peu d'ANER, donc Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche, c'est le décalage lié à l'année où on n'a pas beaucoup recruté, vous vous souvenez, l'année du PREF. Donc, le temps que les collègues soient intégrés, titularisés et fassent la demande, on se décale un petit peu et on voit les effets ici.

J'oubliais, Luis. Ta question m'y fait penser. On essaie aussi d'utiliser un critère, j'ai oublié de vous le dire, sur les sites territoriaux. On essaie de faire attention à positionner dans le classement un ou des projets sur les sites non dijonnais.

Et cette année, il n'y avait qu'une demande qui concernait le laboratoire DRIVE. Donc il est positionné dans un rang qui devrait être éligible du point de vue de la Région, on l'espère en tout cas.

M. Le Moyne.- C'est excellent de prendre le critère géographique aussi.

M. Neige.- Il bénéficie à Nevers pour cette année, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres demandes. Il pourrait changer une autre année.

Mais on essaie de faire attention à cela, oui.

Mme Pucéat.- Peggy également a une question.

Mme Cénac.- La question de l'autocensure et la discussion de tout à l'heure me font penser à une question. Est-ce qu'il y a eu une étude du genre parmi les demandes faites ? Est-ce qu'il y a significativement moins de demandes des femmes que des hommes ?

M. Neige.- Je n'ai pas regardé. Alors, là, je ne peux pas répondre. Je n'ai pas fait attention à cela, aux porteurs. On pourrait regarder mais je n'ai pas fait attention. On regardera.

Mme Pucéat.- On passe à la campagne BQR.

2. Campagne BQR 2021 : Attribution des subventions des Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 3 « Recherche en Réseau »

M. Neige.- Effectivement, je continue sur le programme BQR.

Nous avons deux enveloppes BQR à arbitrer en Commission de la Recherche et qui sont soumises également à votre avis.

Donc une enveloppe pour l'aide au montage de colloques et une enveloppe pour le programme « Recherche en réseau ».

Je vais commencer par les colloques.

Je voudrais dire qu'il y a eu un travail en amont, avant la séance du 7 décembre, dans une autre Commission de la Recherche parce que nous avons été alertés par différents porteurs de colloques nous disant qu'ils ne pourraient pas organiser leurs colloques en 2020, alors qu'ils avaient été financés par le BQR. Nous avons donc convenu d'un système de rattrapage en 2021.

Je ne sais plus si je vous l'avais expliqué en CA ou pas, donc je vais vous l'expliquer.

Ce que nous avons convenu en Commission de la Recherche, c'est d'utiliser un morceau du BQR 2021 pour faire du rattrapage 2020, en considérant que si les collègues ne pouvaient pas construire et faire vivre leurs colloques en 2020 et qu'ils le feront en 2021, il est peu probable que nous ayons beaucoup de demandes de colloques en 2021, puisqu'on ne peut pas monter plein de choses une même année. Les faits nous ont donné raison, d'ailleurs : on n'a pas eu beaucoup de demandes de colloques cette année.

Donc on a fléché 20 000 euros de BQR 2021 pour rattraper les colloques 2020, puisque le pôle Finances et Magali Khatri, avec qui nous avons travaillé, nous ont largement déconseillé de faire passer des crédits d'une année sur l'autre. Donc nous avons, finalement, rouvert, réfléchi les crédits 2021 spécifiquement pour ces colloques 2020 reportés.

Et puis, comme cela ne suffisait pas, nous utiliserons également 25 000 euros sur l'enveloppe de secours de la Commission de la Recherche, qui est une enveloppe qui est votée dans les orientations budgétaires et qui permet de pallier différents problèmes au cours de l'année, et donc c'est un problème ici, donc nous allons utiliser 25 000 euros, l'enveloppe quasi complète, pour rattraper.

Donc nous allons rattraper 45 000 euros de colloques de 2020 pour les faire tourner en 2021, nous l'espérons en tout cas.

Il nous restait donc 80 000 euros de disponible. Normalement, c'est 50 000 euros pour l'aide aux colloques et 50 000 euros de recherche en réseau,

moins 20 000 euros pour aider les colloques de 2020 reportés en 2021, vous comprenez donc qu'il restait 80 000 euros.

L'analyse et l'arbitrage qui a été fait en CR se sont construits sur un travail amont par le Bureau de la Commission de la Recherche qui a fait une analyse des demandes en s'appuyant sur la lecture de la demande, évidemment, mais également sur la lecture des rapports, car nous avons sollicité deux rapports... deux rapporteurs par projet déposé.

Je vais commencer par le programme « Colloques ».

Vous avez reçu le document. Il y avait 37 711 euros demandés dans le programme « Colloques ». Nous nous proposons de les soutenir à hauteur de 20 898 euros.

Notre travail a consisté principalement à rééquilibrer les demandes de financement à la lumière d'une grille que nous utilisons fréquemment, où nous donnons :

- de l'ordre de 500 à 1 000 euros pour des colloques ou des journées d'étude nationales de petite ampleur, on va dire ;
- entre 1 000 euros et 2 000 euros pour des colloques nationaux ou un peu internationaux de plus grande ampleur ;
- et 2 000 euros et éventuellement plus pour des très gros colloques internationaux.

Et en refaisant ce rebalayage, on arrive assez facilement à nourrir l'ensemble des colloques qui vous sont présentés, ici, dans ce tableau.

Donc l'arbitrage proposé est celui de la colonne jaune du tableau que vous avez dû recevoir en préparation de ce CA.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Ce n'est pas une question, mais c'est juste une remarque. C'est que le coût réel de ces opérations est quand même de 224 000 euros.

M. Neige.- Oui. Tout à fait.

M. Le Moyne.- Ce qui est raisonnable.

M. Neige.- Oui.

M. Le Moyne.- Cela montre que l'université est active et, par contre, que le budget qu'on peut y consacrer n'est que de 10 %.

M. Neige.- Oui. Oui. Tout à fait.

En plus 224 000 euros pour 19 projets, cette année, c'est relativement faible.

Effectivement, comme je vous ai expliqué, on avait parié qu'il y aurait moins de demandes parce qu'il y a eu des reports d'une année à l'autre et c'est bien ce qui s'est passé. D'habitude, on a beaucoup plus de demandes de colloques. Donc on a pu les honorer quasiment toutes.

Emmanuel vient de me faire passer un comptage des...

M. Ranc.- J'ai fait cela vite fait.

M. Neige.- Donc en regardant rapidement et en utilisant comme critère, je pense, le prénom qui est un indicateur de sexe, il a pu montrer qu'en Amorçage, il y a 7 femmes qui portent le projet sur 20 demandes.

En ANER, donc Accueil de Nouvelles Équipes de Recherche, une sur six.

En Envergure, 13 sur 26.

Donc c'est... C'est, pour moi, presque surprenant mais c'est très bien, je trouve, sur Envergure, qu'on soit en parité. C'est les plus gros projets, Envergure, évidemment.

C'est un petit peu étonnant que sur Amorçage on soit un peu en-dessous mais cela ne se joue à pas grand-chose, donc c'est peut-être un effet de structure en termes de composition hommes/femmes dans les laboratoires qui est reflété ici.

Voilà pour ce petit retour en arrière.

Est-ce que vous voulez que je parle des... On fait un vote maintenant ou, Emmanuelle, tu veux que je continue sur la Recherche en réseau.

Mme Pucéat.- Oui. Parce qu'en fait, on vote les deux en même temps.

M. Neige.- D'accord. Donc je continue avec le deuxième programme « Recherche en réseau ».

Donc vous comprenez qu'il restait de l'ordre de 60 000 euros - 80 000 euros moins les 20 898 euros ici.

Donc, là encore, nous nous sommes appuyés sur des rapports de rapporteurs et, pour le coup, ici, le programme propose d'aller jusqu'à 5 000 euros de financement pour chaque projet.

Et ce que vous pouvez observer sur l'arbitrage qu'on vous propose, c'est que nous n'avons pas réduit les volumes financiers.

Nous avons préféré donc soutenir certains projets et ne pas en soutenir d'autres, mais c'est un choix qui a été assumé par le Bureau de la Commission de la Recherche et donc confirmé par la Commission de la Recherche, plutôt que d'émietter en quelque sorte sur tous les projets.

Donc vous avez les différents arbitrages qui vous sont proposés, toujours dans la troisième colonne.

Il y a donc trois projets qui ne sont pas proposés au financement. Je pourrai vous expliquer les raisons, si vous le souhaitez. Mais pour les autres, donc vous voyez les différents résultats.

Avec, cette année, 16 demandes en tout pour un montant à 70 967 euros et pour un montant donc proposé au financement à 58 140,52 euros.

Je ne vous ai pas donné les résultats de la CR, mais l'arbitrage pour les colloques a été voté à l'unanimité moins une abstention et pour la recherche en réseau, de même, unanimité moins une abstention.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il à nouveau des remarques ou des questions concernant cet autre programme « Recherche en réseau » ?

Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver l'attribution de subvention pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'étude » et le programme 3 « Recherche en réseau ».

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je crois que tout le monde s'est exprimé.
Il n'y a également que des pour dans le fil de discussion.
Donc ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Nous pouvons maintenant passer aux demandes de subventions déposées par les laboratoires.

3. Demandes de subventions

M. Neige.- Il s'agit de deux demandes qui sont portées au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'appel à projets synchronisé de la part de la Région pour ce type de demande de financement.

Donc, l'une portée par le laboratoire TIL, qui a pour titre « COMA », est demandée au titre des colloques Région, donc de l'aide aux colloques mais une aide du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La deuxième portée par l'IUVV et qui a pour titre la « Chaire UNESCO 2021 » portée sur le programme de la Région qui s'intitule « Partenariats, attractivité et vie étudiante ».

Donc vous voyez que pour le premier, il est demandé 1 000 euros à la Région sur un projet total à 5 000 euros et, pour le deuxième, il est demandé 20 900 euros à la Région pour un projet total à 108 300 euros.

Et donc la Commission de la Recherche a donné un avis favorable à l'unanimité sur ces deux demandes.

Mme Pucéat.- Merci.

Des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les laboratoires.

Ah si ! Une remarque. Luis ?

M. Le Moyne.- Non. Excusez-moi. J'ai une question.

En quoi consiste le programme du laboratoire... enfin, de l'IUVV ?

M. Neige.- Pour la chaire UNESCO ? Donc la chaire UNESCO, c'est une chaire de l'UNESCO autour de la vigne et du vin et des climats de Bourgogne et donc ils montent des programmes, en partie, de recherche mais aussi de partenariats avec des étudiants ou en culture scientifique.

Elle est dirigée actuellement par Mme Jocelyne Pérard, il me semble, toujours. Et donc ils s'appuient sur des subventions d'origine... Alors, je pense qu'ils sont subventionnés en partie par le BIVB, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, probablement par des viticulteurs en direct, et donc ils font des effets leviers pour demander des fonds à la Région, donc...

Là, par contre, je ne connais pas exactement, là, ce qu'ils veulent faire sur ce projet « Partenariats, attractivité et vie étudiante », mais c'est assez classique qu'ils demandent des fonds par cette voie-là.

M. Helleu.- Ils financent des colloques.

M. Neige.- Ils financent des bourses, des colloques... Oui, ils ont tout un tas de programmes. C'est un... On peut considérer que c'est quelque chose d'assez prestigieux pour l'université d'accueillir une chaire de l'UNESCO.

L'UNESCO, j'imagine, met des fonds, l'organisme en tant que tel. Non ? Il n'y a pas de fonds, c'est juste un label de l'UNESCO.

M. Helleu.- C'est la seule chaire au monde.

Le Président.- C'est la seule chaire au monde autour du vin qui est labellisée par l'UNESCO.

Ensuite, effectivement, chaque année, il y a un colloque avec publication, colloque international avec publication pluridisciplinaire autour du vin.

M. Helleu.- Et l'université de Bordeaux voudrait nous la piquer.

Le Président.- Oui... L'université de Bordeaux aimerait bien nous la prendre, mais... Mais l'UNESCO a reconnu la supériorité du Bourgogne sur le Bordeaux.

J'enverrai mon propos et le verbatim au nouveau Président de la CPU, cela lui fera plaisir.

C'était juste une parenthèse surtout.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les laboratoires.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je n'ai également que des pour dans le fil de discussion Teams.

Donc ces demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer maintenant au point qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers.

Peut-être, Grégory, tu peux dire un mot ?

IX) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers

M. Wegmann.- Oui. Bonjour.

Alors, je vais peut-être donner quelques éléments de contexte.

Il s'agit de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux étudiants extracommunautaires, pour être plus précis.

Depuis cet arrêté, les étudiants extracommunautaires inscrits à titre individuel, c'est-à-dire ne relevant pas d'accord d'échange, sont soumis à ce qu'on appelle « les droits différenciés » à hauteur de 2 770 euros pour une année de cycle de Licence ou classe préparatoire pour intégrer une école d'ingénieur, et de 3 770 euros pour une année en cycle de Master ou en cycle d'ingénieur.

Les établissements ont la possibilité d'exonérer partiellement ces étudiants, c'est-à-dire de ramener leurs frais d'inscription aux droits nationaux.

C'est ce que nous avons fait en 2019, c'est ce que nous avons fait également pour la cohorte 2020-2021.

Et donc, là, l'objectif de cette proposition, c'est d'à nouveau vous proposer l'exonération partielle des étudiants extracommunautaires inscrits à titre individuel pour l'année 2021-2022.

Je peux donner quelques éléments de contexte assez rapides et chiffrés.

Pour 2019-2020, ce sont 863 étudiants qui avaient été exonérés de la sorte.

En 2020, c'est-à-dire cette année, ce sont 1 371 étudiants.

Donc on a fait quelques savants calculs avec le pôle Pilotage, et je le remercie de sa contribution. En extrapolant, on estime que, à la rentrée 2021, donc pour 2021-2022, nous serions entre 1 800 et 2 000 étudiants qui seraient exonérés partiellement suivant ce dispositif.

Je vous rappelle également que la réglementation autorise nos établissements à exonérer les étudiants à hauteur maximale de 10 % de l'effectif étudiant hors boursiers.

Sans aller trop dans le détail des calculs, l'extrapolation nous amènerait à un taux d'exonération pour l'année prochaine entre 8 et 8,5 % de l'effectif étudiant hors boursiers, en rappelant que tout cela, ce ne sont que des prévisions.

En rappelant également qu'il existe d'autres systèmes d'exonération au sein de l'université pour différentes raisons, même si, et là je me suis rapproché des services compétents, le volume est relativement faible et marginal par rapport à cette extrapolation des extracommunautaires, ce qui fait qu'on reste, malgré tout, en-deçà des 10 %.

Je rappelle aussi l'effet cumulatif. En fait, ce qu'il faut bien comprendre... C'est-à-dire que ce qu'il faut considérer, c'est l'ensemble des étudiants extracommunautaires inscrits une année donnée et donc, à partir du moment où cette réglementation entre en vigueur, il faut bien imaginer qu'il y a un effet cumulatif puisqu'un étudiant ne reste pas qu'un an dans l'établissement. Donc on estime que globalement - cela dépend des cas de figure, c'est un peu dur à évaluer -, le pic de la vague pour ces étudiants-là se situe entre trois et quatre ans de présence au sein de l'établissement et puis, après, on a une stabilisation.

Donc c'est tous ces éléments-là de contexte sur les cohortes d'étudiants extracommunautaires qu'il faut prendre en compte pour l'analyse des exonérations.

J'ajoute un dernier point de contexte qui peut être important pour notre établissement et qui reflète assez bien la situation de beaucoup d'établissements.

J'ai fait un petit calcul sur les étudiants inscrits à titre individuel cette année et non boursiers : plus de 70 % de ces étudiants viennent du continent africain.

Et si on regarde dans le détail des destinations, on s'aperçoit qu'il s'agit quasiment exclusivement d'étudiants venant de pays francophones. Si cela vous intéresse, je pourrai vous transmettre la liste.

Voilà pour les éléments de contexte.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ?

Oui, Ambre.

Mme Adamiak.- Merci, Emmanuelle.

Alors, effectivement, sur ce sujet qui préoccupe bien évidemment grandement les étudiants.

Dans le cadre de mon implication auprès de la CNEVPU, qui est la Conférence Nationale des Étudiants Vice-Présidents d'Université, nous travaillons depuis une semaine sur la mise en place de groupes de travaux autour de ce sujet-là puisque plusieurs choses apparaissent dans les établissements qui ont dépassé ou qui sont en passe de dépasser les plafonds d'exonération fixés.

Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis la mise en place de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, sur 60 établissements français d'enseignement supérieur et de la recherche, 50 établissements ont refusé la hausse de ces frais d'inscription en mettant en place une exonération partielle. Quant aux 10 autres, ils l'ont appliquée.

Donc l'objectif à la rentrée prochaine, donc à partir de mi-janvier, va être de travailler sur la possibilité de mise en place de dispositifs sur des cas réellement individuels que, nous, vice-présidents étudiants, nous pourrions proposer à nos établissements si, toutefois, on venait à dépasser ce pourcentage.

Ce qui ressort déjà, dans un premier temps, pour pouvoir conserver l'exonération partielle, c'est de mettre en place des critères. Par exemple, le pays d'origine avec un niveau de vie où le développement du pays est modeste.

Donc, là, en l'occurrence, sur l'établissement, et comme le disait Grégory, 70 % de nos étudiants proviennent majoritairement du continent africain.

D'autre part, des dossiers académiques excellents, par exemple, qu'on pourrait faire émerger.

Ou alors des étudiants qui pourraient prouver une situation sociale difficile.

Donc ce sont déjà trois critères sur lesquels les établissements peuvent... Ou alors, certains d'ailleurs le font. Comme à Bordeaux, par exemple. Sur lesquels on pourrait s'appuyer pour pouvoir continuer d'exonérer certains de nos étudiants si, toutefois, d'ici quelques années, en fonction des projections, on venait à devoir dépasser la limite fixée.

Mme Pucéat.- Très bien, merci.

Effectivement, c'est un sujet dont on va devoir s'emparer peut-être assez rapidement.

Y a-t-il d'autres réactions ?

Oui.

Intervenant.- Je voulais savoir si on avait une estimation du montant que cela représente pour l'université.

Mme Pucéat.- Grégory.

M. Wegmann.- Vous voulez dire du coût ?

Qu'on appellerait plutôt en économie un « manque à gagner » en quelque sorte...

Intervenant.- Oui.

M. Wegmann.- ...c'est-à-dire : si on faisait payer les extracommunautaires.

Alors, bien sûr, c'est... on va dire, une estimation fictive en quelque sorte. Théorique. On peut dire théorique. Mais imaginons.

Oui, cela fait plus de... Cela fait facilement plus de 5 millions par an.

Alors, c'est vrai que cela pose une question par rapport au positionnement du ministère sur cette question.

Mme Pucéat.- Et en supposant que l'ensemble des étudiants continuent à venir.

M. Wegmann.- Donc c'est ce qu'on appelle un « manque à gagner » en économie mais qui est purement théorique.

Mme Pucéat.- Il y a une question dans le fil de discussion : « Peut-on savoir exactement en euros à combien seront les droits d'inscription pour les étudiants étrangers ?

Vote-t-on sur un pourcentage d'exonération des droits d'inscription ?

À combien seront les droits d'inscription pour les étudiants étrangers ? »

Le Président.- Les mêmes que chez nous.

M. Wegmann.- Oui. C'est-à-dire que... Quand on dit « exonération partielle », le mot « partielle », c'est pour dire que les étudiants étrangers paient les droits nationaux, en fait. C'est pour cela qu'on utilise le mot « partielle ».

Le Président.- Oui. Ils paient les mêmes droits que les étudiants nationaux et européens.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver, au titre de l'année universitaire 2020-2021, l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne, au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et il n'y a que des pour également dans le fil de discussion.

Donc cette disposition est approuvée à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au point qui concerne l'adoption des statuts de l'alliance FORTHEM.

Grégory, tu présentes ce point-là également ?

X) Adoption des statuts de l'alliance FORTHEM

M. Wegmann.- Oui. Donc je n'ai pas besoin, je pense, de vous représenter tout le contexte et l'organisation FORTHEM.

Ce qui est important de savoir, c'est que dans l'avancée du projet, du programme, dans sa structuration, on est à l'étape de la constitution de statuts.

Alors, des statuts qu'il ne faut pas prendre au sens, je dirais, « entité légale ». Non, on ne construit pas une entité légale au niveau de FORTHEM.

Il s'agit plutôt en quelque sorte d'un règlement intérieur qui décrit le fonctionnement de l'alliance en termes de prise de décision, qui décrit les missions fondamentales, la stratégie de l'alliance avec les différentes missions, la façon dont on s'organise au travers des différents comités, des différents conseils et la façon dont on prend les décisions au sein de FORTHEM.

Vous avez eu la version en anglais qui sera signée par toutes les parties, mais sachez que toutes les versions ont été aussi traduites dans toutes les langues des partenaires et vous avez reçu une version en français parce qu'on tient à cette dimension du multilinguisme qui est très importante dans la stratégie de FORTHEM.

Un autre point peut-être aussi important dans cette alliance, c'est que... Vous voyez que sur les prises de décision, pour l'essentiel on fonctionne par consensus, un peu comme les institutions européennes, et donc toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Il n'y a que dans certains cas particuliers, et c'est indiqué dans les statuts, si on n'arrive pas à l'unanimité, qu'on peut passer par une majorité qualifiée aux deux tiers, 19 voix sur 28, comme c'est indiqué dans l'article 25.

Voilà quelques idées générales sur ces statuts qui ont été vus et revus par les différentes universités, par les services juridiques des sept universités et, bien sûr, je me tiens à votre disposition pour expliciter certains des articles si vous le souhaitez.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les statuts de l'alliance FORTHEM.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Et il n'y a également que des pour dans la liste de discussion de Teams.

Donc ces statuts sont approuvés à l'unanimité.

26 voix pour, 1 abstention

Nous pouvons donc passer au Point B, donc les points adoptés sans débat, pour lesquels nous avons tout de même reçu quelques questions concernant notamment les tarifs que je vais énoncer.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

XI) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- On nous a demandé... Il y avait une question qui concernait un des tarifs du SEFCA, qui est page 1, sur l'adhésion d'un enseignant-chercheur de l'IAE à l'Association française du marketing.

Donc on nous a demandé des explications sur cette ligne, en soulignant que si l'uB finançait toutes les adhésions aux sociétés savantes des personnels, cela représenterait un coût très important, et pour quelles raisons on en financerait certaines et pas d'autres.

Donc on a des éléments de réponse sur ce point.

Il s'avère donc que cet enseignant-chercheur est Directrice du marketing de l'IAE dont le M2 s'effectue en alternance sous la forme de contrat pro ou bien d'apprentissage.

Et cette association, ici, dont il s'agit, à laquelle ici elle adhère, c'est l'Association française du marketing qui, dans les réunions, dans les congrès, rassemble un certain nombre de professionnels.

C'est quelque chose qui est très utile pour lier des contacts, développer, entretenir tout le réseau professionnel qui sert au Master et pour ensuite trouver des contrats pro ou en alternance à ses étudiants.

Cette ligne, ici, SEFCA, sur laquelle cette adhésion, elle est prise, c'est une ligne qui est générée, alimentée justement par les contrats pro et en alternance du Master. En fait, c'est donc financé par le Master et cela sert au Master. Donc cela paraît tout à fait légitime, effectivement, que cette adhésion soit financée par ce biais-là.

Est-ce que c'est une réponse qui est complète ? Oui.

Il y a une deuxième question qui concernait les tarifs de reprographie de l'UFR Santé en particulier, page 3, où on nous demandait pourquoi il n'y avait pas une tarification, si j'ai bien saisi, homogène entre les services de reprographie des différentes UFR, finalement, et si ces différents tarifs ne pourraient pas provoquer des concurrences internes entre les reprographies, et pourquoi il n'y avait pas de politique d'établissement dans ces tarifs de reprographie.

Donc, là, j'ai aussi rassemblé quelques éléments de réponse.

Effectivement, il y a des tarifs qui sont légèrement différents, de reprographie, entre les UFR, parce que les tarifs... Cela vient pour l'essentiel des tarifs de location des photocopieurs parce que le type qui est choisi selon l'UFR, selon les besoins de chaque UFR, est différent. Donc nécessairement le coût induit est aussi différent.

Et ensuite ce coût de revient de ces locations se fait par feuilles photocopiées qui passent par an et les flux de photocopies ne sont pas nécessairement les mêmes non plus entre les UFR.

Donc cela aboutit, effectivement, à des petites différences de tarifs entre les UFR.

Cela dit, je ne vois pas bien pour quelles raisons cela entraînerait une mise en concurrence entre les UFR parce que j'imagine assez mal un enseignant-chercheur de Mirande se déplacer jusqu'au bâtiment Gabriel, par exemple, pour venir faire ses photocopies parce que c'est moins cher.

Donc je pense qu'il n'y a pas trop de danger de ce point de vue-là.

Après, voilà, sur une politique générale d'établissement des tarifs, c'est quand même lié aux différents besoins spécifiques des UFR. Après, je ne sais pas. Peut-être qu'on pourrait, un jour, réfléchir à un service qui rassemble... un service de reprographie un peu plus général.

Après, il faut aussi des conditions d'accès qui soient quand même facilitées. Il ne faut pas non plus que ce soit un gros service, je suppose, pour l'ensemble de l'université.

Mais cela a quand même du sens aussi d'avoir des petits services à différents endroits facilement accessibles aux enseignants-chercheurs.

Le Président.- Oui. On a un exemple d'harmonisation, on va dire, à la fois des tarifs, de la qualité du service rendu sur le bâtiment Droit-Lettres, que je connais bien, puisque je l'ai fréquenté pendant des années.

En fait, on a fait une reprographie pour l'ensemble du bâtiment Droit-Lettres et, alors là, pour le coup, cela a vraiment amélioré la qualité du service et cela a harmonisé complètement les coûts pour tout le monde et cela a permis aussi de réduire le coût global parce que, en réalité, chaque UFR payait un petit peu sa reprographie dans son coin et, finalement, cela nous coûtait plus cher que ce à quoi on est parvenu aujourd'hui.

Et cela fait maintenant... Je crois que je dirais cinq ou six ans que c'est en route.

C'est cela, Stéphane ? Tu te rappelles ?

Cinq-six ans, et franchement c'est une réussite.

Alors, à mon avis, sur le campus, on ne peut pas faire un seul point comme cela, parce qu'il faut que ce service soit aussi à proximité des utilisateurs, des usagers.

C'est ce que disait Emmanuelle tout de suite. Si on dit qu'il y a une reprographie uniquement, par exemple, dans le bâtiment Droit-Lettres, quand on travaille à l'ESIREM, inutile de dire que... Enfin, ce n'est pas jouable. Cela n'a pas beaucoup de sens.

En revanche, on peut peut-être réfléchir à rationaliser un petit peu ce qui est proposé, de sorte d'avoir des meilleures machines, si on se met ensemble. Si on met plusieurs composantes ensemble, on a des meilleures machines, on rend des meilleurs services et on va même jusqu'à...

Par exemple, des doctorants peuvent faire reprographier leur thèse à la reprographie et on a un résultat professionnel pour un coût divisé par deux ou trois par rapport à ce qu'on a à l'extérieur.

Donc il y a un vrai service qui est offert avec des choses vraiment intéressantes.

Quand on fait des plaquettes de colloque, on a le matériel pour faire des plaquettes de colloque de qualité professionnelle.

On est sur vraiment un très bon niveau de service et à des tarifs qui sont adaptés à notre mission de service public. C'est-à-dire, voilà, il n'y a pas de recherche de bénéfice.

Donc je pense qu'on peut réfléchir éventuellement à des regroupements, mais tout en ayant à l'esprit, présent à l'esprit la nécessité d'assurer le meilleur service, comme cela s'est fait dans le bâtiment Droit-Lettres.

Alors, l'avantage du bâtiment Droit-Lettres, c'est que c'est une unité bâtiminaire, donc avec cinq UFR dedans ou composantes. Mais bon, il y a quand

même l'IAE qui est plutôt PEG. Les économistes aussi. Pourtant, cela ne donne pas trop de problème parce que ce n'est pas trop loin.

Donc il faut réfléchir. Pour l'instant, c'est juste une idée comme cela et, après, il faut voir.

Alors, il y a Peggy. Cédric aussi, je pense, non ? Oui.

Mme Cénac.- C'était pour préciser les choses, donc je...

Mme Carnet.- Et moi aussi.

Le Président.- C'est qui « moi » ? Pardon.

Mme Carnet.- Tania Carnet.

Le Président.- Ah pardon ! Oh ! Je suis désolé, Je n'ai pas vu. D'accord...

Alors, bon, puisque Peggy a le micro ouvert, on la laisse parler et après Tania, et ensuite...

Mme Cénac.- Donc l'idée de la demande, ce n'était pas de vouloir centraliser à un seul endroit géographique. C'était plutôt l'idée de réfléchir à une politique de reprographie globale et, après, on peut dispatcher sur des lieux différents et des machines différentes et avoir une politique de tarification globale pour éviter qu'on...

Le Président.- Oui. Oui.

Mme Cénac.- Enfin, cela peut être des concurrences internes.

Je pense aussi... Par exemple, les organisations syndicales qui peuvent imprimer une partie de... Et donc, quand on ne s'adresse pas à la bonne reprographie, la négociation n'a pas été faite avec cette reprographie-là.

C'est des petites choses comme cela, mais c'est surtout le...

En fait, je trouve dommage de se faire de la concurrence en interne sur des tarifs de reprographie, alors que cela ne se joue pas à grand-chose et que peut-être, en cumulant les besoins, on arriverait peut-être à négocier des prix différents et, après, on peut les mettre, même si...

Enfin, cela peut être fait en central et puis dispatcher du matériel sur des composantes différentes pour l'organisation, mais...

Le Président.- De toute façon, à supposer que... D'abord, on parle en l'air, là.

Mme Cénac.- Oui. Oui.

Le Président.- Enfin, je veux dire : il n'y a pas de projet, il n'y a rien du tout. Je peux vous le dire. Pas de souci.

Mais à supposer qu'on regroupe, il n'empêche que si on veut faire des photocopies quelque part, il ne faut pas avoir à faire 500 mètres pour aller faire trois photocopies.

Donc il y aurait, de toute façon... Et c'est ce qui se passe dans le bâtiment Droit-Lettres, il y a des endroits où il y a des photocopieurs. Dans des endroits stratégiques. Donc il y a un minimum.

Mme Cénac.- Ce que je veux dire, c'est que garder la spécificité géographique et le coût, c'est deux choses différentes.

Le Président.- Alors, moi, je pense que cela peut être lié, c'est-à-dire qu'on peut parfaitement, en regroupant tout le monde, arriver à harmoniser les coûts parce que les dépenses de fonctionnement seront les mêmes, donc... Voilà. Mais en même temps, on peut même arriver à proposer des services qui n'existent pas jusqu'à présent dans certains endroits. D'accord ?

Mais il n'empêche qu'il faut aussi des solutions... Enfin, il faut garantir un usage facilité, une proximité. C'est surtout à cela que je pense.

Alors, Tania et Cédric ensuite.

Mme Carnet.- Oui. Merci.

Je voulais simplement dire que le dossier a quand même déjà été mis et travaillé, je veux dire, du regroupement des services de reprographie, puisque STAPS a fait le choix d'adhérer et d'être avec le pôle Droit-Lettres, pour son service de reprographie.

Le Président.- Ah bon, mais...

Mme Carnet.- Cela fait déjà deux ans qu'on fonctionne comme cela et cela se passe très, très bien. On a un service qui est rendu qui est de très, très bonne qualité, les enseignants en sont parfaitement satisfaits. Et j'ai des photocopieuses de proximité pour les travaux qui sont urgents ou pour lesquels il y a besoin.

Et donc la facturation se fait par l'antenne financière de Droit-Lettres et il n'y a aucun problème. Et pourtant nous sommes loin de Droit-Lettres.

Le Président.- Eh oui, c'est cela. Oui. Alors, là vous nous illustrez quelque chose que je n'imaginai pas. Enfin je ne le savais pas.

Donc très bien. Très bien... Enfin, c'est un bon exemple.

M. Helleu.- C'est suite au PRE, d'ailleurs, que cela s'est fait.

Le Président.- Et c'est suite au PRE.

Mme Carnet.- Tout à fait.

Le Président.- Cédric, c'est ce que vous vouliez dire, non ?

M. Clerc.- Je crois que tout est dit.

C'est vrai qu'au moment du PRE, cela avait été évoqué, mais il n'y a pas encore cette centralisation un peu générale mais qui pourrait être, oui, envisagée. On en avait parlé donc à l'époque.

Et il y a aussi possibilité, je ne sais pas ce qui se pratique, là, dans les différentes reprographies, mais d'avoir un logiciel de soumission de l'impression, des choses comme cela, et d'organiser le service pour, effectivement, après, monter en

gamme aussi au niveau qualité et puis peut-être éviter d'externaliser peut-être un certain nombre d'impressions...

Le Président.- Oui, bien sûr... Bien sûr.

M. Clerc.- ...pour les colloques, etc. Et voilà, ce serait un bénéfice pour tous, oui.

Le Président.- Oui. Oui. Enfin, en tout cas cela... On arrive à faire des choses de très grande qualité. Il y a des logiciels adaptés.

On a un peu de manipulation aussi. Si on vient avec quelque chose en tête déjà préformé, préfait, les collègues le font à la reprographie, ils ajustent ce qu'il faut, etc. Enfin, la dernière touche.

Franchement, cela marche très bien. Cela marche très bien.

Donc, si cela marche bien en plus avec l'UFR STAPS, cela signifie que c'est un modèle qui peut être exporté, qui peut aboutir par effet un peu d'aubaine à pratiquer des prix identiques partout sur le campus.

Mme Pucéat.- Alors, il y a une autre question également qui concernait, cette fois-ci, les frais de location des salles de l'UFR Santé.

Donc on nous demandait si ces frais s'appliquaient pour les personnels extérieurs à l'établissement ou extérieurs à la composante.

Donc, là, j'ai la réponse effectivement : ces frais de location de salle, cela ne s'applique que pour les personnels extérieurs, pas bien sûr pour les personnels de l'uB qui ne paient rien pour les locations des salles.

En revanche, il y a des frais annexes aussi qui sont mentionnés. Par exemple, des frais de ménage notamment. Donc, c'est... Alors, c'est seulement optionnel. Là, ces frais-là sont les mêmes pour tous, extérieurs ou internes à l'uB. C'est, par exemple, en cas de pot qui est fait avec un ménage particulièrement important à faire derrière, il y a une sous-traitance du ménage qui est refacturée dans ce cas-là à l'organisateur, ce qui paraît...

Le Président.- Logique.

Mme Pucéat.- Ce qui paraît normal.

Et enfin, il y avait une dernière question qui concernait l'accès au parking, sur les tarifs de l'INSPE.

Je n'étais pas certaine, mais je pense que vous devez faire référence aux lignes qui sont page 25 et qui sont marquées « caution accès site : BIP parking et clés ». C'est le seul tarif que j'ai trouvé de cet ordre-là.

Donc, ici, c'est seulement une caution, en fait, qui est restituée ensuite à l'utilisateur quand il rend les clés et le BIP.

Et il y a différents tarifs parce que selon les sites... Donc pour Nevers, par exemple, il y a juste un prêt de clés et pas de BIP, donc c'est moins cher. À Dijon, c'est 35 euros parce qu'il y a un BIP et c'est le coût d'achat du BIP. Et pour Mâcon, c'est plus cher parce qu'il y a les deux, il y a des clés et un BIP. Voilà.

Donc ce n'est pas un accès payant à un parking, c'est juste une caution de matériel qui est rendue ensuite.

Mme Cénac.- Des enseignants de Chabot Charny m'ont contacté pour me signifier qu'il y avait eu, il y a longtemps, un accord entre Alain Bonnin et la Métropole, pour les personnes qui habitent à plus de 30 kilomètres, d'avoir la possibilité d'utiliser les parkings de la métropole pour pouvoir aller travailler et que visiblement cet accord n'est plus d'actualité, enfin ou... Voilà... Je n'ai pas plus d'information que cela.

Je me demandais s'il y avait un lien et, du coup, s'il y a des demandes spécifiques ou pas pour pouvoir permettre aux personnels qui travaillent sur site de ne pas payer le parking de la municipalité quand ils n'ont pas le choix d'utiliser les transports en commun en habitant assez loin.

Mme Pucéat.- Donc, non. Là, j'ai demandé directement à l'INSPE. Donc, effectivement, il n'y a rien qui est mis en place, en tout cas à l'heure actuelle, à ma connaissance.

Je crois qu'il y a eu une étude, mais la convention était extrêmement chère et cela n'a pas été choisi.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces tarifs, subventions, dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaires, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Je n'ai également que des pour dans le fil de discussion.

Donc c'est approuvé à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

Et ensuite, nous avons la partie sur le compte rendu des conventions hors subvention.

XII) Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Donc il s'agit ici uniquement de prendre acte du compte rendu de ces contrats et conventions hors subvention, à moins que vous n'ayez des questions également sur ce point.

Nous n'avons pas, en tout cas, de questions qui sont remontées en amont.

Le Conseil d'administration prend acte.

Donc il reste le Point C « Questions diverses », s'il y en a.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Cénac.- C'est une question diverse que je remets souvent... enfin, dans la partie des questions diverses, mais les personnes qui sont contractuelles et

qui attendent la mise en place du groupe de travail par rapport aux grilles de rémunération... enfin, qui... comme toutes et tous souffrent des conditions particulières liées à la crise sanitaire qui font qu'il y a urgence à... Même si cela n'aboutit pas tout de suite, mais au moins à commencer les discussions pour voir ce qu'il est possible de faire par rapport à ces grilles de salaire pour les personnels contractuels, les CDD et les CDI.

Et puis donc le deuxième point par rapport aux annonces qu'on écoutait en ouverture de CA sur la rentrée du deuxième semestre.

On ne sait pas grand-chose sur les... enfin, quels sont les publics étudiants qu'on va pouvoir accueillir, etc.

Mais je voulais aussi ajouter, en plus des annonces qui sont faites dans la presse, il y a quand même aussi un certain nombre d'étudiants qui ont des concours à passer avec des épreuves orales qui sont assez spécifiques.

Ce serait bien de pouvoir voir ces étudiants en vrai et les entraîner aux épreuves orales qui sont aux concours à la fin de l'année, donc... Voilà.

Ce n'est pas forcément des gros effectifs.

Est-ce que ce sera possible de les faire revenir sur site avant l'intégralité de tous les étudiants pour les préparer à ces épreuves spécifiques ou pas ?

Le Président.- Pour les salariés et les contractuels, on va faire au plus vite. Enfin, voilà. Donc désolé mais, effectivement, on n'a pas beaucoup avancé sur ce terrain-là.

Sur la rentrée, pour l'instant,... Enfin, là, pour le coup, la journée a été bien occupée, on ne sait pas du tout comment cela va être suivi d'effet... Comment la prise de parole de la ministre va être suivie d'effet. Quand ? À quel moment ? Est-ce qu'on aura des instructions nouvelles demain ? Le 3 au soir ? Le 4 au matin ? Peut-être le 31 ? On ne sait pas. Voilà.

Donc, là, je n'ai aucune réponse possible à donner.

Les étudiants qui se préparent à un oral, c'est vrai que... Enfin, cela, c'est une question, pour l'instant, qu'on n'a pas vraiment évoquée, mais c'est vrai qu'être en situation, cela n'a rien à voir avec un oral par Teams. Cela, c'est sûr ! C'est évident.

Donc, est-ce qu'on peut faire rentrer cette préparation, cet exercice dans la catégorie des enseignements à caractère pratique ? Cela se plaide. On peut...

Mme Cénac.- Ce n'est pas rémunéré, à l'heure actuelle, en TP, mais si c'est...

Le Président.- Non... Oui, mais attention, ce sont bien des enseignements à caractère pratique, si bien qu'on peut faire des cours de théâtre, on peut faire des cours de chant, on peut... Mais ce n'est pas des TP à proprement parler. Enfin... En tout cas, ce n'est pas la même chose qu'un TP en biologie.

Et c'est bien des enseignements à caractère pratique qui sont... Enfin, oui, on peut avoir un programme pédagogique théâtral ou musical par Teams, d'accord. OK. Mais bon, le son et puis le jeu, etc. C'est catastrophique. Enfin, ce n'est pas pareil.

Donc, il y a eu, au-delà des TP, des enseignements qui ont été autorisés par le Recteur de région et qui concernaient notamment des enseignements artistiques. Cela, je l'ai su.

Donc moi, pour les étudiants qui préparent, par exemple, une épreuve orale, qui se préparent à des concours sous forme d'épreuve orale, etc. D'autant plus que quand on les prépare, on les prépare... Enfin, je veux dire pour des galops d'essai. Là, on peut imaginer qu'on puisse obtenir...

Je ne prends pas la décision parce que ce n'est pas moi qui la prends, c'est le Recteur de région. En tout cas, on peut soumettre au Recteur de région l'autorisation de les accueillir de manière tout à fait exceptionnelle parce qu'ils se préparent à des épreuves qui nécessitent évidemment la confrontation *in situ* et en présentiel.

Mme Pucéat.- Peut-être que, du coup, on pourrait faire redescendre l'information auprès des directeurs de composantes pour qu'ils fassent l'appel sur le terrain pour savoir si...

Le Président.- Oui. Si cela intéresse ou...

Mme Pucéat.- Qui est concerné et qui...

Le Président.- ...qui cela intéresse et...

Mme Pucéat.- Et puis refaire une demande groupée au niveau de l'uB.

Le Président.- Oui. On pourra voir cela. Je ne sais pas si Karen est encore avec nous.

Je ne sais pas si cela a été fait, je n'en sais rien, peut-être, mais...

M. Le Moyne.- Si.

Le Président.- Si. Cela a été fait ?

M. Le Moyne.- Oui. Oui.

Le Président.- D'accord.

M. Le Moyne.- De façon... Comment cela s'appelle ? Par précaution en tout cas, Karen a demandé aux directeurs de composantes de remonter une liste d'enseignements qui avaient besoin, par leur caractère pratique, de présentiel bien que les directives ne soient pas claires. Et donc, là, c'est de la responsabilité de chaque composante de remonter...

Le Président.- Alors, oui. Cela, oui. Alors, oui effectivement, mais peut-être pas sous...

Mme Pucéat.- Peut-être spécifier que...

Le Président.- ...tu vois, peut-être pas avec l'éclairage prépa concours, prépa au grand oral, etc.

M. Le Moyne.- Cela me semble évident, mais bon.

Le Président.- Oui. OK.

En tout cas, pour la rentrée, on va se mettre en éveil pendant les fêtes - n'est-ce pas ?-, histoire de débrancher.

Non, mais on verra. On verra... On réagira de la manière la plus rapide et la plus utile.

Je ne suis pas certain qu'il y ait une nécessité absolue de se précipiter sur ce qui va arriver pendant les vacances pour régler la question de la semaine du 4 au 11.

Franchement, je ne crois pas. Ce serait, à mon avis, même contre-productif.

En revanche, au 4 janvier, on sera évidemment sur le pont, peut-être probablement un peu avant.

De toute façon, il est prévu, comme je le disais ce matin, une réunion avec les directeurs des composantes dès le début de la semaine pour informer, pour voir ce qu'on fait, comment on fait, etc., et avec une mise en œuvre, à mon avis, plutôt sur le 11 janvier que sur le 4.

Mme Pucéat.- En fonction de la situation épidémique après les fêtes de toute façon, c'est susceptible d'être remis en cause de la même manière le 10 janvier.

Le Président.- Cela explose partout en Europe. En Suisse, ils ont des taux d'incidence rapportés à 100 000 plus élevés qu'en France. En Suède, alors que la Suède était citée en exemple, c'est plus encore.

Alors, mon propos n'a pas pour but de défendre le gouvernement, mais quelle que soit la stratégie adoptée, parce que, là, on a un panel de stratégies extrêmement diversifié, manifestement, à un moment ou à un autre, cela explose.

En Allemagne, cela marchait très bien, ça y est, c'est parti. En Suisse, c'est en train de monter. Le Danemark pareil. Enfin, bon... Partout. Partout.

Alors, il y a des endroits où on est peut-être plus négligent, cela explose davantage. Par exemple, aux Etats-Unis, en ce moment, et le Brésil, qui sont quand même dans des situations catastrophiques.

Il ne semble guère que la Chine échappe...

C'était une petite blague de fin de CA. D'accord ?

En revanche, l'Afrique, elle y échappe beaucoup plus et, à mon avis, ils sont sans doute plus sérieux.

Donc voilà.

Sur ce, s'il n'y a pas d'autres questions diverses, on va pouvoir clore ce long CA de fin d'année.

Ah pardon ! Si !

M. Le Moyne.- Excusez-moi, mais une petite dernière, mais cela me semble vraiment capital.

Les écoles internes de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, au sein de la COMUE, ont un statut défavorable vis-à-vis des écoles dites « externes » qui, elles, sont membres fondateurs de la COMUE et donc ont accès à des prérogatives de gouvernance, via le conseil des membres, que les écoles internes, de fait, n'ont pas.

Dans la précédente mandature et au cours des mandats d'administration provisoire, un accord de consortium permettait à l'ensemble des écoles d'être représentées, au sein de la gouvernance de la COMUE, par un vice-président.

Cet accord de consortium a été remis en question par l'actuel Président de la COMUE qui n'a pas, à l'heure actuelle, encore accepté de faire remonter un vice-président Polytechnicum au sein de sa gouvernance.

Donc, à terme, cela représente une fragilisation et une mise à l'écart considérable des écoles internes aux universités et donc je souhaite non seulement alerter le Président de l'université mais aussi l'ensemble des administrateurs sur ce retour en arrière de la construction de la COMUE et du rôle des écoles internes dans ce sens-là. Voilà.

Désolé.

Le Président.- Non, mais tu fais bien d'en parler. Merci pour ce point d'attention.

On en reparlera probablement en conseil des membres le plus rapidement possible.

Donc il me reste à clôturer ce CA, ce long CA.

On clôture aussi l'année d'une certaine manière. Donc merci à vous tous et à vous toutes, d'abord, pour votre présence tout au long de la journée, à distance ou en présentiel.

C'est une drôle d'année qu'on est en train de clôturer, évidemment, et j'espère que l'année 2021 sera beaucoup plus pacifique du point de vue sanitaire et puis que l'université de Bourgogne obtiendra ce qu'elle espère aujourd'hui.

Un petit mot avant de vous souhaiter de bonnes fêtes.

Ce matin, on a accueilli une nouvelle administratrice, c'est Marie-Geneviève Gerrer. Elle était là tout l'après-midi.

Je ne sais pas si elle a résisté jusqu'à la fin de...

Tu es là, Marie-Geneviève, oui ?

Je ne sais pas. Elle est encore là. Oui. Elle est là, d'accord.

J'avais parlé de toi ce matin en disant que tu siégerais aujourd'hui, donc je voulais juste te saluer en fin de CA et saluer ton retour puisque tu as fréquenté, pendant de nombreuses années, ce Conseil d'administration.

À toutes et à tous, je vous souhaite d'excellentes fêtes et beaucoup de repos, et puis revenez toutes et tous en forme.

Ainsi que les vôtres.

Bonne fin d'année.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 55)

Le Président

Vincent THOMAS